

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL**

SUD RHÔNE ALPES

SOCIETE COOPERATIVE à CAPITAL VARIABLE

Au capital actuel de 70 455 381,25 euros

Siège social : 15-17, rue Paul Claudel 38100 GRENOBLE

402 121 958 00019 RCS GRENOBLE - APE 6419Z

RAPPORTS ET COMPTES

2012

SOMMAIRE

1 – Rapport de gestion *	pages..... 3 à 20
2 – Facteurs de risques	pages..... 21 à 46
3– Rapport du Président	pages..... 47 à 72
4– Comptes individuels	pages..... 73 à 114
5 – Comptes consolidés	pages..... 115 à 191
6 – Rapports des commissaires aux comptes	pages..... 192 à 208

*** Le rapport social et environnemental sera publié dans les tous prochains jours**

**Rapport
de Gestion**

■ ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

I-1. L'évolution des marchés financiers

La méfiance des investisseurs vis-à-vis des marchés européens a perduré en 2012 et a affecté les autres places financières, se transformant dès lors en une préoccupation mondiale. En Europe, les interventions exceptionnelles de la Banque Centrale Européenne (BCE) fin 2011 et tout au long de 2012 visaient à restaurer la confiance des investisseurs.

Celles-ci ont porté leurs fruits avec des marchés qui se sont stabilisés après une forte volatilité (surtout depuis fin juillet 2012) sans pour autant avoir recouvré leurs niveaux d'avant crise (avant septembre 2011).

I-1-1- Marchés obligataires : forte volatilité des taux, un clivage Europe du Sud (taux d'emprunt élevés) et Europe du Nord (taux d'emprunt bas)

1. Europe

Depuis la crise grecque, la zone euro est scindée en deux avec d'un côté les pays périphériques européens aux indicateurs macroéconomiques détériorés (Grèce, Italie, Espagne, Portugal et Irlande) et d'un autre côté les pays « cœur de l'Europe » (Allemagne, France, Autriche) considérés comme plus sûrs relativement à leurs voisins. Cette perception des marchés a généré une forte hausse des taux d'intérêt des pays fragilisés (*taux d'emprunt d'Etat à 10 ans en décembre 2012 : 5,5 % pour l'Espagne, 4,5 % pour l'Italie*) qui ont également été dégradés par les agences de notation ; tandis que les pays considérés comme sûrs ont bénéficié d'une forte demande et ont vu leur taux d'intérêt diminuer (*taux d'emprunt d'Etat à 10 ans en décembre 2012 : 1,3 % pour l'Allemagne et 2 % pour la France*).

L'année 2012 a été marquée par les révisions à la baisse des prévisions de croissance nationale et mondiale. Les politiques économiques et budgétaires d'austérité, lancées par les pays européens fragilisés dès 2011, ont été plus ou moins fructueuses, nécessitant parfois le recours à l'aide européenne. Les plans de sauvetage européens ont réussi à fortement réduire les taux d'emprunt des états. La Grèce, à travers le PSI (*private sector involvement*) et l'ELA (*emergency liquidity assistance*), a pu restructurer sa dette et aider son secteur bancaire. L'Irlande et le Portugal (aide perçue de 85 Md€ sous conditions pour l'Irlande et de 78 Md€ pour le Portugal) ont vu leur taux d'emprunt diminuer à mesure qu'ils atteignaient leurs objectifs respectifs fixés dans le plan d'aide. A contrario, les révisions (à la baisse) des perspectives de PIB en Espagne et Italie ont joué négativement sur les taux d'intérêt de la dette publique.

Pour ces pays, l'annonce exceptionnelle fin juillet de Mario Draghi indiquant que la BCE était prête à un rachat illimité de leurs dettes, a permis de rassurer les marchés et a accentué la détente de leurs taux d'emprunt. Cette annonce a également atténué les pressions qui poussaient les banques à se défaire de ces actifs jugés peu sûrs par les investisseurs (titres de dette souveraine et d'institutions financières de pays européens périphériques). En effet, les établissements de crédit et les assureurs, en tant qu'investisseurs massifs de dettes souveraines, étaient perçus comme fragilisés en raison de la qualité de ces actifs détériorés.

De plus, les institutions financières ayant des activités ou des filiales dans les pays européens fragilisés, ont vu leur résultat impacté par les difficultés économiques de ces 5 pays. Par truchement, leurs propres émissions de dette ont également été impactées. L'ensemble de ces phénomènes a conduit à une forte volatilité des dettes obligataires tout au long de l'année 2012.

2. Focus France

Il faut noter que malgré les dégradations des agences de notation de la note de crédit de la France qui a perdu son AAA chez Standard & Poor's et Moody's, son taux d'intérêt d'emprunt n'a jamais été aussi bas. La France et l'Allemagne ont même emprunté à court terme à taux négatif en 2012.

Si l'écart de taux (spread) entre la France et l'Allemagne est toujours significatif, les investisseurs ont conservé une certaine bienveillance vis-à-vis de la France, sous réserve que des réformes structurelles et une maîtrise des finances publiques soient mises en place. La non-réalisation de ces mesures laisse planer la menace d'un basculement de la France dans les pays dits du sud de l'Europe.

De plus, techniquement, les émissions de dettes publiques françaises auraient bénéficié d'achats massifs de la Banque Nationale Suisse (BNS). En effet, pour maintenir une certaine parité de change de sa monnaie, la BNS aurait significativement investi en dettes souveraines AAA et AA+ émises en Euro. Selon l'agence S&P, entre janvier et juillet 2012, 80 Md€ d'obligations auraient été investies couvrant près de 48 % des besoins de financement de l'Allemagne, la France, l'Autriche, la Finlande et les Pays-Bas, ce qui a permis de maintenir des taux d'emprunt bas même pour la France (notée AA+).

I-1-2 - Marchés monétaires - taux interbancaires - taux directeurs de banques centrales : de la liquidité peu chère en 2012

1. Taux directeurs banques centrales

Après des années de politique monétaire dure visant à contrôler l'inflation, la BCE a abaissé ses taux directeurs en juillet 2012, passant de 1 % à 0,75 % après plusieurs baisses consécutives au second semestre 2011. Le taux actuel constitue un plancher historique visant à ne pas ralentir davantage l'économie européenne. De manière

identique, les autres banques centrales ont maintenu des taux directeurs déjà très bas comme la FED aux Etats Unis à 0,25% (depuis 2009) et le Japon à 0,1 %.

2. Focus sur la liquidité : opération de LTRO

En décembre 2011 et janvier 2012, la BCE a massivement alimenté près de 800 banques en liquidité par le biais de deux opérations de LTRO (*long term refinancing operation*) totalisant 1 020 milliards d'euros. Dans ces opérations exceptionnelles, tant par leur montant que par le nombre de bénéficiaires, la BCE a racheté des titres de dette existante (pour 1/3 des sommes, rachats de dette privée ou interbancaire et dette souveraine) et parallèlement émis de nouveaux (pour les 2/3 restants, des lignes de crédit) au taux de 1 % pour une maturité de 3 ans. Cette liquidité massive et peu chère a été un véritable ballon d'oxygène pour les banques en difficulté et leur a permis de refinancer leur dette sans risque de fermeture des marchés (risque de liquidité).

3. Marchés monétaires : taux très bas

Les marchés monétaires et interbancaires utilisent des indices représentant les taux d'intérêt à court terme (moins d'un an). Ces indices (Libor, Euribor, Eonia, etc...) sont calculés à partir des échanges au sein d'un pool de banques de référence sur différents marchés. Comme les taux directeurs des banques centrales, ces taux ont été extrêmement bas durant l'année 2012, rendant les actifs monétaires très peu attractifs en termes de rendement, mais permettant un refinancement à court terme plus aisé et peu cher. Ces taux bas sont aussi le reflet des opérations exceptionnelles de LTRO.

I-1-3 - Les marchés actions : volatils, soutenus par les actions de la BCE pour sortir de la crise de l'Euro

Alors que les indices des marchés actions au premier semestre 2012 étaient en baisse, reflétant l'attentisme et les incertitudes des investisseurs toujours liés à la crise de l'euro, ils étaient en hausse au second semestre. Le rebond a été très net au troisième trimestre, toujours grâce à l'annonce de la BCE de juillet de rachat illimité des dettes souveraines périphériques. Au final, le CAC 40 a progressé de près de 15 % sur l'année 2012. Néanmoins, les valorisations des actions restent inférieures à la moyenne historique et même à leur valeur patrimoniale, surtout pour les financières, jugées moins solides. L'absence de dividende pour cause de pertes pénalise encore une fois le secteur bancaire par rapport aux autres secteurs d'activité. Les investisseurs incorporent des perspectives économiques incertaines voire même de la récession. De plus, l'environnement prudentiel (Bâle 3 et Solvabilité 2) et fiscal (loi de finances rectificatives en France) pénalise davantage les détenteurs d'actions. Ainsi les stratégies sont généralement de la détention à long terme avec des achats ou cessions opportunistes.

	Indice à fin décembre 2012	indice à fin décembre 2011	variation vs. 2011		indice à fin décembre 2012	indice à fin décembre 2011	variation vs. 2011	
CAC 40	3 647	3 160	15,4%		Euribor	0,19%	1,34%	-116 bp
Eurostoxx 50	2 636	2 316	13,8%		OAT 10 ans	1,99%	3,23%	-124 bp
USA Dow Jones	12 935	12 218	5,9%		Bund 10 ans	1,32%	1,90%	-58 pb
Nikkei	10 395	8 442	23,1%		T bonds 10 ans	1,73%	1,88%	-15 bp

I-2 La conjoncture et les perspectives économiques

En 2012, la croissance économique dans les pays développés a été plus faible que prévu. Le principal facteur explicatif est la baisse de confiance des agents économiques, dans un contexte de désendettement, d'assainissement budgétaire dans différents pays, de chômage élevé et d'un fléchissement du commerce mondial. La crise de la zone euro a eu un impact, y compris sur les pays émergents. Une reprise « hésitante et inégale » est attendue en 2013. L'OCDE prévoit une reprise graduelle aux Etats-Unis et au Japon. En revanche, la zone euro restera en récession au premier semestre.

I-2-1 Environnement international : « une reprise hésitante et inégale »

Une reprise est attendue en 2013 dans les pays émergents, l'orientation expansionniste des politiques monétaire et budgétaire compensant l'effet de freinage exercé par la faiblesse de la demande extérieure. Ainsi, la Chine devrait enregistrer une croissance économique plus soutenue, de l'ordre de 8 % en 2013. La croissance repartira aussi au Brésil et en Turquie. Dans les pays développés, les ajustements vont se poursuivre (désendettement, assainissement budgétaire). De nombreuses incertitudes existent, tant sur la sortie de crise dans la zone euro

que sur la politique budgétaire aux Etats-Unis (extinction de certaines baisses d'impôts et coupes automatiques de dépenses). Les politiques monétaires resteront expansionnistes. L'OCDE prévoit qu'aux États-Unis, sous l'hypothèse d'une solution adéquate aux problèmes budgétaires, la croissance du PIB s'établira à 2 % en 2013. Au Japon, le PIB augmentera de 0,7 %. Au total, la croissance économique dans les pays développés se maintiendrait en 2013 au niveau atteint en 2012, soit 1,4 %. Le chômage devrait se maintenir à un niveau élevé, voire même augmenter dans de nombreux pays.

I-2-2 Zone euro : les risques sur la croissance restent importants

La crise de la zone euro demeure une grave menace pour l'économie mondiale. Certes, des avancées ont eu lieu pour tenter de réduire les risques financiers :

- Le pacte budgétaire (TSCG : traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance) ;
- L'Union bancaire, dont la première étape, la supervision des banques par la BCE vient d'être décidée ;
- Le Mécanisme Européen de Stabilité doté de 700 milliards d'euros et les annonces de la BCE concernant le rachat de la dette des Etats en difficulté ;
- Les mesures décidées pour alléger le fardeau de la Grèce.

Cependant les incertitudes sur la croissance économique dans la zone euro demeurent importantes et se sont traduites par la chute de la croissance et la montée du chômage. Globalement, la zone euro est entrée en récession au 3ème trimestre 2012 et le restera jusqu'au 1er semestre 2013 ; l'OCDE attend une légère contraction du PIB de 0,1% l'an prochain.

I-2-3 France : fragilité de l'économie et aggravation du chômage

Les dernières statistiques publiées témoignent de la fragilité de l'économie française. Selon la prévision de la Banque de France, le PIB aura baissé au 4ème trimestre de 0,1 %. Selon l'INSEE, en octobre, la production industrielle était en repli de 2,4 % sur les trois derniers mois comparés aux trois mêmes mois de l'année 2011. La conjoncture économique pèse sur l'emploi : le taux de chômage en France au 3ème trimestre 2012 s'établit à 10,3 % de la population active, le chiffre le plus élevé depuis 1999. Il est de 24,9 % chez les 15-24 ans. Les perspectives de demande intérieure (revenus, fiscalité) et extérieure sont médiocres : la croissance devrait rester faible (0,3 % en 2013 selon l'OCDE) et le chômage se maintenir à un niveau élevé.

Le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, annoncé en novembre par le gouvernement, avec comme mesure-phare le crédit d'impôt accordé aux entreprises (20 milliards d'euros), aurait un effet positif sur la croissance de 2014 à 2016. De plus, l'annonce de ce pacte peut avoir un effet positif sur les anticipations des chefs d'entreprise et donc sur les dépenses d'investissement et les stocks dès 2013.

I.3- Les banques françaises

Les banques françaises en 2012 ont globalement bien tenu face à la crise de la zone euro et n'ont pas eu besoin du soutien de l'Etat contrairement à d'autres pays voisins (*hormis la banque des collectivités publiques franco-belge Dexia, le Crédit Immobilier de France et dans une moindre mesure Banque PSA du groupe automobile français oPeugeot*). Leur solvabilité s'est même renforcée dans la perspective du passage à Bâle3 en 2013, au travers de restructurations qui pèsent sur leur capacité à générer des résultats.

Le ralentissement économique en France et à l'étranger a réduit l'activité des banques. La collecte des dépôts est en très légère progression et les octrois de crédits sont stables. Les commissions sont sous pression dans le contexte économique actuel. Néanmoins, la banque de détail en France a tiré son épingle du jeu en 2012 avec un coût du risque maîtrisé (alors qu'il est en forte hausse chez certains de nos pays voisins) et toujours un effort sur les charges d'exploitation.

La crise de la dette souveraine européenne a également pesé sur les banques. Elles ont continué à alléger leur portefeuille d'actifs afin de diminuer leur exposition aux titres souverains et financiers des pays européens fragilisés. Ces réductions importantes ont engendré des moins-values qui ont affecté le résultat des banques. Enfin, le second plan d'aide du secteur privé à la Grèce en 2012 est venu mettre un terme à leur exposition à cet émetteur pour un coût élevé bien qu'inférieur à 2011.

Par ailleurs, les plans d'adaptation mis en œuvre par les banques en 2011 et tout au long de 2012 afin d'améliorer leur solvabilité et surtout leur liquidité dans la perspective du futur cadre réglementaire Bâle 3, ont également affecté les résultats des banques. Ces plans visent à diminuer la taille de leur bilan par le biais de cessions de portefeuilles ou d'entités jugées non stratégiques et des arbitrages d'activités au sein des métiers consommateurs en liquidité (exemples : BFI, crédits à la consommation).

Ceci s'est donc matérialisé pour les banques françaises par des cessions de portefeuilles de créances douteuses, de filiales métiers (les courtiers Citics et Cheuvreux pour le Crédit Agricole), de filiales à l'international (en Grèce : Emporiki pour Crédit Agricole, Geniki Bank pour Société Générale ; en Egypte : BNP Paribas Egypt et NSGB pour Société Générale). Ces ajustements de portefeuille ont généré un moindre PNB et parfois des pertes lorsque les conditions de transaction étaient défavorables. Néanmoins, ces réductions de voilure permettent de diminuer significativement les besoins de liquidité des banques. Les bilans se sont aussi renforcés. Toutes les banques françaises ont amélioré leur ratio Core Tier 1 en 2012 grâce à ces ajustements et à la rétention de résultat au moyen notamment de paiement de dividendes en actions.

I-4 L'épargne et le crédit

I-4-1 Poursuite de la hausse des placements liquides et peu risqués

Fin septembre, l'épargne bilancielle recensée par la Banque de France s'élève à 1 805 Md€, avec une progression annuelle de 9 % (+ 101 Md€), contre 11 % à fin septembre 2011 (+ 169 Md€). Le rythme de progression des dépôts à vue des ménages sur un an tombe de 5,8% à 1,7%, alors que la progression globale se maintient à 6,5% (+ 31 Md€). Les placements à vue progressent de 9,9%, tirés comme l'année précédente, à la fois par le Livret A et par les livrets fiscalisés. La hausse de 20,6 Md€ des Livrets A (13,1 %) représente la moitié de la progression des placements à vue, l'autre moitié étant assurée par la hausse des livrets soumis à l'impôt (21,1 Md€ ; +14,3 %).

Sur un rythme certes moins marqué que précédemment, les ménages confirment leur appétence pour les dépôts à terme, qui progressent respectivement de 12,5 % et 31,8 % pour les dépôts à moins et à plus de 2 ans. La tendance est identique pour les entreprises. Le contexte de taux très bas et les modifications de la fiscalité attendues en 2013 pourraient toutefois inverser cette tendance au profit des livrets défiscalisés dont les plafonds sont revus à la hausse. Le durcissement fiscal semble également profiter aux produits d'assurance-vie comme en témoigne la collecte nette du mois d'octobre, positive pour la première fois depuis le début de l'année avec 1,7 Md€. L'encours des contrats d'assurance-vie s'élève à fin octobre à 1 379,3 Md€, soit une progression de 2% sur un an.

I-4-2 Fort ralentissement de la croissance des crédits

La progression des encours des crédits des banques françaises au secteur privé s'est arrêtée brutalement avec un rythme de progression annuelle qui n'est plus que de 0,2 % contre 7,5 % un an auparavant. Malgré tout, cette faible croissance reste mieux orientée que dans l'ensemble de la zone euro où le crédit est en contraction (-1,3 % en septembre).

Les encours de crédit aux entreprises sont en recul de 0,2 % sur un an du fait de la contraction marquée des crédits de trésorerie (-9,2 % sur un an). Les encours de crédits aux particuliers sont en fort ralentissement (+2,4 % sur un an contre +6,2 % un an auparavant) et ne doivent leur évolution positive qu'aux crédits habitat. Les taux moyens des crédits à l'habitat sont en baisse, en particulier à partir du deuxième et surtout du troisième trimestre 2012. Les taux des crédits aux entreprises à moins d'un an sont en chute de près de 90 centimes sur un an et reflètent l'évolution des taux courts de marché. La baisse des taux pour les crédits supérieurs à un an est moindre mais reste remarquable : -0,37 %.

■ L'ACTIVITE DE LA CAISSE REGIONALE

LA COLLECTE DES RESSOURCES

Les ressources du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sont essentiellement constituées :

- De la collecte bilan faite auprès de la clientèle, à travers les supports monétaires (comptes courants ou monétaire rémunéré) et l'épargne CAM (essentiellement épargne réglementée comme les livrets ou l'épargne logement) ;
- Des avances que la Caisse régionale souscrit auprès de Crédit Agricole S.A., proportionnelles aux montants des crédits consentis à la clientèle ;
- Des refinancements à court terme réalisés auprès de Crédit Agricole S.A. conformément aux limites fixées par Crédit Agricole S.A.

Les encours de collecte progressent de 2,3% notamment du fait de la collecte monétaire qui réalise une très belle performance avec une progression de 9,1%, soutenue par la gamme DAT et le succès du compte livret fidélité. Les encours de collecte liée aux Livrets A et LDD ont également fortement progressé privant néanmoins la Caisse régionale d'une partie de ses ressources du fait de la centralisation de cette collecte à la CDC.

LES EMPLOIS

Dans un contexte économique et financier difficile, la Caisse régionale confirme en 2012 sa forte implication et son rôle de principal partenaire de l'économie régionale. Les encours bruts de crédit progressent de +3,3% pour s'établir désormais à 11,69 Mds d'euros.

- La progression des encours de crédits immobiliers soutient pleinement l'activité (+3,9%) ;
- Le volontarisme de la Caisse régionale aura également permis d'accompagner un nombre croissant d'entreprises et de collectivités locales dans leurs investissements. Nos encours de crédits d'équipement poursuivent leur progression de +2,8%.

Cet accroissement des encours de crédit est obtenu malgré un recul sensible de la demande comme en témoigne le volume des réalisations de crédits amortissables, en diminution de 21,6 % par rapport 2011, il se situe à 1 685 millions d'euros.

LA VENTE DE SERVICES

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a amélioré l'équipement de sa clientèle en produits et services, permettant d'augmenter les commissions encaissées de 1,5% à périmètre constant :

- Au cours de l'année 2012, c'est 24 000 nouveaux clients qui ont rejoint la Caisse régionale témoignant ainsi de leur intérêt aux offres et aux hommes qui la constituent et 41 000 affaires nouvelles en IARD qui portent le stock à plus de 231 000 contrats en portefeuille, en progression de 3% par rapport à 2011.

■ LA POLITIQUE SOCIALE

En 2012, la politique Ressources humaines de la Caisse régionale s'est traduite par la mise en œuvre de nouvelles pépinières et l'accompagnement de projets innovants comme l'ouverture du « STORE by Crédit Agricole Sud Rhône Alpes » ou le lancement de Square Connexion.

Cet accompagnement se traduit par les actions de formations spécifiques adaptées et une valorisation de la politique de recrutement et de gestion de carrière.

Les enjeux majeurs de la Direction des Ressources humaines de la Caisse régionale demeurent la politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et l'accompagnement de la formation des collaborateurs dans le cadre de la Nouvelle Relation Client RC2.0 et la déclinaison du concept STORE.

Ces démarches structurantes devront nécessairement s'inscrire dans le nouveau projet d'entreprise SRA 2016.

■ LE MUTUALISME

Dans un contexte économique toujours instable, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a souhaité affirmer sa responsabilité en renforçant sa présence aux côtés de ses clients et sociétaires. Ses valeurs mutualistes de proximité, de responsabilité et de solidarité se sont illustrées au quotidien. Dans ce sens, nous avons réuni le 27 septembre 2012, collaborateurs et élus lors du lancement de notre troisième projet d'entreprise dont le volet mutualiste sera porté par nos administrateurs des Caisses locales et de la Caisse régionale.

Les Caisses locales de Crédit Agricole engagées au plus proche de leur territoire :

- Pour la huitième édition, 7 lauréats ont été primés dans le cadre du challenge annuel les CA d'Or pour leur capacité à innover et investir au bénéfice de nos territoires. Deux associations et 5 professionnels parmi les 18 candidats présentés par les Caisses locales, ont reçu un prix et un trophée. Ils bénéficient de plus d'une mise en valeur lors des 78 assemblées générales de Caisses locales sur le territoire Sud Rhône Alpes.
- Notre partenariat avec les 14 plates-formes France Initiative présentes sur le territoire Sud Rhône Alpes démontre notre volonté d'être acteur dans le développement du tissu économique régional, en favorisant la création et reprise d'entreprises.
- En 2012, les Caisses locales se sont investies et ont soutenu 27 projets de développement local ayant trait à l'économie, au social ou à l'environnement. Portés et mis en œuvre par des associations ou collectivités locales, ils participent à la dynamique et à la vie locale.
- Notre engagement dans la sauvegarde du patrimoine
Au cours de l'année 2012, le Crédit Agricole a eu le plaisir d'inaugurer 14 édifices et œuvres restaurés pour un budget de 105.000€ avec le concours de la Fondation des Pays de France.
- Notre dispositif microcrédit, offre réservée à nos clients porteurs de projets (professionnel ou personnel) n'ayant pas accès au financement classique. A fin 2012, plus de 180 clients bénéficient de ce dispositif solidaire.

- A ce jour, près de 74 000 clients affichent sur leur carte bancaire leur statut de sociétaire et permettent ainsi de constituer une enveloppe solidaire. Notre Caisse régionale alloue 0,01 € à un fonds pour tout paiement ou retrait effectué par un sociétaire dans un distributeur du réseau, destiné à renforcer nos actions mutualistes. Cet abondement a permis de réaliser de nombreux projets pour un montant global de 256 000 €.

Outre notre investissement dans le développement du microcrédit, ce fond a permis les actions suivantes :

- 129 subventions versées à des associations sur le territoire pour un montant global de 49 500 € ;
- Des aides Solidarités Sociétaires remises à 10 familles en difficulté ;
- Le soutien à la recherche sur la maladie de Parkinson dans le cadre d'un partenariat pluriannuel entre CLINATEC, la Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et l'association Mécénat Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. En 2012 une subvention globale de 200 000 € a été allouée au financement du projet en cours de développement au Centre de recherche Clinique CLINATEC, pour la recherche sur la maladie de Parkinson.

La Caisse régionale Sud Rhône Alpes, en partenariat avec le Crédit Agricole Solidarité Développement, participe à des opérations en faveur de l'insertion en France et du développement à l'étranger et soutient le logement social et très social sur le territoire. Cette année, trois projets, parrainés par des Caisses locales ont bénéficié d'une aide Crédit Agricole Solidarité et Développement pour un montant total de 37 000 € ; 25 000 € au titre du Programme Solidarité Logement et 12 000 € pour des projets d'aide des pays en voie de développement.

Cette année encore l'action de Mécénat de Crédit Agricole Assurances, filiale assurance du groupe Crédit Agricole, a bénéficié à notre territoire. Un projet en faveur des aidants familiaux proposé par l'une de nos Caisses locales a été sélectionné et aidé à hauteur de 8 390 €.

L'année 2012 aura été marquée par une volonté de poursuivre le développement du sociétariat, de promouvoir notre différence coopérative et mutualiste et de renforcer notre capital social qui aura vu son encours augmenter de 38%.

La troisième édition de la semaine du sociétaire a permis de faire connaître notre modèle de banque coopérative, de valoriser les actions mutualistes de notre entreprise et notamment les actions issues de l'abondement Carte Sociétaire.

Cette semaine a ainsi permis de renforcer notre socle de sociétaires. En 5 jours, près de 3 000 personnes sont devenues sociétaires et plus de 2 M€ ont été collectés en capital social.

Le succès de toutes ces actions et manifestations est le fruit des compétences et de la complémentarité des Elus et des Salariés. Il réaffirme notre force et notre différence de banque coopérative régionale animée par des valeurs mutualistes.

Un Conseil d'Administration de la Caisse régionale impliqué :

Outre les réunions du Conseil d'administration consacrées aux orientations stratégiques de la Caisse régionale pour les années à venir, des séquences de formation/information, se déroulant sur une demi-journée sont organisées trimestriellement à destination de l'ensemble des administrateurs.

Elles permettent d'approfondir certains thèmes ou des enjeux stratégiques pour la Caisse régionale.

D'autres formations axées sur le développement personnel ont été également dispensées et un administrateur de la Caisse régionale a bénéficié d'une formation à l'IFCAM.

L'ensemble de ces actions d'information et formation ont permis au Conseil d'administration de renforcer sa performance, tant sur la compétence de ses membres, que par leur engagement personnel sur les différents travaux.

On notera par ailleurs l'implication de l'ensemble des administrateurs de la Caisse régionale dans l'économie locale au travers des diverses fonctions de responsabilité qu'ils occupent. De plus des membres du Conseil d'Administration participent à divers événements nationaux comme par exemple, la Confédération Nationale de la Mutualité de la Coopération et du Crédit Agricole.

Ceci leur confère une compétence et une connaissance indispensables à l'exercice de leur mandat au sein de la Caisse régionale.

Les mandats occupés au sein du Groupe par le Président de la Caisse régionale relèvent de la même démarche.

■ FAITS MARQUANTS

La Caisse régionale Sud Rhône Alpes poursuit son développement au service des territoires

Dans un contexte de crise qui pèse durablement sur la demande de financements et sur notre activité de prêteur, nos encours de crédit progressent en 2012 de 3,3 % soit + 369 millions d'euros. Ce développement nous permet de maintenir nos parts de marché au-delà des 26 % grâce notamment à la progression des encours de crédit Habitat + 3,9 %. La Caisse régionale a ainsi contribué au développement de l'activité du territoire en octroyant sous forme de financements plus de 1,6 Mds€ aux différents acteurs économiques.

Les encours de collecte progressent de 2,3 % notamment du fait de la collecte monétaire qui réalise une très belle performance avec une progression de 9,1 %, soutenue par la gamme DAT et le succès du livret fidélité réservé aux clients sociétaires. Les encours de collecte liée aux Livrets A et LDD ont également fortement progressé, privant néanmoins la Caisse régionale d'une partie de ses ressources pour son activité de financement du fait de la centralisation croissante de cette collecte à la CDC.

La production de nouveaux contrats d'assurances IARD s'est poursuivie à un rythme soutenu (+ 41 000) confortant ainsi la stabilité de notre fonds de commerce et contribuant de manière positive aux résultats de la Caisse régionale.

Une résistance de la Caisse régionale qui s'appuie sur ses fondamentaux

Grâce à la progression de la marge d'intermédiation globale (+ 2,1 %) et à celle des produits d'équipement (+ 1,5 %), le produit net bancaire issu de l'activité à la clientèle progresse de 1,9 %. Le produit net bancaire global s'établit à 447,6 millions d'euros, en baisse de 1,3 % sous l'effet de l'absence de dividendes SAS Rue La Boétie CA S.A.).

Les charges de fonctionnement augmentent de 5,4 % principalement sous l'effet des mesures gouvernementales (+ 5,5 M€) et de l'actualisation des engagements sociaux de fin de carrière (+ 3,2 M€). Hors événements spécifiques à l'exercice 2012, la progression des charges de fonctionnement courantes reste contenue à + 1,2 %. Notre coefficient d'exploitation s'établit à 53,9 % démontrant ainsi la solidité de notre modèle de banque de proximité. Par ailleurs, le taux extrêmement bas des Créances Douteuses et Litigieuses à 1,34 % en capital, confère un avantage structurel à la Caisse régionale Sud Rhône Alpes. Le coût du risque affecté s'élève à 14,8 M€ en baisse de 22 % et la Caisse régionale a poursuivi ses efforts de provisionnement des risques futurs via une dotation nette de 28 M€ en FRBG.

L'excellence de la maîtrise des risques, qui est un élément fort de la Caisse régionale, nous permet de conforter les soldes intermédiaires de gestion et de faire ressortir un résultat net à 103,5 M€ en baisse limitée de 6,4 % par rapport à 2011 alors que l'impôt sur les sociétés progresse de 10 % à 63,9 M€.

Une structure saine et solide

En tant que banque universelle de proximité, l'ensemble des ressources clients figurant au bilan est destiné au financement de l'activité crédit de nos territoires. Le ratio Crédit sur Collecte s'élève à 119,1 % et se situe favorablement par rapport à la moyenne des caisses régionales de Crédit Agricole. Au delà de ce ratio, la qualité des actifs de la Caisse régionale lui permet de s'assurer un refinancement de qualité. Ainsi la Caisse régionale dispose de 3,7Mds€ d'actifs éligibles à la BCE, niveau bien supérieur à son endettement court terme net. Par ailleurs les créances habitat représentent 60 % des encours de crédit permettant à la Caisse régionale de se refinancer sur les marchés à des prix attractifs par le biais des émissions « covered » du groupe. Le Ratio de solvabilité s'élève au 30 juin 2012 à 16,3 % (Core Tier one). Il confère à la Caisse régionale une capacité de développement futur et une structure financière solide.

■ LES COMPTES INDIVIDUELS

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales et du fonds dédié SRA Placement dans le périmètre de consolidation, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 20 10-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

L'année 2012 n'a donné lieu à aucun changement de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

L'ACTIF

En M€	Montant		Evolution	Structure en %	
	2012	2011	%	2012	2011
Opérations de trésorerie et interbancaires	173	65	164,9	1,1	0,5
Opérations internes au réseau	1 610	1 221	31,9	10,7	8,7
Opérations avec la clientèle	11 597	11 213	3,4	76,9	79,7
Opérations sur titres	601	471	27,7	4,0	3,4
Valeurs immobilisées	746	739	1,0	5,0	5,3
Comptes de tiers, actions propres et divers	344	344	0	2,3	2,4
TOTAL	15 071	14 053	7,2	100	100

Les opérations de trésorerie et interbancaires (173 M€ ; +164,9 %) :

Ces opérations comprennent les encaisses, les comptes Banque de France, ainsi que les titres de transaction et assimilés. La croissance de cette rubrique est liée à la souscription d'OAT. Ces titres sont éligibles au ratio de liquidité Bâle 3.

Les opérations internes au réseau (1 610 M€ ; +31,9 %) :

Elles sont principalement constituées des placements de nos excédents monétaires auprès de Crédit Agricole S.A.. La progression s'explique par le remplacement systématique de nos liquidités auprès de l'organe central.

Les opérations avec la clientèle (11 597 M€ ; +3,4 %) :

Ces opérations correspondent aux encours de crédits accordés à notre clientèle, nets des provisions couvrant les créances douteuses et litigieuses. La principale composante de ce poste concerne les crédits habitat en augmentation de 3,9%.

Les opérations sur titres (601 M€ ; +27,7 %) :

Elles représentent l'essentiel des placements de l'excédent de fonds propres de la Caisse régionale. Ce poste se répartit en 530 M€ (+23,6%) d'obligations et autres titres à revenus fixes, et 71 M€ (+ 69,5%) d'autres titres à revenus variables dont l'accroissement résulte d'opérations sur des FCPR de Private Equity (participation dans des sociétés non cotées) et sur des OPCVM monétaires. Cette répartition du portefeuille concrétise l'orientation prudente et sécurisée de la gestion des excédents de fonds propres favorisant les placements obligataires à taux fixes de durées courtes et moyennes.

Les valeurs immobilisées (746 M€ ; +1 %) :

Les valeurs immobilisées se composent principalement pour 621,9 M€ de participations (de même niveau qu'en 2011) et pour 87 M€ d'immobilisations (+1,7%).

Les participations sont constituées, pour l'essentiel, des titres de la SAS Rue la Boétie, société holding, qui porte les titres de Crédit Agricole S.A. pour les Caisses régionales.

Les comptes de tiers et divers (344 M€) :

Ils sont d'un niveau équivalent à 2011 et sont essentiellement composés des comptes de régularisation et d'encaissement.

LE PASSIF

En M€	Montant		Evolution	Structure en %	
	2012	2011	%	2012	2011
Opérations de trésorerie et interbancaires	2	3	-30,3	0	0
Opérations internes au réseau	8 527	8 245	3,4	56,6	58,7
Comptes créditeurs de la clientèle	3 952	3 607	9,6	26,2	25,7
Dettes représentées par un titre	595	279	113,4	3,9	2,0
Comptes de tiers et divers	341	342	-0,3	2,3	2,4
Provisions et dettes subordonnées	195	231	-15,5	1,3	1,6
FRBG	87	59	47,5	0,6	0,4
Capital et Réserves	1 268	1 176	7,8	8,4	8,4
Résultat	104	111	-6,4	0,7	0,8
TOTAL	15 071	14 053	7,2	100	100

Les opérations de trésorerie et interbancaires (2 M€ ; - 30,3 %) :

Elles représentent les dettes envers les établissements de crédits. Ce poste n'appelle pas de commentaire particulier.

Les opérations internes au réseau (8 527 M€ ; + 3,4 %) :

Elles concernent les avances obtenues auprès de Crédit Agricole S.A. relatives à la collecte centralisée par le groupe (avances miroirs) ainsi que celles obtenues en contrepartie des crédits octroyés à la clientèle. Ce poste de bilan évolue dans une proportion équivalente à la progression des crédits.

Les comptes créditeurs de la clientèle (3 952 M€ ; + 9,6 %) :

Ces comptes comprennent les comptes à vue des clients auprès de notre établissement, ainsi que les comptes à terme rémunérés. L'accroissement est issu de l'évolution des encours de comptes à terme.

Les dettes représentées par un titre (595 M€ ; + 113,4%) :

Elles sont composées essentiellement des Titres de Créances Négociables (C.D.N. et B.M.T.N.). Du fait du bon positionnement en 2012 des CDN interbancaires, en terme de coût de la ressource, ce compartiment a connu un fort développement, ce qui a permis d'améliorer les conditions de refinancement de notre établissement.

Les comptes de tiers et divers (341 M€ ; - 0,3 %) :

Ils représentent essentiellement des comptes de régularisation (charges à payer ou produits perçus d'avance) par essence fluctuant entre les arrêtés comptables. Leurs montants n'appellent pas de remarque particulière.

Les provisions et dettes subordonnées (195 M€ ; - 15,5 %) :

Les provisions pour risques et charges (104 M€ ; - 0,2 %) sont stables. En tenant compte de la dotation FRBG, le niveau global de couverture des risques se renforce cependant de 17%. Cette rubrique comptabilise également les Titres Subordonnés Remboursables (TSR) qui diminuent du fait d'échéances significatives en 2012.

FRBG (87 M€) :

En 2012 la Caisse régionale a fait le choix, en relation avec les nouvelles normes Bâle 3, de compléter la dotation au FRBG de 28 M€.

Le capital et les réserves (1 268 M€ ; + 7,8 %) :

L'évolution de ce poste représente la conservation du résultat de 2011 conformément aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2012.

Le résultat de l'exercice avant distribution s'établit à 103,5 M€ en baisse de 6,4 %.

LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**LE PRODUIT NET BANCAIRE**

En M€	Montant		Evolution %	Structure en %	
	2012	2011		2012	2011
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés et revenus des titres	253,1	258,9	-2,2	56,6	57,1
Produits nets des commissions	193,1	197,5	-2,3	43,1	43,6
Produits nets des opérations financières	2,0	-2,6	ns	0,4	-0,6
Autres produits nets d'exploitation	-0,6	-0,3	100,0	-0,1	-0,1
PRODUIT NET BANCAIRE	447,6	453,5	- 1,3	100	100

Le produit net bancaire s'élève à 447,6 M€, en baisse de 1,3 %.

Les produits nets d'intérêts et revenus assimilés et revenus des titres (253,1M€ ; - 2,2 %) :

Ce poste regroupe les produits perçus sur les opérations de crédits avec la clientèle, les intérêts de nos placements monétaires et de fonds propres, et enregistre en contrepartie les charges sur avances de Crédit Agricole S.A. et les coûts de notre collecte monétaire. Il intègre également le résultat net de la macro-couverture de nos opérations de protection contre le risque de taux.

La marge d'intermédiation progresse de 2,1% pour s'établir à 252 M€. Malgré un contexte de taux moins porteur qu'en 2011, le spread entre taux longs et taux courts demeure bien orienté et reste favorable à la gestion optimisée de notre liquidité et à la progression des marges de crédit.

Le revenu des titres de participation baisse de 87,1% pour se situer à 4 M€ sous l'effet de l'absence de dividendes SAS Rue La Boétie (CA S.A.).

Les produits nets des commissions (193,1 M€ ; - 2,3 %) :

Il s'agit d'un regroupement de deux postes :

Les commissions internes au réseau Crédit Agricole dont la marge de 33,7 M€ est en baisse de 17,3% sous l'effet

- du pincement entre la baisse du coût de la liquidité et le maintien de la rémunération servie sur les produits de collecte
- d'une part plus importante de collecte centralisée à la Caisse des Dépôts et Consignation suite aux relèvements des plafonds des livrets A et LDD

Cet effet est cependant limité par la croissance des encours collectés par la Caisse régionale.

Les commissions clientèle de 159,4 M€ (nets) en évolution de 1,6%, les comptes service affichent une bonne progression ainsi que l'assurance vie sous l'effet combiné d'une commercialisation performante et d'une sinistralité maîtrisée.

Les produits nets des opérations financières (+2 M€ ; contre une marge négative de 2,6 M€ en 2011) :

Ce poste est le reflet de la gestion du portefeuille de placement de la Caisse régionale dans un contexte de crise financière durable et de gestion prudente du portefeuille.

Les autres produits nets d'exploitation (-0,6M€ ; 73,3 %) :

Sont compris dans ce poste les loyers de nos immeubles de rendement, les ventes de produits Uni-Editions, des profits et charges divers d'exploitation bancaire.

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

En M€	Montant		Evolution	Structure en %	
	2012	2011	%	2012	2011
Frais de personnel	142,1	132,0	7,7	58,9	57,7
Autres frais administratifs	85,7	83,6	2,4	35,6	36,6
Dotations aux amortissements	13,3	13,0	2,5	5,5	5,7
TOTAL CHARGES	241,1	228,6	5,4	100	100

Les charges de fonctionnement :

Elles progressent de 5,4% principalement sous l'effet des mesures gouvernementales (+ 5,5M€) et de l'actualisation des engagements sociaux de fin de carrière (+ 3,2M€). Hors événements spécifiques à l'exercice 2012, la progression des charges de fonctionnement courantes serait contenue à + 1,2%.

Les charges de personnel (142,1 M€ ; + 7,7%) :

Après une légère diminution en 2011, les charges de personnel progressent fortement en 2012 sous l'effet de mesures externes à la gestion de la masse salariale. Après neutralisation des mesures gouvernementales et engagements sociaux, l'évolution est ramenée à + 1,1%.

Les autres frais administratifs (85,7 M€ ; +2,4%) :

Les impôts et taxes progressent de 10,3% (doublement de la taxe systémique) pendant que les autres services extérieurs baissent de 0,8% passant de 76,2 M€ à 75,7 M€.

A noter que les charges du programme Nice (projet de convergence informatique vers un système d'information commun à toutes les Caisses Régionales) restent contenues avec une diminution de 1,2% de ces charges en 2012.

Les amortissements (13,3 M€ ; + 2,5 %) :

Ce poste évolue légèrement sous l'effet du programme de modernisation du Réseau de distribution débuté en 2011

LE RESULTAT

Tableau des résultats sur les cinq dernières années

En M€	Montant				
	2012	2011	2010	2009	2008
Résultat brut d'exploitation	206,5	224,9	216,6	188,9	155,6
Coût du risque	-7,4	13,1	-47,4	-48,6	-29,3
Résultat sur actifs immobilisés	-3,7	-10,2	-6,8	-0,9	-3,7
Dotations nettes au F.R.B.G. et provisions réglementées	-28	-59	0	10,3	-10,3
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0
Charge fiscale	-63,9	-58,2	-57,1	-57,1	-22,2
RESULTAT	103,5	110,6	105,3	92,6	90,2

Evolution du résultat

En M€	Montant		Evolution
	2012	2011	%
Résultat brut d'exploitation	206,5	224,9	-8,2
Coût du risque	-7,4	13,1	ns
Résultat sur actifs immobilisés	-3,7	-10,2	-63,7
Dotation nette au F.R.B.G. et provisions réglementées	-28,0	-59,0	-52,6
Résultat exceptionnel	0,0	0,0	ns
Charge fiscale	-63,9	-58,2	9,9
RESULTAT	103,5	110,6	-6,4

Le résultat brut d'exploitation (206,5 M€ ; - 8,2 %) :

La contraction s'explique par l'effet de ciseaux défavorable entre la baisse du PNB et la progression des charges (cf. supra).

Le coût du risque et FRBG (-35,4 M€ ; - 22,9 %) :

Le taux extrêmement bas des Créances Douteuses et Litigieuses à 1,34% en capital, confère un avantage structurel à la Caisse régionale Sud Rhône Alpes et induit une diminution du coût du risque affecté. Parallèlement la Caisse régionale à poursuivit ses efforts de provisionnement des risques latents via une dotation nette de 18,5 M€ en provisions collective, risques opérationnels et FRBG

Le résultat net sur actifs immobilisés de -3,7 M€ est principalement la conséquence de provisions sur des titres de participation à l'international.

Après une charge fiscale de 63,9 M€ en progression de 9,9%, le résultat net s'établit à 103,5 M€, en baisse de 6,4 %.

Distribution du résultat

Pour les quatre dernières années et pour l'année 2012 (projet sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale), la politique de distribution du résultat a été la suivante.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2008	6,26	6,26	0,53
2009	6,26	6,26	0,59
2010	6,82	6,82	0,51
2011	7,16	7,16	0,54
Prévu 2012	6,72	6,72	0,42

Les intérêts aux parts sociales et les dividendes versés aux porteurs de CCI et de CCA sont éligibles à l'abattement de 40% au profit des personnes physiques.

■ CERTIFICATS COOPERATIFS D'INVESTISSEMENT

En 2012, le CCI Sud Rhône alpes a connu une hausse de sa cotation de 6,2 % pour atteindre le cours de 93,80 euros qui demeure cependant très inférieur à l'actif net.

A cette hausse s'ajoute la distribution d'un dividende de 7,16 euros en juin 2012 ce qui donne le niveau élevé de rentabilité par titre de 7,63 % sur la base du dernier cours de 2012.

Il sera proposé, à l'assemblée générale la mise en paiement d'un dividende de 6,72 euros.

■ ACTIVITE DES PRINCIPALES FILIALES

SRA PLACEMENT

Le fonds SRA Placement, fonds dédié aux placements d'excédents de fonds propres de la Caisse régionale, d'euros, est consolidé dans le périmètre de la Caisse régionale. Ses actifs s'élèvent à 21,3 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 20,5 millions d'euros au 31 décembre 2011. Du fait de la stratégie d'investissement, le portefeuille de titres est principalement constitué de lignes d'obligations.

SAS SQUARE HABITAT Sud Rhône Alpes

La société Square Habitat Sud Rhône Alpes est une société de gestion et de transaction immobilière qui est le premier réseau immobilier sur le territoire de la Caisse régionale.

La crise sur le marché de l'immobilier, très sensible depuis le second semestre 2011, n'a pas permis d'exprimer toute la force de réseau constitué et l'année 2012 s'est terminée par un résultat déficitaire.

La Caisse régionale Sud Rhône Alpes a engagé une restructuration qui va se poursuivre sur 2013 afin d'être en capacité de profiter des premiers signes de reprise.

SAS CAPIDA

La société CAPIDA au capital de 5 Millions d'Euros détenu en totalité par la Caisse régionale est destinée à prendre des participations minoritaires dans des sociétés en développement. Trois opérations d'investissement, et aucune cession, ont été conduites en 2012 pour 1 200 milliers d'euros.

Elle détient au 31 décembre 2012, 12 lignes de participation pour un montant de 5 959 milliers d'euros.

SAS SRA CAPITAL

La société SRA Capital au capital de 2 millions d'euros détenu en totalité par la Caisse régionale a vocation à prendre des participations minoritaires dans des sociétés régionales en développement.

Le Comité d'investissement de la société a donné son accord à des interventions dans 10 nouvelles sociétés au cours de l'année 2012 pour un total de 1 222 milliers d'euros.

Compte tenu de deux désinvestissements, elle détient, au 31 décembre 2012, 18 lignes de participations pour un montant global de 3 104 milliers d'euros.

SAS Malherbe Claudel

La SAS Malherbe Claudel au capital de 3,5 millions d'euros détenu en totalité par la Caisse régionale a pour objet l'acquisition pour la vente ou la location de tous immeubles bâtis ou non bâtis et la participation dans toute société de services immobiliers.

Créée en janvier 2009 son capital variable a fortement évolué au cours de ces trois dernières années pour atteindre 3,5 millions d'euros. Deux opérations importantes ont été lancées en 2010. La première, relative à la création d'une agence (CA Store) très innovante de plus de 1.000 mètres carrés sur le centre de Grenoble, s'est achevée en octobre 2012 par la location de l'immeuble à la Caisse régionale Sud Rhône Alpes. La seconde est une prise de participation dans la SAS Vercors Gustave Eiffel qui a construit un ensemble immobilier à usage de bureaux sur Grenoble également loué depuis avril 2012.

En 2012, une nouvelle filiale immobilière détenue à 50,1 %, la SCI BCC Presqu'île, a été créée. Le total bilan de la SAS Malherbe Claudel est de 19 510 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

■ PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

La Caisse régionale a pris deux participations significatives au cours de l'année 2012. Une d'un montant de 400 milliers d'euros représentant 1,81 % du capital dans la société Rhône Alpes création et l'autre d'un montant de 1 853 milliers d'euros représentant 25 % du capital dans la société Square Habitat Gestion SRA.

■ SUIVI ET CONTROLE DES RISQUES

Se reporter au chapitre « Les facteurs de risques au 31 décembre 2012 ».

■ PROJET DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 MARS 2013

Se reporter au chapitre « Projet de Résolutions ».

■ LES COMPTES CONSOLIDES

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2012 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc, certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2011.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2012. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IFRS 7, informations complémentaires à donner sur les transferts d'actifs financiers.	22 novembre 2011 (UE n° 1205/2011)	1 ^{er} janvier 2012

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n° 475/2012)	1 ^{er} juillet 2012
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n° 475/2012)	1 ^{er} janvier 2013

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

En effet :

- L'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux, la distinction recyclable/non recyclable.
- L'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode est déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version actuelle d'IAS 19).

Par ailleurs les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas adoptées par le groupe crédit agricole au 31 décembre 2012.

LE PERMETRE DE CONSOLIDATION

Il comprend toujours les 82 Caisses locales et le Fonds Commun de Placement dénommé « Sud Rhône Alpes Placement ».

LE BILAN CONSOLIDE

L'ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Caisse, banques centrales	58 290	62 702
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	450	3 359
Instruments dérivés de couverture	19 795	30 708
Actifs financiers disponibles à la vente	714 009	650 267
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 631 532	1 197 759
Prêts et créances sur la clientèle	11 601 146	11 229 570
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	194 671	136 565
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	568 789	409 946
Actifs d'impôts courants et différés	69 154	68 031
Comptes de régularisation et actifs divers	265 592	249 244
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Participation aux bénéfices différée	0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0	0
Immeubles de placement	2 296	2 530
Immobilisations corporelles	76 696	75 220
Immobilisations incorporelles	2 180	1 952
Ecarts d'acquisition	0	0
TOTAL DE L'ACTIF	15 204 600	14 117 853

LE PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Banques centrales	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 087	1 471
Instruments dérivés de couverture	256 702	175 289
Dettes envers les établissements de crédit	8 481 947	8 234 086
Dettes envers la clientèle	3 961 657	3 607 131
Dettes représentées par un titre	495 508	219 259
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	16 994	26 956
Passifs d'impôts courants et différés	5 939	0
Comptes de régularisation et passifs divers	253 486	243 159
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	0
Provisions	42 284	38 437
Dettes subordonnées	57 568	75 797
TOTAL DES DETTES	13 573 172	12 621 585
CAPITAUX PROPRES	1 631 428	1 496 268
Capitaux propres - part du Groupe	1 631 305	1 496 148
Capital et réserves liées	395 971	349 877
Réserves consolidées	1 140 548	1 000 363
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	923	-14 729
Résultat de l'exercice	93 863	160 637
Intérêts minoritaires	123	120
TOTAL DU PASSIF	15 204 600	14 117 853

LE COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts et charges assimilées	242 599	239 136
Commissions (produits)	222 943	232 533
Commissions (charges)	-31 144	-31 238
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-37	-1 365
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-32 710	14 610
Produits des autres activités	4 843	2 830
Charges des autres activités	-2 266	-2 374
PRODUIT NET BANCAIRE	404 228	454 132
Charges générales d'exploitation	-224 939	-217 372
Dotations amortissements/dépréciations immobilisations incorporelles et corporelles	-13 090	-12 825
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	166 199	223 935
Coût du risque	-7 694	12 405
RESULTAT D'EXPLOITATION	158 505	236 340
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	147	-582
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0
RESULTAT AVANT IMPOT	158 652	235 758
Impôts sur les bénéfices	-64 785	-75 127
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
RESULTAT NET	93 867	160 631
Intérêts minoritaires	-4	6
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	93 863	160 637

Le tableau ci-dessous retrace de façon explicite le passage du résultat établi selon les normes françaises de la Caisse régionale seule au résultat consolidé établi sous les normes internationales (IFRS) puis l'apport des sociétés consolidées.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Résultat NF SRA	103,5	110,6
Titres en juste valeur par résultat	-2,7	-1,1
Dépréciation Titres	-29,4	8,2
Solte netting swap	-14,1	0,0
FRBG	28,0	59,0
Impôts différés	0,4	-16,7
Indemnités de fin de carrière	3,2	0,0
Autres	1,0	-1,4
Résultat NI SRA	89,9	158,6
Résultat caisses locales	3,4	3,0
Résultat fonds dédiés	0,6	-1,0
Résultat NI consolidé	93,9	160,6

Le résultat IFRS est en sensible diminution par rapport à 2011 à 93,9 millions d'euros. Ce résultat provient du résultat social de la Caisse régional qui s'établit à 103,5 millions d'euros et principalement de retraitements relatifs à la divergence entre les normes Françaises et IFRS :

- dépréciation en IFRS du titre SAS Rue La Boétie pour 22,4 millions d'euros : 9,24 millions d'euros dus au retraitement en résultat de l'écart entre le prix moyen d'acquisition à 14,25 euros (coût historique) et la précédente valorisation du titre à 14 euros ; 13,13 millions d'euros liés à l'écart entre la nouvelle valorisation à 13,64 euros et l'ancienne valorisation à 14 euros ;

- dépréciation durable du titre Sacam International pour 7,8 millions d'euros du fait du passage par résultat des provisions passées en fonds propres les exercices antérieurs ;
- retraitement de soultes positives sur swaps pour 14,1 millions d'euros du fait de leur étalement en normes IFRS ;
- retraitement par capitaux propres de la provision pour indemnités de fin de carrière pour 3,2 millions d'euros pour la quote-part liée aux écarts actuariels (IAS19) ;
- annulation en IFRS de la dotation au Fonds pour risques bancaires généraux pour 28 millions d'euros.

Le résultat du fonds dédié est en amélioration à 607 milliers d'euros. La Caisse régionale a beaucoup investi dans cette entité dont le total bilan est passé de 9,5 millions d'euros au 31/12/2010 à 21,3 millions d'euros au 31/12/2012.

Les Caisses locales ont vu leur capital nettement progresser en 2012 (+45 millions) et contribuent plus fortement au résultat consolidé.

LE NIVEAU DE FONDS PROPRES PRUDENTIELS :

	31/12/2012	31/12/2011
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Fonds propres de base (Tier 1)	1 352 770	1 139 726
Fonds propres complémentaires (Tier 2)	50 460	64 257
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3)	0	0
Déduction des fonds propres	-369 179	-239 258
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance	0	0
Total des fonds propres prudentiels	1 034 051	964 725

En application de la réglementation, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

Au 31 décembre 2012, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a largement répondu à ces exigences réglementaires avec un ratio de solvabilité à 16,41 %.

■ EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Néant.

■ LOI DE MODERNISATION DE L'ECONOMIE : DELAI FOURNISSEURS

En application de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, nous signalons que le solde des dettes du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes à l'égard de ses fournisseurs s'élève au 31 décembre 2012 à 1 773 milliers d'euros contre 2 407 milliers d'euros fin décembre 2011. A défaut d'indications ou de prescriptions particulières, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes règle ses factures dans un délai maximum de 30 jours date de facture.

■ CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Vivre la banque autrement

En octobre 2012, le CA Sud Rhône Alpes a inauguré un concept innovant d'agence bancaire au centre ville de Grenoble. Cette agence alliant relations privilégiées avec les clients et nouvelles technologies, se veut un lieu de rupture pour proposer une autre expérience client et permettre à ces derniers de vivre la banque autrement. Devant le succès rencontré, une équipe projet a été constituée pour conduire le déploiement de ce concept sur l'ensemble des points de vente au cours des trois prochaines années.

Les objectifs de croissance 2013 s'inscrivent pleinement dans cette orientation de renforcer notre relation avec nos clients et sociétaires dans le cadre d'une relation équilibrée, respectueuse de nos valeurs de banque coopérative.

LES FACTEURS DE RISQUES AU 31 DECEMBRE 2012

INTRODUCTION

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers couvre les types de risques suivants :

- Les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité ;
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spreads de crédit) ;
- Les risques induits par la crise financière ;
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité).

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations ;
- Les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe ;
- Les risques juridiques: risque d'exposition potentielle du groupe à des procédures civiles ou pénales.

Les données comptables sont fournies sur base consolidée.

■ LES RISQUES DE CREDIT

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celle-ci présente une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, garanties données ou engagements confirmés non utilisés. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par l'utilisation d'instruments dérivés et la titrisation.

I.OBJECTIFS ET POLITIQUE

La Politique des Risques Crédit a été actualisée en date du 20 décembre 2011 par le Conseil d'Administration. Son périmètre couvre les crédits et les engagements sur des contreparties, hors opérations pour compte propre (placements de fonds propres, opérations de marché ...). Elle a pour objectifs de guider les analyses et les décisions de tous les acteurs de l'entreprise en matière de prise de risques de contrepartie.

Elle est organisée autour de deux grands marchés :

- le « marché de proximité » qui regroupe les particuliers, les professionnels, les agriculteurs, les associations.
- le marché de la « Grande Clientèle » qui regroupe les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1,5 M.€, les Collectivités publiques, la Promotion immobilière.

Cette Politique s'articule autour des principes et limites suivants :

1. Division des Risques
2. Partage de Risques
3. Limite par contrepartie
4. Limites par secteurs d'activité et exclusions.

Il est régulièrement proposé au Conseil d'Administration une révision de la politique crédit en fonction de l'évolution de la cartographie des risques.

Le respect de la mise en œuvre de la Politique Crédit et du bon fonctionnement du dispositif d'octroi et de surveillance des risques crédits entre dans le périmètre de contrôle de la Caisse régionale. Ce dispositif de contrôle, qui n'a pas été modifié en 2012, s'articule autour :

- du Contrôle Permanent

Le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques est rattaché directement au Directeur Général et s'appuie sur deux services qui lui sont hiérarchiquement rattachés :

- o Le Contrôle Central des Risques
- o Le Contrôle Permanent et Conformité
- du Contrôle Périodique qui est également directement rattaché au Directeur Général.

II. GESTION DES RISQUES DE CREDIT

1 PRINCIPES GENERAUX DE PRISE DE RISQUES

Pour la banque de détail, les managers des agences bénéficient de délégations permettant de traiter environ 90 % des dossiers constitués au titre des marchés de particuliers. Des services d'engagement, spécialisés par marchés, traitent des dossiers dont l'encours dépasse la limite par contrepartie ou dont le score exclut l'exercice de la délégation.

La mise en force de ces crédits en agence, n'est possible que pour les crédits sans garantie ou garantis par des sûretés personnelles.

Pour la grande clientèle, la situation est totalement inverse et la majorité des crédits est décidée en centralisé par un service engagement dédié, rattaché à la Direction Crédits (appelée Direction Développement des Financements).

Outre le dispositif de délégation en vigueur au sein de la Caisse régionale et permettant notamment des décisions au niveau des Directeurs d'Agence, des Directeurs de Régions, des services engagements et des Responsables des directions Crédit et Marché des Entreprises, les organes décisionnels sont les suivants :

Comité d'Engagements

Les décisions sont prises conjointement par les Directeurs Crédit et Marché des Entreprises.

Fréquence : hebdomadaire.

Ce Comité tient lieu également de pré comité pour le Comité des Prêts.

Comité des Prêts

Il est composé d'administrateurs et est présidé par un Directeur Général Adjoint ou un Directeur.

Fréquence : hebdomadaire.

Il a vocation à décider de tout crédit qui dépasse le champ de délégation du Comité Engagements (à l'exception des crédits consentis aux Administrateurs de la Caisse Régionale, ou à toute collectivité publique au sein de laquelle un Administrateur de la Caisse régionale est élu, ou à toute entreprise dans laquelle un Administrateur de la Caisse régionale fait partie du conseil d'administration ou de l'équipe dirigeante).

Il peut par ailleurs accepter tout dossier de crédit qui déroge à la Politique Crédit, sauf non respect de la limite correspondant à la Division des Risques. Pour ce cas, il peut toutefois valider un dépassement de 5 % maximum.

Délégation Direction Générale

Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjointes ont les pouvoirs les plus étendus pour prendre une décision en matière de crédits (à l'exception des crédits consentis aux Administrateurs de la Caisse Régionale, ou à toute collectivité publique au sein de laquelle un Administrateur Caisse Régionale est élu, ou à toute entreprise dans laquelle un Administrateur Caisse Régionale fait partie du conseil d'administration ou de l'équipe dirigeante). Tout dossier accepté dans le cadre de cette délégation doit être ensuite présenté pour information au Comité normalement compétent.

Pour toute décision dérogeant à la politique crédit (hors dépassement supérieur à 5 % des limites globales), le dossier doit être accepté conjointement par deux personnes parmi le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjointes.

Bureau du Conseil

Les Administrateurs réunis en « Bureau » peuvent fixer une limite maximale par contrepartie supérieure aux limites globales fixées dans le cadre de la Politique de Division des Risques. Ils ont ainsi sur ce point les mêmes pouvoirs que le Conseil d'Administration réunit en séance plénière.

Depuis 2008, la Caisse Régionale a également renforcé son dispositif en faisant porter par le service Contrôle Central des Risques un « avis risque indépendant » sur tout dossier en dérogation à la politique crédit et ayant pour effet d'augmenter les engagements de plus de 500 K€. Cet avis est donné avant la prise de décision par l'instance habilitée. Le Contrôle Central des risques peut également être saisi de tout dossier à la demande de la Direction Générale. En dehors de toute nouvelle demande de financement, le Service Contrôle des Risques peut se saisir de tout dossier et porter un « second regard » sur la relation développée avec un client.

2 METHODOLOGIES ET SYSTEMES DE MESURE DES RISQUES

2.1 Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Description du dispositif de notation

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. .Ainsi, la Caisse régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Le classement des contreparties s'organise en 14 grades pour la banque de détail, eux-mêmes regroupés en segments (Risque très Faible, Risque Faible, Risque Moyen, Risque Fort, Risque Avéré).

L'ensemble des crédits (bilan et hors bilan) de la clientèle Banque de détail est noté mensuellement par l'outil LUC, avec des modèles IRB (PD, LGD, CCF) calibrées sur le périmètre de l'ensemble des Caisses régionales.

Sur le périmètre Grande Clientèle, le dispositif de notation est défini comme l'ensemble des méthodes, processus, contrôles, systèmes de collecte de données et systèmes informatiques qui contribuent à l'évaluation du risque crédit et permettent l'affectation d'une note à une contrepartie et le calcul de la probabilité de défaut. A chaque type de clientèle (entreprises, collectivités publiques, professionnels de l'immobilier, souverains, financements spécialisés ...) correspond une seule méthodologie de notation.

Il existe une seule échelle de notation (échelle maître) qui comporte 15 positions (13 notes, de A + à E -, pour les contreparties qui ne sont pas en défaut et 2 notes, F et Z, pour les contreparties en défaut).

Table de correspondance entre notation groupe Crédit Agricole et agences de notation :

Échelle-Maitre du Groupe Crédit Agricole					Équivalence			
Grade	Qualité de l'emprunteur	Description	PD de Référence	Intervalle de discrétisation Défaut (PD) à 1 an	Moody's	S & P's	BdF ^(b)	NP 2008-09
A+	Exceptionnel	L'aptitude à faire face à ses obligations est très forte y compris à moyen et long terme.	0,001% (2)	PD quasi-nulle de 0,000% à 0,003%	Aaa	AAA	3++	Investment Grade
A	Excellent	La probabilité d'un défaut dans l'année est quasi nulle.	0.01%	PD très faible de 0,003% à 0,014%	Aa1 Aa2	AA+ AA	3++	
B+	Très bon	La solidité financière de la contrepartie pourrait être sensible à des changements économiques défavorables ou à une modification des circonstances, cependant sa capacité à faire face à ses obligations reste forte y compris à moyen et long terme.	0.020%	PD de l'ordre de 0,014% à 0,035%	Aa3 A1	AA- A+	3++	
B	Bon	La probabilité d'un défaut dans l'année est estimée à moins de 0.1%	0.06%	PD comprise entre 0,035% et 0,098%	A2 A3	A A-	3+	
C+	Assez bon	Capacité satisfaisante pour faire face à ses obligations à un an. Sur le moyen long terme, celle-ci pourrait se voir affaiblie à la suite de changements économiques défavorables ou de modifications des circonstances.	0.16%	PD comprise entre 0,098% et 0,219%	Baa1	BBB+	3	
C	Satisfaisant	Cette catégorie regroupe aussi des contreparties dont la situation financière est solide mais qui ne sont pas retenues dans les catégories précédentes en raison de leur petite taille.	0.30%	PD comprise entre 0,219% et 0,424%	Baa2	BBB	3	
C-	Assez satisfaisant	En moyenne de cycle, la probabilité d'un défaut dans l'année est estimée à moins de 0.6%	0.60%	PD comprise entre 0,424% et 0,677%	Baa3	BBB-	4+	
D+	Acceptable	La sensibilité de la contrepartie à des conditions défavorables sur les plans économique et financier peut affecter sa capacité à s'acquitter de ses obligations financières.	0.75%	PD comprise entre 0,677% et 0,968%	Ba1	BB+	4	non sensible
D	Moyen	A un horizon d'un an, cette capacité est acceptable pour les contreparties D- et D. Elle est en revanche faible pour les contreparties D-.	1.25%	PD comprise entre 0,968% et 1,541%	Ba2	BB	4	
D-	Passable	En moyenne de cycle, la probabilité d'un défaut dans l'année est estimée à moins de 3.0%	1.90%	PD comprise entre 1,541% et 3,082%	Ba3	BB-	5+	
E+	Vulnérable	Une contrepartie est en position de faire face à ses obligations à l'horizon d'un an et dans les conditions économiques stables. Elle est toutefois vulnérable et fait l'objet d'une attention particulière.	5%	PD comprise entre 3,082% et 7,746%	B1 B2	B+ B	5, 6	sensible
E	Fragile Sous surveillance	La capacité de remboursement à un an d'une contrepartie dépend de conditions économiques favorables, ce qui justifie une mise sous surveillance.	12%	PD comprise entre 7,746% et 15,492%	B3	B-	7	
E-	Mauvais Sous surveillance	Il existe de fortes incertitudes quant à la capacité d'une contrepartie à exécuter ses engagements financiers et des incidents (non respect de covenant, retard de paiement sur créances commerciales...) sont signalés.	20%	PD supérieure à 15,492%	Caa Ca C	CCC CCC	8	
F	Défaut	Situation de défaut due à un impayé (de 3 mois en général) ou à un doute caractérisé de la banque sur la solvabilité du débiteur Hors procédure judiciaire et procédures collective.	100%	Défaut constaté = 100%	D	D	9*	Défaut
Z	Défaut avec procédure	Situation de défaut due à un impayé (de 3 mois en général) ou à un doute caractérisé de la banque sur la solvabilité du débiteur avec procédure judiciaire et collective.	100%	Défaut constaté = 100%	D	D	P	

Note (1) : la correspondance entre note CA et BdF est donnée à titre indicatif; il est possible qu'une contrepartie notée 8 par la BdF soit noté F au CA (*)
 Note (2) : La probabilité de défaut prise en compte pour les souverains notés A+ est nulle

La notation de toutes les contreparties et groupes du périmètre Grande Clientèle est intégrée dans le workflow national « Tiers et Groupe ». Ainsi, un client en relation avec plusieurs entités du groupe Crédit Agricole a la même notation dans chacune des entités du groupe.

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ex Commission Bancaire) a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail.

Pour les entreprises, le dispositif est en attente de validation par l'ACP. Une demande a été déposée pour obtenir cet agrément au 1^{er} semestre 2013.

Principe de consolidation des risques crédit

La Caisse régionale procède à une consolidation du risque crédit consenti à un ensemble de contreparties dès lors que celles-ci forment entre elles un groupe de risques. Celui-ci est constitué d'un ensemble d'entités liées par des liens capitalistiques ou présentant entre elles une forte dépendance économique et financière de telle sorte que, si une des entités avait de sérieuses difficultés financières, elle obérerait fortement la capacité de remboursement des autres entités.

A cet effet, sur le périmètre Grande Clientèle, la Caisse régionale s'appuie notamment sur le workflow « Tiers et Groupe » mis en place au niveau du groupe Crédit Agricole et permettant :

- d'avoir une gestion unique des groupes de risques
- qu'un client en relation avec plusieurs entités du groupe Crédit Agricole ait au même instant la même note dans toutes les entités avec qui il est en relation

2.2 Mesure des risques de crédit

La mesure des expositions au titre des risques de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

3 DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

Afin de sécuriser l'octroi de crédit et d'éviter à la Caisse régionale de prendre des risques de manière inconsidérée, la politique crédit s'articule autour de plusieurs limites (limite de division des risques, principe de partage des risques, limites globales par secteurs d'activités économiques ...).

Un dispositif de contrôle et de surveillance des risques est en place au sein de la Caisse régionale.

3.1 Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Le contrôle des limites s'effectue au 1er degré par les agences, puis au niveau des services engagements au fil de l'examen des dossiers qui leur sont soumis, lesquels veillent à faire prendre la décision par l'instance habilitée. Le Contrôle Central des Risques organise les revues trimestrielles de risques permettant un suivi régulier des expositions sur des contreparties, ou des groupes de contreparties, présentant un niveau d'engagements significatif.

Afin de maîtriser l'exposition de la Caisse régionale et limiter son risque, les points suivants font l'objet d'une attention toute particulière :

3.1.1 Division des Risques

La Caisse régionale définit les limites d'engagements pris sur un groupe de risques. Ces limites au titre de l'année 2012 sont les suivantes :

Grande Clientèle

Marché Entreprises

NOR* du groupe	Limite (engagements bruts)
A + à B	35 M€
C + à D +	24 M€
D à D -	14 M€
E+ à E -	7 M€

Marché Promotion Immobilière

NOR* du groupe	Limite (engagements pondérés)
A + à B	17 M€
C + à D +	12 M€
D à D -	7 M€
E+ à E -	3 M€

Marché Collectivités Publiques

NOR* du groupe	Limite (engagements bruts)
A + à A	70 M€
B + à B	37 M€
C+ à C-	14 M€
D+ à D -	10 M€
E+ à E -	/

(*NOR = Notation Bâle 2 retenue)

Banque de détail

L'ensemble des engagements consentis sur un même groupe de risques ne peut pas être supérieur à 3 M€.

Définition de limite

Encours de crédits à terme + plafonds d'autorisations (y compris les engagements acceptés non encore mis en place) avant déduction d'éventuelles contre garanties et syndications.

Par ailleurs, la Caisse Régionale limite son exposition :

- grâce à la politique de partage des risques détaillée ci-après.
- en recourant le cas échéant à la couverture FONCARIS _ couverture obligatoire à hauteur de 50 % dès l'instant où les engagements sur un groupe de contreparties atteint 25 M€ (hors Collectivités Publiques et Promotion Immobilière) et recours facultatif à cette même couverture dès l'instant où les engagements sont compris entre 12,5 M€ et 25 M€.

Des limites individuelles sur certains groupes peuvent être décidées ponctuellement par les Administrateurs réunis en Conseil d'Administration ou en « Bureau ».

3.1.2 Partage des Risques

Cette politique vise à se fixer des règles par lesquelles la Caisse Régionale veille à partager avec un autre établissement les engagements sur une contrepartie dès que la limite maximale d'encours après projet est atteinte:

MARCHE	LIMITE	OBSERVATIONS
Banque de Détail : Particuliers Professionnels	1,5 M€ 2,0 M€ si Risque Très Faible ou Faible 1,5 M€ si Risque Moyen 0,8 M€ si Risque Fort ou Avéré /	Les engagements de ces 3 marchés sont totalisés
Grande clientèle : Entreprises et Collectivités Publiques Promotion Immobilière	5 M€ si NOR A + à A 4 M€ si NOR B + à B 3 M€ si NOR C+ à C – 2 M€ si NOR ≤ D + 2 M€	Les engagements de ces 3 marchés sont totalisés

N.B. : La politique de partage des risques ne s'applique pas au marché de l'Agriculture.

Un dossier est considéré partagé dès l'instant où le total des engagements n'excède pas 66% du total des concours consentis au client, les contre garanties de type OSEO ou SIAGI venant en réduction de notre exposition.

Des exceptions peuvent exister mais elles doivent rester très limitées et être dûment motivées. Elles sont décidées en Comité des Prêts (ou par la Direction Générale par délégation) et présentées au Comité de Surveillance des Risques.

3.1.3 Limite par contrepartie

Des limites maximum par contrepartie sont également fixées en fonction des particularités propres à chaque marché.

3.1.3.1 Promotion Immobilière

Limite d'engagements par opérateur

Dans le cadre du financement des professionnels de l'immobilier, il est défini une limite maximale « d'engagements pondérés » par opérateur, tenant compte de sa solidité financière. Celle-ci correspond à :
6 X Fonds Propres X part que la Caisse Régionale souhaite prendre dans les financements de l'opérateur
(part limitée à 66 % dès lors que les engagements pondérés excèdent 2 M€)

Partage des opérations

Toute opération pour laquelle le Risque Bancaire est supérieur à 2 M€ doit faire l'objet d'un financement dans le cadre d'un pool bancaire.

Niveau de Risque Bancaire

Une opération de Promotion Immobilière, de Lotissement ou de Marchand de Biens peut être financée sous réserve que le « risque bancaire » soit au maximum de 80 % par rapport au prix de vente des opérations en stock.

3.1.3.2 Entreprises

Pour chaque contrepartie, une orientation de renforcement, maintien ou désengagement est fixée ; le support est la fiche de décision crédit.

La mise à jour est faite lors de l'examen annuel du dossier et à l'occasion d'un nouveau financement ou d'un événement particulier.

Cette orientation permet au chargé d'affaires d'orienter sa démarche commerciale.

3.1.3.3 Marchés de proximité (y compris clientèle patrimoniale)

Il n'apparaît pas adéquat de fixer une politique générale de limite par contrepartie sur ces marchés, la politique de partage évoquée précédemment suffit à limiter l'exposition.

Les engagements de plus d'un million d'euros étant très peu nombreux, ils font l'objet d'un examen particulier et poussé de la part des services Engagements et en Comités.

Ces dossiers font l'objet d'une revue quatre fois par an en Comité des Risques Significatifs.

3.1.4 Limites par secteurs d'activité et exclusions

Concernant les Particuliers, sont notamment exclus :

- Les financements d'actifs à l'étranger ou hors France métropolitaine,
- Le financement d'un prospect domicilié et investissant hors zone de compétence de la Caisse Régionale.

Pour les zones limitrophes, une intervention demeure néanmoins possible, mais doit faire l'objet d'une décision du service Engagements. Une délégation spécifique est également donnée aux agences pour intervenir en limite immédiate de leur territoire.

La Caisse régionale ne finance pas les professionnels ou entreprises situés hors de sa zone de compétence, sauf s'il s'agit de filiales de clients ou en cas de :

- participation à une syndication conduite par une entité du groupe Crédit Agricole
- d'accompagnement de la Caisse régionale locale.

Pour les zones limitrophes, une intervention demeure également possible, mais fait l'objet d'une décision des Engagements.

Il est également exclu de financer :

- des activités pouvant nuire à l'image de la Caisse régionale
- les entreprises en incident ou ne fournissant pas de bilan (sauf forfait).

Les cautions aux agents immobiliers et aux constructeurs de maisons individuelles (garanties de livraison à prix et délai convenus) sont exclues et sont systématiquement dirigées vers des sociétés spécialisées.

Il est régulièrement proposé au Conseil d'Administration une révision de la politique crédit en fonction de l'évolution de la cartographie des risques.

Engagements sur les 10 plus grandes contreparties

Au 31/12/2012, nos engagements sur les 10 plus grandes contreparties (au sens groupe) représentaient un montant total de 783.111 K€ soit 6,13 % des engagements totaux de la Caisse régionale.

Parmi ces engagements 679.122 K€ correspondent à des Collectivités Publiques dont la notation Bâle 2 est comprise entre A+ et B+ (source : Arcade).

Couverture FONCARIS

Au titre du fonds de mutualisation des grands risques au sein du groupe Crédit Agricole (FONCARIS), la Caisse régionale bénéficie du dispositif suivant depuis le 01 janvier 2012 :

- au-delà de 25 M€ d'engagements sur un groupe (hors collectivités publiques) recours obligatoire à la couverture de 50 % ;
- possibilité de présenter tout dossier dont les engagements sont compris entre 12,5 M€ et 25 M€ en vue de bénéficier d'une couverture de 50 % contre 25 % avant 2012.

Au 31/12/2012, le montant total des engagements garantis par FONCARIS s'élevait à 298 809 K€ et le montant de la garantie correspondante s'élève à : 134 552 K€ soit une couverture à hauteur de 45,03 %.

3.2 Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Outre le service Contrôle Central des Risques qui a un rôle de détection et de suivi des risques sur l'ensemble de la Caisse régionale, le suivi et le contrôle des risques donne lieu à la tenue des Comités suivants :

3.2.1 Comité Mensuel des Risques Marché de Proximité

Animé par le Directeur Crédit.

Présents : le Contrôle Central des Risques, la Direction Commerciale et les services de la Direction Crédits concernés.

Fréquence : mensuelle, à l'exception du mois où se tient le Comité des Risques Significatifs du Marché de Proximité.

Objet :

- fait le point sur l'évolution des risques sur le marché de proximité
- examine individuellement les dossiers CDL (Créances Douteuses et Litigieuses) > 200 K€, hors dossiers gérés par le service contentieux et les entrées contentieuses > 200 K€

3.2.2 Comité Mensuel des Risques Marché Entreprises

Animé par le Directeur Général Adjoint en charge du Fonctionnement.

Présents : Directeur du Marché Entreprises, les engagements Entreprises, le Contrôle Central des Risques.

Fréquence : mensuelle, à l'exception du mois où se tient le Comité des Risques Significatifs du Marché Entreprises.

Objet :

- fait le point sur l'évolution des risques sur le marché de la Direction du Marché Entreprises
- examine les dossiers présentant des anomalies de plus de 30 jours ou supérieures à 100 K€
- examine les dossiers dont la notation Bâle 2 se dégrade pour devenir E – ou F
- examine les dossiers pour lesquels la notation Bâle 2 chute en une seule fois d'au moins 2 grades

3.2.3 Comité des Risques Significatifs Marché de Proximité

Animé par le Directeur Crédit.

Présents : les différents services engagements, le Contrôle Central des Risques

Fréquence : Trimestrielle

Objet :

- examine les dossiers correspondant à des groupes pour lesquels les engagements sont supérieurs à 1M€.
- fait le point sur l'évolution des risques sur le marché de proximité
- examine individuellement les dossiers CDL (Créances Douteuses et Litigieuses) > 200 K€, hors dossiers gérés par le service contentieux, et les entrées contentieuses > 200 K€

3.2.4 Comité des Risques Significatifs Marché Entreprises

Animé par le Directeur Général Adjoint en charge du Fonctionnement.

Présents : Directeur du Marché Entreprises, les engagements Entreprises, le Contrôle Central des Risques

Fréquence : Trimestrielle

Objet : examine

- les dossiers correspondant à des engagements groupe supérieurs à 5 M€ (les dossiers Collectivités Publiques ne sont présentés qu'une fois /an)
- les 20 plus grosses contreparties dont la notation Bâle 2I est comprise entre E + et F
- les 20 plus gros risques résiduels (risque après prise en compte des provisions)
- les dossiers contentieux ou judiciaires supérieurs à 1 M€

Avec un suivi particulier des dossiers dont la notation est dégradée (inférieure ou égale à D), ou s'est dégradée durant le dernier trimestre ou dont les engagements ont augmenté.

3.3 Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

La Caisse régionale Sud Rhône Alpes applique les règles de déclassement en Créances Douteuses et Litigieuses CDL) définies par l'ACP, lesquelles ont été revues en octobre 2011 afin, à terme de converger avec les règles de classement en Défaut.

Ainsi, sont considérées comme « douteuses », les créances correspondant :

- à des « crédits Habitat » sur les particuliers présentant un retard de remboursement de plus de 180 jours,
- à des crédits sur les professionnels, les agriculteurs, les entreprises et les particuliers autres que « crédits habitat » présentant un retard de remboursement d'échéance ou un compte débiteur de plus de 90 jours ou au premier incident pour les prêts restructurés
- à des prêts aux Collectivités publiques présentant un retard de remboursement de plus de 180 jours,
- à des crédits présentant un caractère contentieux en raison d'une procédure en cours

- à des crédits présentant un risque probable ou certain de non-recouvrement, total ou partiel.

Depuis le mois d'octobre 2011, toutes les créances faisant l'objet d'une procédure de surendettement à l'étude, d'un moratoire ou d'un quasi moratoire, sont automatiquement déclassées en Créances Douteuses et Litigieuses.

Sur la Banque de Détail, le principe de contagion s'applique dans tous ces cas, ce qui signifie que l'ensemble des dettes, y compris leur partie non encore exigible, doit être classé en créances douteuses. Dans le même ordre d'idée, la notion de confusion de patrimoine est présumée et la contagion s'applique donc à l'ensemble des concours et comptes ouverts au nom d'une personne au titre de ses activités professionnelles et privées.

Sur la Grande Clientèle, le principe de contagion est, dans le cas des groupes de sociétés, examiné au cas par cas. Les sociétés réellement interdépendantes, soit par les liens financiers, soit par l'imbrication économique des composantes du groupe, font l'objet d'un reclassement en créances douteuses si tel est le cas (holding et sociétés d'exploitation, sociétés de production et sociétés de commercialisation ...).

Le classement en créances douteuses et litigieuses s'applique au premier Euro.

Dispositif de recouvrement amiable mis en place à la Caisse régionale Sud Rhône Alpes :

Réseau de proximité

La Caisse régionale a intégré un dispositif de règlement automatique des opérations débitrices, pour les clients les mieux notés selon les indicateurs Bâle 2I. L'agence conserve néanmoins la charge de suivi des régularisations.

L'envoi des lettres de demande de régularisation, de rappel et de mise en demeure est géré automatiquement.

La détection des incidents de règlement des échéances ou de couverture des comptes au niveau du réseau est effectuée au moyen :

- du poste de travail (transaction de sélection multicritères : montants, ancienneté, opérations rejetables, ...),
- d'états de suivi des retards et débiteurs > 30 jours, stocks et flux de CDL.

Tout dossier dont l'anomalie est supérieure à 90 jours doit faire l'objet d'une décision de maintien en agence par l'instance habilitée, à défaut il doit être transmis au service « recouvrement ».

Le suivi des anomalies > 500 € et > 40 jours a été renforcé et nécessite des actions de reporting des directeurs d'agence vis-à-vis tant de la Direction Commerciale que du service assurant la surveillance des risques.

Selon l'importance des incidents ou à défaut d'information, le service recouvrement peut se saisir du dossier sur demande de l'unité surveillance risques.

Un suivi mensuel est effectué pour suivre les régularisations (animation du responsable du recouvrement, relais des Directeurs de secteur, reporting en Comité mensuel des risques).

Les petits dossiers sont adressés à un huissier : comptes débiteurs et crédits à la consommation essentiellement. Les comptes de dépôt dont le solde est débiteur de moins de 300 € peuvent être passés par perte dans le réseau (par délégation), après relance infructueuse.

Réseau Entreprises, Collectivités Publiques, Promotion Immobilière

Des revues de portefeuilles sont réalisées lors des comités des risques mensuels (anomalies) et trimestriels (engagements supérieurs à 5.000 K€). Elles peuvent aboutir au classement d'un dossier en statut « sensible » ou à son transfert en « affaires spéciales » dont la gestion est assurée au service Engagement Entreprises.

Cette unité prend également en charge tout dossier en mandat ad hoc, de conciliation ou à la demande de la Direction, voire d'un Comité de risques.

3.4 Processus de suivi des risques sur base centralisée

De son côté, le Contrôle Central des Risques suit l'ensemble des risques crédits de la Caisse régionale en établissant, avec suivi et actualisation régulier :

- des indicateurs par marché, par type de crédits ;
- une cartographie par secteur d'activité économique (un certain nombre de filières font l'objet d'un suivi particulier) ;
- une répartition par agences, par groupes d'agences (régions correspondant à l'organisation de notre réseau d'agences), par lieu d'investissements (notamment pour les crédits habitat) ou par zones de résidence de nos clients.

Il rend régulièrement compte de ses travaux à la Direction Générale et au Comité Central des Risques.

3.4.1 Le Comité Central des Risques

Présidé par le Directeur Général.

Présents : Directeur Général Adjoint en charge du Fonctionnement, les Directeurs du Marché Entreprises, Crédit et Financier, le Contrôle Central des Risques

Fréquence : Trimestrielle.

Il a pour objet le pilotage des risques à partir notamment des éléments suivants :

- tableau de bord des risques (cartographies des risques selon indicateurs Bâle 2 et NOR, CDL) ;
- coût du risque de crédit ;

- modalités de provisionnement et couverture de la perte attendue (EL) ;
- suivi des provisions collectives et affectées ;
- examen des indicateurs avancés de risques et alertes éventuelles, des concentrations, des zones de vulnérabilité ;
- études filières, risques spécifiques sur produits et marchés.

3.4.2 Comité de Surveillance

Il est assuré par le Bureau du Conseil d'administration.

Participent également : le Directeur Général Adjoint en charge du Fonctionnement, les Directeur Crédits et Marché Entreprises, le Contrôle Central des Risques

Fréquence : Trimestrielle

Objet : Contrôle global de la gestion du risque de contrepartie dans la Caisse régionale, au nom et par délégation du Conseil d'administration. A ce titre, il examine notamment les tableaux de bord bâlois, CDL et provisions. Lui sont également présentés les risques significatifs, les risques avérés et les provisions correspondantes, le compte-rendu des exceptions à la politique crédit.

Les notions de Probabilité de Défaut, d'EL (Expected Loss = perte attendue) et d'EAD (Exposition Au moment du Défaut) sont de plus en plus développées dans les usages afin de pouvoir mettre en place un véritable pilotage prévisionnel, permettant d'avoir une vision complète du risque. Ceci doit permettre d'être de plus en plus réactif dans l'actualisation des politiques de distribution du crédit.

3.5 Impacts de stress scenarii

La méthodologie se base sur un scenario de crise contenant des prédictions concernant les indicateurs économiques principaux (par exemple recul du PNB de 1 %, augmentation significative du taux de chômage).

Actuellement la Caisse Régionale n'a pas élaboré ni mis en œuvre ses propres simulations de crise sur le risque crédit.

Par contre, elle s'appuie sur les travaux réalisés au niveau du groupe Crédit Agricole. Ainsi, un scenario macro économique groupe réalisé en 2012 sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2011 sur l'ensemble du portefeuille crédit et s'articulant autour de 2 points principaux :

- sortie en 2013 de la Grèce de la zone euro et matérialisation de scénarios extrêmes de défaut en cascade des Etats, d'éclatement de la zone euro et d'effondrement du secteur bancaire européen ;
- récession marquée dans la plupart des pays européens en 2013 se serait traduit pour la Caisse régionale Sud Rhône Alpes par un accroissement de la perte attendue (Expected Loss - EL) de + 5,2 % soit 7,7 M€ pour la première année et de + 10,0 % soit 15,7 M€ pour la seconde année.

Par ailleurs, un stress de sensibilité, consistant en l'application d'une dégradation massive de la notation Bâle 2 du portefeuille Grande Clientèle, telle qu'observée lors de la crise des PME de 1993 en France, a été réalisé pour le compte de la Caisse régionale par Crédit Agricole SA. Ceci conduirait à un accroissement de l'EL de 35 M€ soit une augmentation de 145 %.

3.6 Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Au 31 décembre 2012, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a plus d'engagements vis-à-vis des contreparties souveraines. Elle n'a pas mis en place de processus interne de surveillance et suit les recommandations du Groupe en la matière.

4 MECANISMES DE REDUCTION DU RISQUE DE CREDIT

4.1 Garanties reçues et sûretés

La Caisse régionale prend en compte les sûretés réelles ou personnelles en tant que techniques de réduction du risque, conformément aux principes mis en œuvre par le groupe Crédit Agricole dans le cadre de la réglementation Bâle 2 notamment en terme d'éligibilité et de valorisation.

Ainsi, les sûretés sont incluses dans la liste limitative des instruments éligibles (hypothèques, nantissements de dépôts en espèces et de contrats d'assurance vie auprès de l'établissement prêteur, actions ou obligations convertibles incluses dans un indice principal ou côtés sur un marché reconnu, parts d'OPCVM sous conditions, etc.).

La Caisse régionale valorise ces garanties conformément aux règles en vigueur au sein du groupe.

Elle se doit par ailleurs de respecter les exigences minimales suivantes pour la prise en compte des sûretés et notamment l'éligibilité des garants : non-corrélation entre la qualité de crédit du débiteur et la valeur de la sûreté, documentation et examen juridique assurant la mise en œuvre effective et un recouvrement rapide de la sûreté dans toutes les juridictions concernées, procédures adaptées aux différents types et montants de sûretés,

réévaluation régulière de la valeur de marché de l'instrument, échéance suffisante de la sûreté financière, assurance adéquate des biens immobiliers utilisés en tant que sûreté...

La politique de l'établissement consiste également à céder dès que possible les actifs qui seraient obtenus après mise en jeu des garanties.

4.2 Utilisation de contrats de compensation

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par cette technique

4.3 Utilisation des dérivés de crédits

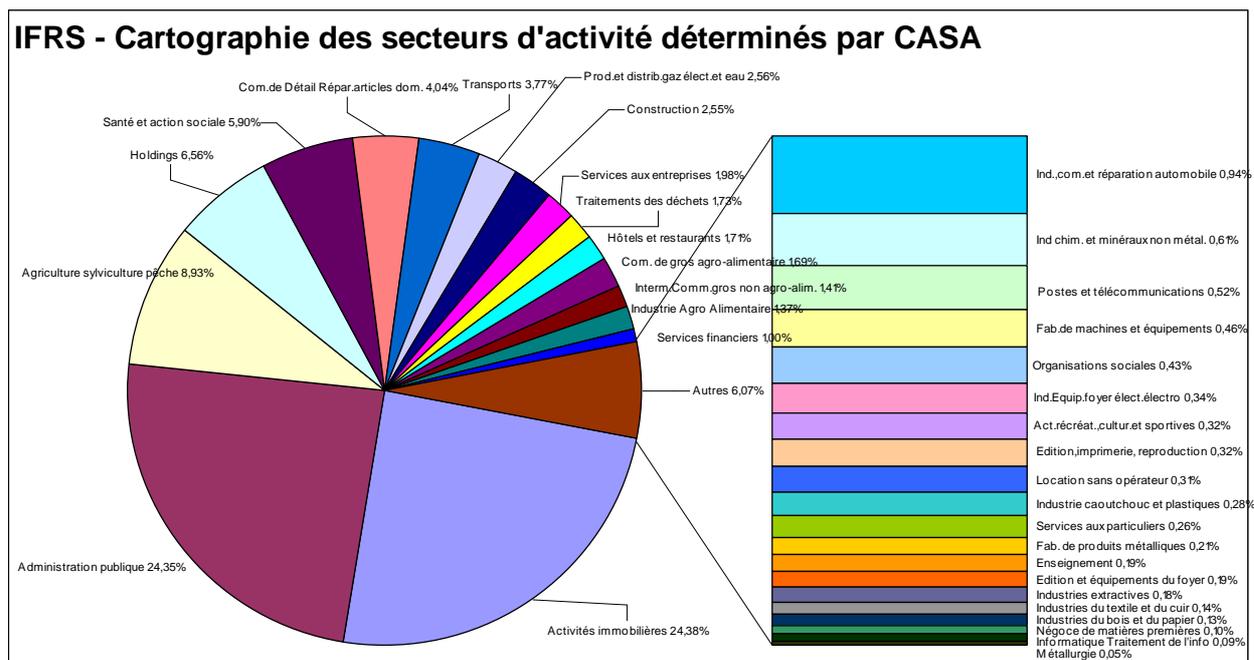
Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par cette technique

III. EXPOSITION

1 EXPOSITION MAXIMALE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	450	3 359
Instruments dérivés de couverture	19 795	30 708
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	112 954	35 643
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	21 582	557
Prêts et créances sur la clientèle	11 601 146	11 229 570
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	568 789	409 946
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	12 324 716	11 709 783
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 008 248	1 364 297
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	203 883	226 334
Provisions - Engagements par signature	- 8 267	- 5 778
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 203 864	1 584 853
Exposition maximale au risque de crédit	13 528 580	13 294 636

1.1 Diversification du portefeuille par filière d'activité économique



1.2 Ventilation des encours de prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit par agent économique

	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales	1	0	0	0	1
Banques centrales	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	21 582	0	0	0	21 582
Institutions non établissements de crédit	1 850 547	4 544	-3 606	0	1 846 941
Grandes entreprises	1 389 374	29 298	-21 558	-15 799	1 352 017
Clientèle de détail	8 531 639	131 234	-83 153	-46 299	8 402 187
Total (1)	11 793 143	165 076	-108 317	-62 098	11 622 728

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 10 426 milliers d'euros

	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Banques centrales	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit Réseau	1 197 202	0	0	0	1 197 202
Etablissements de crédit Hors réseau	557	0	0	0	557
Institutions non établissements de crédit	1 725 999	4 331	-2 836	0	1 723 163
Grandes entreprises	1 424 892	33 930	-25 120	-10 728	1 389 044
Clientèle de détail	8 267 990	143 421	-95 257	-55 370	8 117 363
Total (1)	11 419 438	181 682	-123 213	-66 098	12 427 329

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 13 355 milliers d'euros

IV. QUALITE DES ENCOURS

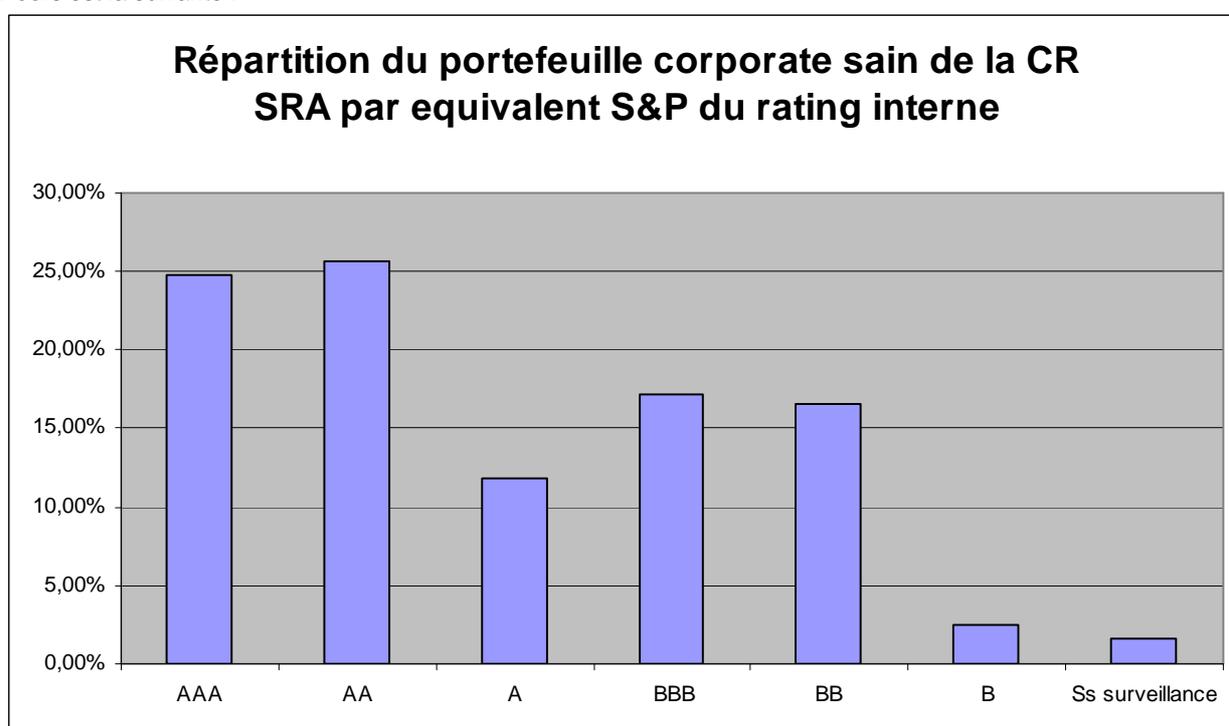
1 ANALYSE DES PRETS ET CREANCES PAR CATEGORIES

Il convient de se référer aux différents tableaux figurant dans les annexes des comptes consolidés sous la note 3.1

2 ANALYSE DES ENCOURS PAR NOTATION INTERNE

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institutions financières, Administrations et Collectivités publiques). Au 31 décembre 2012, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 99,8 % des encours portés par la Caisse régionale, hors banque de détail.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés la par la Caisse régionale à ses clients sains hors banque de détail. La répartition par rating et présentée en équivalent notation Standard & Poors est la suivante :



La ventilation par équivalent note Standard & Poor's est obtenue selon le tableau suivant :

Notation Interne	Probabilité de défaut	Equivalent S&P	Libellé graphique
A+	0,00%	AAA	AAA
A	0,01%	AA+ & AA	AA
B+	0,02%	AA- & A+	A
B	0,06%	A & A-	BBB
C+	0,16%	BBB+	BBB
C	0,30%	BBB	BBB
C-	0,60%	BBB-	BBB
D+	0,75%	BB+	BB
D	1,25%	BB	BB
D-	1,90%	BB-	BB
E+	5,00%	B+ & B	B
E	12,00%	B-	B
E-	20,00%	CCC & CC & C	Sous surveillance
F	100,00%	D	D
Z	100,00%	D	Défaut
ND			
NON VENTILE			
HORS RETAIL			

3 DEPRECIATION ET COUVERTURE DES RISQUES

3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

Outre la constitution de provisions pour risques de contrepartie déterminée sur la base d'un examen individuel des créances (provisions pour créances douteuses), la Caisse régionale se doit de constituer des provisions à hauteur des pertes probables relatives à des créances non dépréciées sur base individuelle.

Ces provisions constituées doivent être justifiées par l'existence d'une perte probable :

- portant sur des ensembles homogènes de prêts, c'est-à-dire des ensembles de prêts ayant des caractéristiques de risques de crédits similaires ;
- due à l'existence d'un (ou de plusieurs) événement(s) de perte intervenu(s) après la réalisation du prêt ;
- évaluée par différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux de trésorerie futurs des prêts actualisés au taux d'origine, dont la mesure est fiable.

En outre, cette perte probable tient compte du jugement expérimenté de l'entité.

A cet effet, la Caisse régionale dispose d'outils et de bases statistiques permettant de déterminer, pour chaque créance et engagement hors bilan, les « pertes attendues » au regard des caractéristiques de risques de contrepartie observées.

3.2 Encours d'actifs financiers dépréciés

Il convient de se référer à la note 6.7 de l'annexe aux comptes consolidés et aux tableaux qui y figurent.

V. COUT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-44 478	-54 052
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-40 732	-49 720
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		-3 000
Autres actifs	-82	-115
Engagements par signature	-3 234	-1 107
Risques et charges	-430	-110
Reprises de provisions et de dépréciations	39 036	67 782
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	31 618	63 686
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 000	
Autres actifs	4	1 160
Engagements par signature	745	1 090
Risques et charges	3 669	1 846
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-5 442	13 730
Autres pertes nettes	-2 252	-1 325
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 2 659	-1 835
Récupérations sur prêts et créances amortis	697	597
Décotes sur crédits restructurés	- 280	-30
Pertes sur engagements par signature	- 2	
Autres pertes	- 8	- 57
Coût du risque	-7 694	12 405

■ LES RISQUES DE MARCHE

Les risques de marché représentent le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que leur volatilité implicite.

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé aux risques de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

La Caisse régionale n'a pas un trading book traduisant une activité importante. Son activité essentielle relève du Banking book constitué de titres de participation, de titres d'investissement et de titres de placement.

Le suivi des risques de marché est effectué régulièrement sur la base de l'ensemble du périmètre des titres constituant l'excédent de fonds propres. Ce suivi fait l'objet de reportings quotidiens (suivi des stop loss), mensuels (rapport d'activité) et de mesures d'exposition mensuels au moyen des méthodes VaR et stress scenarii.

Mensuellement, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes simule des scenarii dits «catastrophes» sur son exposition au risque de taux ainsi que sur ses placements de fonds propres. Les résultats sont présentés au Conseil d'administration semestriellement.

II. GESTION DES RISQUES DE MARCHE

1. DISPOSITIF LOCAL ET CENTRAL

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires.

Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

Au niveau de la Caisse régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et lui est directement rattaché. Il est appuyé dans ses missions par un Contrôleur Permanent comptable et financier qui effectue en toute indépendance et transparence les contrôles qui lui sont impartis.

2. LES COMITES DE DECISION ET DE SUIVI DES RISQUES

2.1 Organes de suivi des risques de niveau Groupe

Différents comités sont chargés de suivre les risques au niveau central du groupe :

- Le Comité des Risques Groupe (CRG)
- Le Comité de suivi des Risques des Caisses Régionales (CRCR)
- Le Comité Normes et Méthodologies

2.2 Organes de suivi des risques de niveau Caisse régionale

2.2.1 Comité financier

- Participants : Directeur Général, Directeurs Généraux Adjointes, Directeur financier, Responsable de la gestion financière, Responsable du Contrôle Permanent.

- Rôle et responsabilité :

- o valide des grandes orientations de stratégie financière concernant la gestion des excédents de fonds propres ainsi que les risques de taux et de liquidité ;
- o contrôle de leur mise en œuvre ;
- o contrôle du respect des ratios réglementaires ;
- o analyse les évolutions des indicateurs financiers de la Caisse régionale ;
- o fixe le dispositif de limites de marché et d'alertes, validées par le Conseil d'administration, et assure sa révision annuelle.

2.2.2 Comité de gestion financière (composé d'un comité actif-passif et d'un comité de trésorerie)

- Participants : Directeur Général Adjoint responsable du pôle « Risques », Directeur financier, Responsable de la gestion financière, Trésorier, Gestionnaire ALM, Contrôleur permanent comptable et financier, Middle office trésorerie.

- Rôle et responsabilité : Traduire et mettre en œuvre sous forme de décisions de gestion, accompagnées de reportings, la politique générale arrêtée en comité financier et validée par le Conseil d'administration. Ces décisions portent sur les domaines suivants :

- o la gestion des excédents de fonds propres ;
- o la gestion du risque de taux et de la liquidité.

III. METHODOLOGIE DE MESURE ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHE

L'encadrement des risques de marché du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes repose sur la combinaison de quatre indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou des seuils d'alerte :

- la surveillance quotidienne des stop loss sur le portefeuille de placement par le Middle office trésorerie ;
- le suivi quotidien du respect de la charte de fonctionnement du service et de son dispositif de limites validé par le Conseil d'administration ;
- le calcul d'un scénario catastrophe une fois par mois ;
- un suivi mensuel du risque de marché effectué au moyen de la méthode VaR.

1. LES INDICATEURS

1.1 La VaR (Value at Risk)

Définition

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse régionale retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de un mois.

Le calcul de VaR fait l'objet d'un reporting en Comité financier et Conseil d'administration par le Directeur financier. Les limites en VaR s'expriment en % du Résultat net comptable en normes françaises et peuvent être ajustées en fonction de la stratégie de la Caisse régionale en terme de placements.

Un double système d'alerte a été fixé dont les niveaux au 31/12/2012 sont :

- o 1er niveau d'alerte Direction Générale à 4% du Résultat net comptable (N-1) ;
- o 2nd niveau d'alerte Conseil d'administration à 6% du Résultat net comptable (N-1).

Aucun de ces seuils n'a été atteint au cours de l'année 2012.

1.2 Les stress scenarii

La Caisse régionale calcule également une sensibilité par facteurs de risque qui se mesure au travers de stress scénarii :

- Le « stress scénario », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marché.

- Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :

- o les scénarios historiques qui consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ;
- o les scénarios hypothétiques qui anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes ;
- o les scénarios adverses qui consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

- Ces scénarios sont adaptés aux risques propres du portefeuille de placement sur lequel il est calculé. Les hypothèses prises en compte ont été validées au niveau du Groupe Crédit Agricole :

- o baisse de 35% du marché actions ;
- o baisse de 10% de la classe d'actif alternatif ;
- o baisse de 40% du marché immobilier ;
- o baisse du marché obligataire : différents chocs appliqués aux piliers obligataires en fonction de leur maturité, du sous-jacent, du rating et de la zone géographique.

Ces résultats sont exploités par la gestion financière et sont intégrés comme paramètres de détermination de notre politique annuelle d'allocation d'excédents fonds propres.

1.3 Les indicateurs complémentaires

Concernant les titres de placement, de transaction et d'activité de portefeuille à l'exception des produits dont le capital est garanti à l'échéance, une limite de "stop loss" est fixée pour chaque titre. Son respect fait l'objet d'un suivi quotidien par le Middle office trésorerie.

Sauf décision exceptionnelle relevant de la Direction Générale, l'atteinte d'un stop loss entraîne la vente immédiate du titre.

Le portefeuille global fait également l'objet d'un reporting quotidien d'indicateurs définis dans notre politique financière :

- o engagements par contrepartie hors groupe Crédit Agricole: maximum de 10% du portefeuille en valeur de marché ;
- o poids des signatures du groupe Crédit Agricole: entre 25% et 60% de l'encours estimé à sa valeur de marché pour les titres de placement selon la taille du portefeuille de placement (pour les titres d'investissement aucune restriction n'est imposée) ;
- o encours par produit de gestion Collective hors monétaire pour un maximum de 15M€ ;
- o ratio d'emprise : maximum de 10% de l'actif net du fonds (hors fonds dédié) ;
- o limite de moins values latentes ou réalisées fixée à 1% des fonds propres consolidés.

2. L'UTILISATION DES DERIVES DE CREDIT

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas exposé aux dérivés de crédit.

IV. EXPOSITION : ACTIVITES DE MARCHE (VALUE AT RISK)

Les portefeuilles de placement et assimilés exposés au risque de marché s'élève à 64,4 M€ au 31/12/12.

Sur cette base, l'allocation VaR par facteur de risque est la suivante :

Allocation VAR	31/12/2012
Monétaire	22,1
Obligations	31,5
Actions	2,5
Private Equity	6,4
Immobilier	1,9
Gestion alternative	0,0
	64,4

Dans le cadre d'une analyse VaR à 1 mois, et sur la base d'un niveau de confiance de 99%, l'évolution de nos plus ou moins values latentes serait la suivante :

	31/12/2012
Volatilité avec effet diversification	3,87%
Rentabilité moyenne annualisée	1,75%
VaR 1 mois à 99% de confiance	1,9M€
Matelas de +/- values latentes AVANT scénario catastrophe	1,6M€
Matelas de +/- values latentes APRES scénario catastrophe	-6,2M€

V. RISQUE ACTIONS

La Caisse régionale est exposée au risque actions sur son portefeuille de titres de placement.

Le portefeuille actions de la Caisse régionale représente 2,5M€ au 31/12/2012 (composé essentiellement des CCI auto détenus dans le cadre du programme de rachat), soit 3,9% du portefeuille de placement et 0,05% du portefeuille global d'excédents de fonds propres (limite 2012 de la Caisse régionale à 2%).

Il a été décidé dans la politique financière 2012, validée par le Conseil d'administration de la Caisse régionale, une réduction autant que possible du risque actions.

Traditionnellement, le portefeuille actions s'inscrit dans un souci de diversification des placements et en aucun cas dans une activité de trading.

Ce risque fait l'objet d'un suivi quotidien par le Front Office et le Middle office trésorerie (suivi de stop loss, respect des limites par contrepartie, limites géographiques...), ainsi que des reportings mensuels réalisés par le Middle office trésorerie (calcul de VaR et stress scenarii).

LES TITRES AUTO DETENUS

Contrat de liquidité

Le 12 avril 2001 le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et Crédit Agricole S.A. ont signé un contrat de liquidité avec Crédit Agricole Cheuvreux. Ce contrat a été modifié en 2005 pour se conformer à la charte de déontologie de l'AFEI (approuvée par l'AMF par une décision du 22 mars 2005). Le contrat est conforme aujourd'hui à la charte AMAFI. La quote-part du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dans ce contrat est de 65,08%

Objectif :

L'intermédiaire intervient pour le compte du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur le marché en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de titres.

Caractéristiques des interventions de l'intermédiaire :

Dans le respect des règles du marché, l'objectif des interventions de l'intermédiaire consiste à favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de titres.

Indépendance de l'intermédiaire :

Dans le cadre du contrat qui lui est confié l'intermédiaire agit en pleine indépendance. Il apprécie seul l'opportunité de ses interventions sur le marché au regard du souci

- d'une part de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de titres
- d'autre part d'assurer la continuité du contrat en considération des titres et espèces disponibles sur le contrat de liquidité.

Contrat de rachat

Depuis avril 2009, la Caisse régionale a étendu la délégation donnée à son prestataire de services d'investissement (CA-Cheuvreux) de procéder, pour son compte, à des rachats de titres dans le cadre d'un programme établi conformément aux décisions de l'Assemblée Générale ordinaire du 31 mars 2009.

Le contrat de rachat a pour finalité l'acquisition de CCI en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe.

Ce programme de rachat a été mis en place dans le respect des dispositions des articles L.225-209 et suivant du code du commerce et du Règlement 2273/2003 de la commission Européenne du 22 décembre 2003.

Des finalités nouvelles ont été adoptées par l'Assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2010. (14^{ème} résolution).

Au terme de cette résolution, il est prévu une extension des finalités du programme de rachat et notamment la possibilité d'annulation en une ou plusieurs fois de tout ou partie des CCI acquis par la Caisse régionale dans la limite de 10 % du nombre de CCI composant le capital par période de vingt-quatre mois à compter de l'Assemblée

l'ayant autorisé. Dans ce cas il y aurait réduction corrélative du capital social. L'Assemblée générale ordinaire du 27 mars 2012 a reconduit pour 2 ans la possibilité d'annuler les CCI acquis dans les mêmes limites.

Bilan des contrats de liquidité et rachat au 31 décembre 2012

Selon les décisions prises en Assemblée générale le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ne peut détenir plus de 10% de ses 785.500 titres soit 78.550 titres. Au 31 décembre 2012, la Caisse régionale détenait au total 50 718 titres soit 6,46 %.

La Caisse régionale a procédé en 2012 à l'annulation de 39 500 CCI auto-détenus pour un montant de 602.375,00 euros et à une augmentation de capital de 399.549,50 euros par l'émission de 26.200 parts sociales.

Dans le cadre du contrat de liquidité,

- Nombre de titres achetés 7 052 (du 01/01/2012 au 31/12/2012)
- Nombre de titres vendus 7842 (du 01/01/2012 au 31/12/2012)
- Cours moyen d'achat et de vente (01/01/2012 au 31/12/2012) 93,12 €
- Le nombre de titres détenus au 31.12.2012 est de 6 067 (soit à la valeur liquidative de 93.80 une valeur de 569 milliers d'euros)

Dans le cadre du programme de rachat,

- L'ensemble de ces titres ont été acquis au cours des exercices 2009 à 2012. Le nombre de titres achetés du 01/01/2012 au 31/12/2012 est de 24 869 titres
- Coût moyen d'achat de 93,79 € (du 01/01/2012 au 31/12/2012).
- 39 500 titres annulés au premier trimestre 2012
- 44 651 titres détenus au 31/12/2012 soit 5,68% du nombre total de CCI.
- Valeur liquidative au 31.12.2012 : 4 188 milliers d'euros au cours de 93,80 € par titre

■ LES RISQUES DE TAUX D'INTERET GLOBAL

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Le Risque de Taux est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book").

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à protéger la valeur patrimoniale de la Caisse régionale ainsi qu'à optimiser la marge d'intérêt dans le cadre des limites d'exposition fixées annuellement par le Conseil d'administration.

II. METHODOLOGIE

Description de la méthode

Le périmètre de suivi du risque de taux d'intérêt global intègre la totalité des données du bilan (titres et fonds propres inclus) et du hors bilan du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Notre analyse porte essentiellement sur les gaps taux fixes. Le risque inflation est couvert au travers de notre entrée dans le dispositif groupe des Avances Miroirs (AMS).

Les modèles d'écoulement retenus sont ceux déterminés, en central, par le groupe. Depuis le 31 mars 2009, la Caisse régionale utilise l'applicatif Cristaux 2 développé par Crédit Agricole S.A. pour le calcul de ses GAPS. Cet applicatif de suivi des GAPS intègre les effets de la macro-couverture afin d'afficher une vision nette des impacts de couverture.

Outil utilisé	Cristaux 2
Périodicité de calcul	Mesures mensuelles
Méthode utilisée	Approche statique (sans renouvellement d'activité)
Indicateurs utilisés	Gaps de taux fixe synthétique.

Dispositif de limites

Les positions de risque de taux sont encadrées par un double dispositif de limites :

- Limites en VAN :

Un impact maximum en valeur actuelle nette pour un choc normatif (+/- 200 bps) à la hausse et à la baisse ne doit pas dépasser 10% des Fonds Propres prudentiels.

Limites VAN en vigueur sur l'année 2012 :

	Limites 2012	Préconisations groupe	Limites réglementaires
Perte potentielle sur 30 ans actualisée	10% des fonds propres prudentiels, soit 80 M€ .	10% des fonds propres prudentiels	20% des fonds propres prudentiels

Remarque : Les Fonds Propres Prudentiels de la Caisse régionale au moment du calibrage des limites étaient de 800 M€.

- Limites en GAP

Pour éviter toute concentration, des limites dites de concentration sont fixées :

- o sur l'horizon court terme correspondant à la première année civile, la limite maximum est fixée telle qu'une sensibilité à un choc de 200bps soit inférieure ou égale à 3% du PNB annuel budgété ;
- o sur la deuxième année civile, la limite est fixée telle qu'une sensibilité à un choc de 200bps soit inférieure ou égale à 2,5% du PNB annuel budgété ;
- o sur les années suivantes, la limite maximum est fixée telle qu'une sensibilité à un choc de 200 bps soit inférieure ou égale à 2% du PNB annuel.

L'ensemble de ce dispositif est validé annuellement par le Comité Financier et le Conseil d'administration. Ces limites sont conformes aux orientations fixées par le groupe.

Le risque de taux est couvert :

- Par des opérations de hors bilan

A l'exception des opérations de micro-couverture calées sur les caractéristiques de leur sous-jacent, nos opérations de macro-couverture du risque de taux sont intégralement effectuées au moyen de swaps vanilles prêteurs ou emprunteurs.

- Par des opérations bilancielle (avances globales, TCN interbancaires, emprunts en blanc) ;

- Le risque de Cap est couvert par la méthode dite de « l'équivalent delta ».

III. GESTION DU RISQUE DE TAUX AU CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES

Le comité de gestion actif-passif, réuni mensuellement, a pour mission de traduire et mettre en œuvre sous forme de décisions de gestion, accompagnées de reportings, la politique générale arrêtée en comité financier et validée par le Conseil d'administration en matière d'exposition au risque de taux. Les décisions concernant le risque de taux portent sur les domaines suivants :

- o le niveau de transformation souhaité ;
- o le recours aux instruments de hors bilan ;
- o le choix des index de refinancements.

Un reporting trimestriel est réalisé en comité financier et semestriel en Conseil d'administration.

La gestion financière est en charge du calcul mensuel du risque de taux, de l'exécution des couvertures décidées par le comité de gestion actif-passif, avec un contrôle hebdomadaire au niveau du Middle office trésorerie ainsi que du Contrôle permanent.

IV. EXPOSITION

Par convention et conformément à la méthodologie Groupe, nous appelons :

- GAP Taux Fixe négatif, un GAP né d'un manque de ressources à taux fixe rapporté au volume des emplois à taux fixe et donc une exposition adverse à la hausse des taux

- GAP Taux Fixe positif, un GAP né d'un manque d'emplois à taux fixe rapporté au volume des ressources à taux fixe et donc une exposition adverse à la baisse des taux

Au 31/12/2012, l'exposition du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est la suivante :

	Année 1 glissante	2014	2015	2020	2025	2030
Gap synthétique (en M€)	-585	187	342	66	-60	-4
Dépassement de limite GAP	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun

La Caisse régionale étant globalement exposée au risque en cas de baisse des taux, l'application du choc de -200 bps aurait les incidences suivantes sur les fonds propres prudentiels :

	Scénario	
	défavorable	favorable
	Impact choc	
	- 200 bps	+ 200 bps
Sensibilité actualisée	-14 M€	+17 M€
Limites VAN	- 80 M€	NA
Sensibilité / Fonds propres	-1,75%	NA

Rappel :

- Limite Réglementaire : 20%
- Limite Groupe : 10%
- Limite Caisse régionale Sud Rhône Alpes : 10% pour une situation à 1,75% au 31/12/2012.

■ LES RISQUES DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné de façon significative par ce type de risque.

■ LES RISQUES DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par :

- Le règlement CRBF n°97-02 modifié par l'arrêté ministériel du 05 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité ;
- L'instruction n°2009-05 de la Commission Bancaire relative à l'approche standard du risque de liquidité.

La Caisse régionale est exposée, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se matérialise, par exemple, en cas de retraits massifs des dépôts de la clientèle.

La Caisse régionale assure sa gestion de liquidité à travers la définition d'un plan de financement annuel et

pluriannuel et du suivi des limites réglementaires et internes au groupe.

Crédit Agricole S.A, en tant qu'Organe Central du Groupe, assure la liquidité et la solvabilité des entités du groupe.

II. GESTION DU RISQUE

1. ROLE DE CREDIT AGRICOLE SA

Le rôle de centrale de refinancement dévolu à Crédit Agricole S.A. s'inscrit dans une démarche d'optimisation financière.

Ses missions sont multiples :

- l'établissement chaque année d'un budget en besoins de liquidité permettant d'établir le programme annuel de refinancement ;
- l'appel au marché court terme et moyen terme ;
- encadrer le risque de liquidité des Caisses régionales ;
- assurer la liquidité du groupe dans son ensemble.

Crédit Agricole S.A. est, in fine, le garant de la liquidité des Caisses régionales.

2. ROLE DE LA CAISSE REGIONALE

La gestion de la liquidité en Caisse régionale consiste à mesurer et à gérer le risque de liquidité de manière permanente et selon 2 approches :

Approche standard

Les 3 composantes de cette approche sont :

- le coefficient de liquidité réglementaire qui mesure la capacité d'un établissement de crédit à faire face sur un mois, à une brusque interruption de tout ou partie de ses ressources. Ce ratio, qui est égal au rapport entre les liquidités et les exigibilités, doit être au minimum de 100 % ;
- le tableau prévisionnel des flux de trésorerie à 7 jours ;
- le suivi du coût des refinancements obtenus au cours du trimestre.

Approche avancée

L'approche avancée s'est matérialisée par une convention de liquidité signée en novembre 2010 entre la Caisse régionale et Crédit Agricole SA.

Elle prévoit les normes du système de gestion et d'encadrement du risque de liquidité comme suit :

- un encadrement du risque de liquidité court terme en congruence avec une capacité de résistance à 3 scénarios de crise (systémique, idiosyncratique c'est-à-dire spécifique à l'établissement et global) ;
- cet encadrement s'exprime au travers d'une limite sur le volume de refinancement court terme et d'une limite sur sa structure en terme de durée minimale ;
- un encadrement du risque de liquidité long terme avec une limite sur la concentration de l'échéancier du refinancement long terme et une limite sur le risque de prix de la liquidité ;

Le comité de gestion actif-passif a pour mission de traduire et mettre en œuvre sous forme de décisions de gestion, accompagnées de reportings, la politique générale arrêtée en comité financier et validée par le Conseil d'administration en matière de pilotage de la liquidité.

Le suivi de la liquidité fait l'objet d'un reporting semestriel au Conseil d'administration et au minimum trimestriel en comité financier.

Plusieurs sources de refinancement sont accessibles aux Caisses régionales :

- la mobilisation du compte courant de trésorerie ouvert auprès de Crédit Agricole SA ;
- les emprunts en blanc auprès de la trésorerie de Crédit Agricole SA ;
- les avances dites spécifiques (rétrocession de liquidité par Crédit Agricole SA aux Caisses régionales) suite à des émissions obligataires sécurisées (covered bonds) ;
- les émissions de CDN et BMTN.

Programme d'émission de CDN/BMTN

Pour 2012, un programme d'émission de TCN (clientèle et interbancaire) a été validé auprès de la Banque de France.

	CDN	BMTN
MONTANT	1 600 M€	500 M€ Dont 200 M€ de BMTN Subordonnés
DUREE	10 jours à 1 an	> 1 an
REMUNERATION ENVISAGEE	Libre	Libre
MONTANT MINIMUM FIXE	150 000€	150 000€
EMISSION	En Euros	En Euros

III. CONDITIONS DE REFINANCEMENT EN 2012

L'année 2012 s'est caractérisée par une nette détente du coût de la liquidité en raison notamment de l'intervention massive de la BCE en décembre 2011 et février 2012. Le coût de liquidité long terme reste toutefois à des niveaux élevés.

Dans ce contexte, la progression de l'encours crédits sur 2012 a été assurée par la progression de notre collecte bilan pour plus d'un tiers, par la progression de notre consommation de limite court terme (refinancement court terme y compris les CDN interbancaires), par des BMTN interbancaires et pour le résiduel par des émissions de covereds bonds (refinancement long terme collatéralisé) réalisées par Crédit Agricole S.A.

IV. METHODOLOGIE

La gestion financière est en charge du calcul du risque de liquidité, de l'exécution des opérations de refinancements décidées par le comité de gestion actif-passif, avec un contrôle hebdomadaire au niveau du Middle Office ainsi que du contrôle permanent.

Le pilotage du risque de liquidité repose sur 4 piliers :

- o Méthode Standard : le pilotage du ratio de liquidité réglementaire à un mois, tableau des flux de trésorerie à 7 jours et suivi des coûts de refinancement ;
- o Méthode Avancée : le respect des limites groupe sur le refinancement court terme et moyen terme, pilotage des scénarios de crise ;
- o Diversification des sources de refinancement ;
- o Projection des besoins de refinancement en fonction des prévisions d'activité et le pilotage des tombées de refinancement court et moyen terme.

V. EXPOSITION

Au 31/12/2012, l'exposition du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est la suivante :

- Ratio de liquidité à 1 mois : 103,8% à fin décembre 2012. Il s'établissait à 124% au 31/12/2011 et a évolué à un niveau supérieur au minimum règlementaire de 100% tout au cours de l'année
- Refinancement court terme : respect de la limite de refinancement court terme (1,8 Mds€) avec une consommation à hauteur de 1,7 Mds€ soit 91% de nos réserves de liquidité
 - o dont refinancement auprès de Crédit Agricole SA : 1,3 Mds€ ;
 - o dont refinancement via CDN interbancaires : 0,4 Mds€ ;
- Encours de BMTN émis (clientèle et interbancaires) : 142 M€.
- Stress scénarios groupe (systémique, idiosyncratique et global) : l'ensemble des limites sont respectées
- Concentration des échéances du refinancement : limite respectée
- Risque de prix de liquidité : limite respectée.

■ LA POLITIQUE DE COUVERTURE

1. COUVERTURE DE JUSTE VALEUR (FAIR VALUE HEDGE)

L'ensemble des instruments dérivés classés dans cette catégorie étant négocié avec une contrepartie externe au palier de consolidation de la Caisse régionale, leur éligibilité au titre d'instrument de macro couverture FVH est donc respectée.

Au 31/12/2012, la mesure de l'efficacité de la relation de couverture, réalisée à partir de l'échéancier du poste de passif des dépôts à vue, est satisfaite au niveau des tests prospectifs, en cours de période et rétrospectifs.

Instruments financiers dérivés de micro couverture

L'efficacité de chacun des instruments financiers dérivés classés en micro-couverture a été vérifiée sur la base des éléments suivants :

- o éligibilité à la relation de micro couverture FVH : tous les swaps considérés sont prêteurs ou emprunteurs TF contre Euribor, Eonia ou TAM ;
- o corrélation forte entre les périodicités du swap et de l'élément couvert ;
- o corrélation forte entre le notionnel du swap et de l'élément couvert ;
- o corrélation forte entre les dates de maturité du swap et de l'élément ;
- o couvert corrélation forte entre les index de taux du swap et de l'élément couvert ;
- o variations de JV des flux d'intérêt générés par l'élément couvert oscillant entre 80% et 125% des variations de JV du flux d'intérêts généré par la jambe fixe du swap de couverture.

Les instruments financiers dérivés n'entrant dans aucune de ces catégories ont été classés en trading.

2. COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE (CASH FLOW HEDGE)

Neuf actifs à taux variable sont micro couverts en CFH. Il s'agit de titres d'état français à revenu indexé sur l'inflation.

Ils sont documentés selon la Shortcut Method..

3. COUVERTURE DE L'INVESTISSEMENT NET EN DEVICES (NET INVESTMENT HEDGE)

La Caisse régionale n'est pas concernée.

■ LES RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la direction générale (via le comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels) ;
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles ;
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque ;
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau social de la Caisse régionale ;
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

II. GESTION DU RISQUE : ORGANISATION, DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe; le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un Comité réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par un membre de la Direction Générale de la Caisse régionale. Le Management du Risque Opérationnel intervient ponctuellement auprès des Comités de Contrôle Interne et de Direction.

L'organe exécutif est par ailleurs informé à minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérées du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale. Le GIE informatique CA Technologie est doté de ses propres dispositifs de gestion et de surveillance.

En 2012, nous assistons à un recul marqué du coût du risque opérationnel tant au niveau du risque frontière crédit qu'au niveau du risque opérationnel pur pour atteindre respectivement 0,14 % et 0,33 % du PNB.

III. METHODOLOGIE

La Caisse régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels. La validation de cette méthode par l'ACP a été actée en décembre 2007.

A l'origine la méthodologie risque opérationnel a été présentée et validée en CNM le 15 février 2007. Depuis lors, le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel par le Groupe Crédit Agricole. Pour information, l'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été représenté au CNM de décembre 2011.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle 2, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses régionales un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'exigence de fonds propres pour l'ensemble des Caisses régionales concerne la partie de l'exigence de fonds propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risques plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risques de Bâle 2 et les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...). La méthode de calcul standard (TSA) est également utilisée et appliquée aux filiales de la Caisse régionale.

L'exigence en fonds propres de ces entités suit la méthodologie de ventilation du PNB de l'entité par ligne métier sur les trois derniers exercices. Trimestriellement, le périmètre de consolidation fait l'objet d'une revue de validation afin de détecter toute entrées, modifications ou sorties du périmètre. La part d'exigences en fonds

propres standard (TSA) vient s'ajouter à la part AMA pour déterminer l'exigence en fonds propres finale au titre du risque opérationnel.

IV. ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES OPERATIONNELS

En méthode avancée, la Caisse régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur, à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité et la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

■ LES RISQUES DE NON CONFORMITE

Les risques de non-conformité concernent notamment le non-respect des règles liées aux activités financières et bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels ou encore de la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption ou le financement du terrorisme. Un dispositif de contrôle dédié s'assure de la maîtrise de ces risques et donc de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes.

La maîtrise du risque de non-conformité est au cœur du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes.

Placée sous l'autorité du Directeur Général, la fonction Conformité bénéficie d'un accès direct et indépendant aux différentes instances décisionnelles ainsi qu'au Comité de contrôle interne.

Elle est en charge du pilotage du dispositif sur le périmètre de la Caisse régionale et repose sur un système de contrôle permanent, structuré autour de quatre axes :

- l'existence d'un corps procédural général et spécifique ;
- la coordination, par la Conformité, des actions conduites au sein de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes mais aussi du Groupe, afin d'assurer la cohérence d'ensemble et l'efficacité des systèmes et outils de surveillance ;
- le déploiement d'outils de prévention et de détection (outils de lutte contre le blanchiment, le terrorisme et la corruption, de détection des abus de marché, etc.) ;
- des actions de formation auprès des directions opérationnelles et des populations identifiées comme sensibles de par leur activité ou leur métier.

La prévention, le contrôle et la maîtrise des risques de non-conformité et de réputation sont détaillés dans le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne au titre de la loi de sécurité financière du 1er août 2003.

Il convient de se référer au dernier rapport au 31 décembre 2012 disponible dans le rapport Financier au chapitre « procédures de contrôle interne et de gestion des risques ».

■ LES RISQUES JURIDIQUES

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2012 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes ont fait l'objet de provisions adéquates tenant compte des informations dont dispose la Direction Générale.

À ce jour, à la connaissance de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes, il n'existe pas d'autres procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Caisse régionale a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse régionale.

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES

15, 17 rue Paul Claudel
38100 GRENOBLE

**RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE
REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES A L'ASSEMBLEE
GENERALE AU TITRE DE LA LOI DE SÉCURITÉ FINANCIÈRE (LSF)**

- Exercice 2012 –

(Code monétaire et financier, art. L. 621-18-3 ; Code de commerce, art. L. 225-37)

Le Président du Conseil d'Administration
Jean-Pierre GAILLARD
le 4 février 2013

**RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE
REGIONALE SUD RHONE ALPES A L'ASSEMBLEE GENERALE AU TITRE DE LA LOI
DE SÉCURITÉ FINANCIÈRE (LSF)
Exercice 2012**

Mesdames, Messieurs les sociétaires

En complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce dernier ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base, notamment, des travaux des responsables du Contrôle périodique, du Contrôle permanent, du Contrôle de la conformité, de la Filière « risques », du Secrétariat général et de la Direction financière.

Il a été finalisé sur la base de la documentation et des reportings disponibles au sein de la Caisse régionale au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne. En outre, des échanges réguliers portant sur le contrôle interne et les risques de la Caisse régionale sont intervenus, en cours d'exercice, entre le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les responsables des fonctions de contrôle, notamment au sein du Conseil d'Administration (en particulier au moyen des présentations semestrielles et annuelle sur le contrôle interne et les risques).

Enfin, le projet de rapport a été présenté au comité d'audit du 24 janvier 2013, qui a communiqué au Conseil ses observations sur la base des travaux réalisés dans le cadre de sa mission de suivi de l'efficacité du système de gestion des risques et du contrôle interne.

Le présent rapport a été ensuite présenté pour approbation au Conseil lors de sa séance du 29 janvier 2013 et sera rendu public.

I. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Les principes de gouvernance de la Caisse régionale résultent des articles du Code monétaire et financier propres aux Caisses de Crédit Agricole Mutuel et de la loi 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

La Caisse régionale, du fait de son statut coopératif, ne peut appliquer dans leur intégralité les principes de gouvernement d'entreprise issus du rapport AFEP-MEDEF en raison des spécificités tenant à leur organisation ainsi qu'à leur structure et liées au statut coopératif.

En effet, les Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel répondent à un corps de règles adapté à leur double statut de société coopérative et d'établissement de crédit et notamment :

- aux articles L. 512-20 et suivants du code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole,
- aux dispositions de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération,
- aux articles L. 231-1 et suivants du code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable,
- à la réglementation bancaire contenue dans les articles L. 511-1 et suivants du code monétaire et financier,
- aux dispositions du règlement général de l'AMF pour les Caisses régionales qui émettent des titres admis aux négociations sur un marché réglementé,
- ainsi qu'aux dispositions non abrogées de l'ancien livre V du code rural.

A titre d'exemples :

- les directeurs généraux sont nommés par le Conseil d'Administration et leur nomination doit être approuvée par Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau ;
- pour caractériser l'indépendance des administrateurs des Caisses régionales, des critères spécifiques ont été définis au cours de l'exercice 2009 en s'appuyant sur les travaux de place effectués par le Groupement National de la Coopération pour les administrateurs de sociétés coopératives tout en prenant en considération le caractère normal et courant de la relation bancaire entre la Caisse régionale et son administrateur.

I.1. PRESENTATION DU CONSEIL

• Composition du Conseil

Le Conseil d'Administration est composé de dix-huit membres maximum, désignés par l'Assemblée générale des sociétaires. Les administrateurs sont élus pour trois ans par l'Assemblée générale et renouvelables par tiers chaque année (cf. liste en annexe 1). Les administrateurs sont rééligibles, toutefois, ils ne peuvent rester en fonction au-delà de la date de l'Assemblée générale qui suit leur 65^{ème} anniversaire.

En 2012, les changements suivants sont intervenus dans la composition du Conseil d'Administration: Madame Annie ROUX et Monsieur Daniel JENIN n'ont pas reconduit leur mandat.

Leurs successeurs, Messieurs Jean-Luc ALLEMAND et Emile EYRAUD ont été élus lors de l'Assemblée générale du 27 mars 2012.

Les administrateurs représentent les quatre départements couverts territorialement par la Caisse régionale: six pour le département de l'Ardèche, six pour le département de la Drôme, six pour le département de l'Isère et les vingt quatre communes du Rhône faisant partie de la circonscription de la Caisse régionale.

Le Conseil élit chaque année, à l'issue de l'Assemblée générale, le Président, les Vice-présidents, le Secrétaire, le Secrétaire Adjoint, le Trésorier, ceux-ci formant le Bureau du Conseil (cf. liste en annexe 2).

Pour mémoire, la modification des statuts de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes en 2011 a institué la désignation d'un troisième vice-président au Bureau du Conseil. Cette fonction est toujours occupée en 2012 par Monsieur Philippe COSTET.

Monsieur Jean-Claude GRIOT a remplacé Monsieur Daniel JENIN aux fonctions de Trésorier et membre du Bureau.

Chaque année, le Conseil désigne ses représentants au Comité des prêts. Ce Comité se réunit chaque semaine depuis janvier 2009. Il bénéficie d'un pouvoir de décision en matière d'octroi de crédit, par délégation du Conseil d'Administration, dès que les encours des contreparties excèdent les délégations conférées aux réseaux ou au comité des engagements.

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées, le Directeur Général étant nommé par le Conseil, et agréé par Crédit Agricole S.A..

Indépendance des administrateurs du Conseil

L'indépendance des administrateurs des Caisses régionales résulte de leur mode d'élection démocratique (ils sont élus par l'Assemblée générale selon le principe un homme/une voix); de la durée de leur mandat, 3 ans avec un renouvellement par tiers tous les ans; de leur qualité de sociétaire obligatoire permettant une convergence des intérêts : ils ont un intérêt commun à la bonne gestion de la société; et enfin de l'absence d'intérêt pécuniaire personnel au regard de la bonne marche de la société. En effet, dans les sociétés coopératives, les sociétaires même administrateurs n'ont aucun droit sur les réserves ni sur les résultats au-delà d'un intérêt légalement plafonné. Enfin, la fonction d'administrateur est bénévole (toute rémunération est légalement interdite par le Code monétaire et financier), facteur d'indépendance de ceux qui l'exercent.

Diversité du Conseil d'Administration

La loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011, modifiant l'article L.225-37 du code de commerce, relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance a pour champ d'application les sociétés ayant la forme de SA ou de SCA. Les Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel qui ne sont ni des SA, ni des SCA, sont donc en dehors du champ d'application de ce texte.

Néanmoins la Caisse régionale est sensible à cette orientation et met tout en œuvre afin de favoriser la diversification de son conseil.

• Rôle et fonctionnement général du Conseil

Un règlement intérieur élaboré par le Conseil d'Administration définit les modalités de son organisation ainsi que les règles de fonctionnement de ses instances à savoir le Conseil d'Administration, le Bureau du Conseil et le Comité des Prêts.

Les règles portant sur la nomination et le remplacement des administrateurs sont définies dans les Statuts de la Caisse régionale (Art.15 – Composition-Nomination –Incompatibilité et Art. 20 –Remplacement d'un administrateur), Statuts révisés en mars 2011. La responsabilité et les obligations des administrateurs sont décrites dans l'article 18 des Statuts.

La modification des Statuts et la nomination des administrateurs sont du ressort de l'Assemblée générale où chaque sociétaire porteur de parts a un nombre de voix égal quel que soit le montant de sa souscription (Art.31- Assemblée générale extraordinaire-Décision-Quorum-Majorité). Les titres susceptibles de faire l'objet d'une OPA (CCI) n'ont pas de droit de vote. Une OPA n'aurait donc aucune conséquence sur la composition du Conseil. Par ailleurs, les parts sociales dont la cession est soumise à agrément par le Conseil, ne peuvent être acquises dans le cadre d'une OPA.

Déontologie

Il est rappelé régulièrement à l'administrateur son rôle, son action, ainsi que les droits et obligations auxquels il est astreint :

- le respect du secret bancaire (Art.1.8 du Règlement Intérieur),
- la non divulgation et la non utilisation de l'information privilégiée,
- le respect de la réglementation bancaire,
- le conflit d'intérêts,

Pour mémoire, des règles propres à favoriser le bon fonctionnement du Conseil d'Administration, basées sur les principes du mutualisme, sont en vigueur, concernant les membres du Conseil:

- ils ne détiennent qu'une part du capital de la Caisse régionale,
- aucun administrateur n'exerce le métier de banquier ou d'assureur,
- aucun administrateur n'est salarié de la Caisse régionale, et ils ne sont pas directement intéressés aux résultats de la Caisse régionale.

Lors de son élection au Conseil d'Administration de la Caisse régionale, l'administrateur se voit notifier par courrier, qu'il doit retourner signé au Responsable de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI) de la Caisse régionale, son entrée dans le périmètre des *personnes concernées* (*Règlement Général de l'AMF art 313-3*). Ainsi, tous les administrateurs nouvellement élus cette année, ont reçu un courrier leur rappelant les obligations leur incombant en tant qu'initié permanent et dirigeant de sociétés cotées ainsi que les règles qui en découlent.

Les administrateurs membres du Bureau du Conseil sont *initiés permanents* sur le titre Certificat Coopératif d'Investissement Sud Rhône Alpes et sur le titre Crédit Agricole S.A., et *personnes sensibles* sur les titres des sociétés cotées clientes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes. A cet égard, ils s'engagent,

En tant *qu'initiés permanents*, à:

- lever le secret bancaire au profit du Déontologue,
- déclarer les comptes titres qu'ils détiennent en propre ou pour lesquels ils sont mandataires,
- déclarer leurs transactions personnelles,
- n'opérer sur ces titres que durant des périodes autorisées par le Déontologue,
- déclarer et publier toute opération réalisée sur ces titres, dépassant le seuil de 5 000 €, en une fois ou en cumulé.

En tant que *personnes sensibles*, à

- s'interdire d'opérer sur les titres des sociétés cotées clientes.

Les autres membres du Conseil d'Administration de la Caisse régionale sont *initiés permanents* sur le titre Certificat Coopératif d'Investissement Sud Rhône Alpes. A cet égard, ils s'engagent,

En tant *qu'initiés permanents*, à:

- lever le secret bancaire au profit du Déontologue,
- déclarer les comptes titres qu'ils détiennent en propre ou pour lesquels ils sont mandataires,
- déclarer leurs transactions personnelles,
- n'opérer sur ces titres que durant des périodes autorisées par le Déontologue,
- déclarer et publier toute opération réalisée sur ce titre, dépassant le seuil de 5 000 €, en une fois ou en cumulé.

Un rappel des règles est effectué chaque année auprès des administrateurs de la Caisse régionale.

Le Conseil d'Administration définit les politiques et les orientations générales de l'activité de la Caisse régionale, il procède aux arbitrages d'ensemble, sur présentation d'éléments de réflexion ou de gestion du Directeur Général.

Le Conseil contrôle l'application des politiques qu'il a fixées. Il décide du budget prévisionnel proposé par le Directeur Général et vérifie son exécution. Il décide également des budgets d'investissement de la Caisse régionale, ainsi que des participations financières.

Le Conseil se réunit, sur convocation du Président, « toutes les fois que les circonstances l'exigent et au moins dix fois par an. Il se tient, autant que possible, en tenant compte des principes exprimés d'efficacité, de proximité et de présence sur les différents sites de la Caisse régionale » (Art.1.3 du Règlement Intérieur - RI). L'ordre du jour est proposé par le Directeur Général et validé par le Président, signataire de la convocation. Le procès-verbal est établi par la Direction, adressé à chaque administrateur et validé au Conseil suivant.

Le Directeur Général, les Directeurs Généraux Adjointes et le Secrétaire Général participent régulièrement aux travaux du Conseil de même que des représentants du personnel. Les cadres de direction y sont invités ainsi que les collaborateurs de la Caisse régionale au regard des dossiers présentés. Le Conseil ne comporte pas d'auditeurs permanents. (Art.1.6 du Règlement Intérieur).

Le Conseil est informé régulièrement de la réalisation des objectifs vis à vis des orientations prises. Chaque trimestre, une information sur la remontée des soldes intermédiaires de gestion à Crédit Agricole S.A. lui est faite.

Le Conseil d'Administration valide au moins une fois par an, sur proposition du Directeur financier et du Comité Financier, la Politique Financière de la Caisse régionale ainsi que les orientations générales retenues sur :

- la gestion des excédents de fonds propres et leur allocation, la gestion du risque de marché,
- la gestion du risque de taux et les stratégies de couverture associées,
- la gestion du risque de liquidité.

Des stress scénarii (scénarii catastrophe) sont appliqués sur les différents compartiments afin de tester les seuils de résistance définis.

Des révisions sont possibles en cours d'année pour peu qu'elles aient été validées en Comité de Gestion Financière et que le Comité Financier et le Conseil d'Administration en aient été informés.

Enfin, les comptes sociaux et consolidés des arrêtés à fin juin et à fin décembre de la Caisse régionale, sont systématiquement présentés en Conseil.

Chaque fin d'année, le Conseil est amené à délibérer, sur proposition du Directeur Général, sur les thèmes suivants :

- les objectifs d'activité de la Caisse régionale (collecte, crédit, services),
- les budgets de fonctionnement,
- les budgets d'investissement,
- le plan d'action commerciale.

Chaque semestre, le 24 avril et le 30 octobre pour l'exercice 2012, le Responsable des Contrôles Permanents et des Risques de la Caisse régionale rend compte au Conseil du bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale – en conformité avec les obligations du CRBF 97/02 (Comité de la Réglementation Bancaire et Financière) - et de la correcte évaluation et maîtrise des risques.

Sont également suivis le respect de l'ensemble de nos obligations réglementaires que ce soit en matière de Sécurité Financière (lutte contre le blanchiment des capitaux) ou au titre de notre activité de Prestataire de Services d'investissement (réglementation AMF). Le plan d'Audit de la Caisse régionale fait aussi l'objet d'une présentation détaillée.

- **Évaluation des performances du Conseil**

Au cours de l'exercice 2012, le Conseil d'Administration s'est réuni douze fois. Le taux d'assiduité a été de 90%, en forte progression par rapport à 2011. La participation des administrateurs au Conseil d'Administration, signe fort de leur implication dans la gouvernance d'entreprise, fait d'ailleurs l'objet d'un article spécifique du règlement intérieur (Art1.7) stipulant que « le Conseil peut valablement constater la défaillance d'un Administrateur à l'occasion de la troisième absence consécutive. Il peut procéder immédiatement à son remplacement conformément à l'article 22 des Statuts et 1.2 du présent règlement ».

Chaque Conseil, qui fait l'objet d'une convocation à laquelle est jointe l'ordre du jour, est précédé par une réunion préparatoire du Bureau du Conseil. Le compte rendu du Conseil d'Administration est publié dans les jours qui suivent et validé lors du Conseil suivant.

Des présidents de Caisses locales sont accueillis à chaque Conseil, afin de partager la vie de l'entreprise. Régulièrement, un ou plusieurs cadres de direction de la Caisse régionale interviennent lors des réunions du Conseil, pour présenter leur activité ou apporter un éclairage sur un point d'actualité touchant à leur domaine de compétence.

Toutes les questions importantes sont présentées et discutées en Conseil, en particulier celles ayant trait à la stratégie commerciale, à la politique risque ou bien encore à la politique financière de la Caisse régionale. Le Directeur Général informe également le Conseil des principaux projets ou orientations touchant à la gestion proprement dite (immobilier, sécurité, système d'information, organisation générale ...). Il fait aussi un point régulier sur l'actualité économique et financière, et sur la vie du Groupe.

Enfin, le Président du Comité d'Audit rend compte systématiquement lors du Conseil d'Administration suivant la réunion du Comité d'Audit, de la synthèse des travaux effectués par cette instance.

Outre les réunions du Conseil d'Administration, des séquences de formation/information, se déroulant sur une demi-journée sont organisées trimestriellement à destination de l'ensemble des administrateurs. Elles permettent d'approfondir certains thèmes ou enjeux stratégiques pour la Caisse régionale.

Quatre sessions ont été organisées en 2012 sur les thèmes suivants :

- présentation des projets stratégiques de la Caisse régionale: le Store, nouveau concept de distribution (25 mai) et Square Connexion, plateforme internet coopérative (21 décembre),
- réflexion sur le nouveau projet d'entreprise qui associe élus et salariés (26 juin),
- présentation du dispositif de Lutte contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme de la Caisse régionale (25 mai),
- enjeux et politique de facturation de la Caisse régionale (20 mars), orientations stratégiques 2013 (27 novembre).

- Conventions « réglementées »

La Caisse régionale se conforme strictement aux dispositions légales (articles L.225-38 et suivants du code de commerce) en matière de convention réglementée. Conformément aux dispositions légales, ces conventions sont transmises aux Commissaires aux comptes qui présentent leur rapport spécial sur ce point, à l'Assemblée générale.

Au titre de l'exercice 2012, le Conseil d'Administration de la Caisse régionale n'a pas été amené à statuer sur une nouvelle convention réglementée.

- **Code de gouvernement d'entreprise – rémunération des dirigeants et mandataires sociaux**

Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes, lors de sa séance du 16 décembre 2008 a adhéré aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2008 relatives aux rémunérations des mandataires sociaux, en tenant compte, pour leurs modalités d'application, des spécificités de l'organisation du groupe Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole est constitué de Caisses régionales, sociétés coopératives, et d'une société anonyme cotée, Crédit Agricole S.A., structure nationale chargée, en qualité d'organe central, entre autres missions du contrôle du bon fonctionnement du réseau constitué notamment par les Caisses régionales et leurs filiales. Dans ce cadre, le Code monétaire et financier confie à Crédit Agricole S.A. des missions de surveillance dont celle de l'agrément de la nomination des Directeurs Généraux des Caisses régionales.

Les dirigeants, agréés par l'Autorité de contrôle prudentiel en tant que dirigeants responsables sont le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général.

Le capital des Caisses régionales est majoritairement détenu par les Caisses Locales, elles aussi sociétés coopératives, qui leurs sont affiliées, ce qui les rend non opérables, et par Crédit Agricole S.A.

Outre les missions confiées à Crédit Agricole S.A. en sa qualité d'organe central, le groupe s'est doté de règles collectives homogènes pour l'ensemble des Caisses régionales. Elles portent sur les conditions d'habilitation et de nomination des Directeurs Généraux et des cadres de direction, leur politique de rémunération et leur régime de retraite. Ces règles obéissent aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2008, relatives aux rémunérations, exception faite de celles expliquées ci-après et qui s'inscrivent dans l'organisation spécifique des Caisses régionales de Crédit agricole, sociétés coopératives.

Les Directeurs Généraux sont nommés par le Conseil d'Administration, sur proposition du Président. Le candidat doit être inscrit sur une liste d'aptitude. Il doit avoir pour cela exercé préalablement des fonctions de cadre de direction dans une Caisse régionale ou une autre entité du groupe. En outre, conformément au Code monétaire et financier, la nomination d'un Directeur Général doit être approuvée par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. Le Directeur Général peut, à tout moment, être révoqué par le Conseil d'Administration de sa Caisse régionale. Il peut aussi être révoqué par décision du Directeur Général de Crédit Agricole S.A. prise après avis de son Conseil d'Administration.

Le statut de Directeur Général de Caisse régionale est régi par un corps de règles homogènes fondant la cohérence et l'équité des conditions en vigueur sur tout le territoire.

En cas de révocation d'un Directeur Général de Caisse régionale, ce dernier peut bénéficier, d'une indemnité dans les conditions prévues par les règles nationales.

Le Président de la Caisse régionale, Jean-Pierre GAILLARD, est inchangé par rapport à 2011.

Le Président de Caisse régionale bénéficie d'une indemnité compensatrice de temps passé. Les principes et les règles arrêtés pour déterminer cette indemnité sont fixés sur le fondement du Code monétaire et financier et calculés annuellement selon des recommandations nationales applicables à toutes les Caisses régionales. L'indemnité versée au Président de la Caisse régionale de Sud Rhône Alpes est fixée forfaitairement à un montant mensuel de 6 300 euros. Le Président de Caisse régionale ne bénéficie pas d'indemnité de départ. En outre, pendant la durée de l'exercice de son mandat, le Président dispose d'un véhicule de fonction.

Lors du Conseil d'Administration de la Caisse régionale en date du 21/10/2011, le Président a rappelé la réglementation pour les établissements de crédit (article L511-41-1 A du Code monétaire et financier créé par la loi du 22 octobre 2010) obligeant ces derniers à créer un Comité de rémunération.

Dans le souci de prendre en compte :

- l'organisation spécifique de notre Groupe où la loi donne un rôle à l'organe central quant à la nomination et à la rémunération des Directeurs Généraux,
- l'absence dans la Caisse régionale de salariés, professionnels des marchés financiers, dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de l'entreprise,
- l'existence de la Commission Nationale de Rémunération des cadres de Direction de Caisses régionales,

le Conseil a accepté que la Commission Nationale de Rémunération « fasse office de Comité de rémunération » de la Caisse régionale, sachant que la composition de cette Commission ainsi que ses missions ont évolué afin de tenir compte de ce nouveau dispositif législatif.

Le Directeur Général de la Caisse régionale, Christian ROUCHON, est inchangé par rapport à 2011.

La rémunération des Directeurs Généraux de Caisses régionales est encadrée par des règles collectives et est soumise à l'approbation du Directeur Général de Crédit Agricole S.A., conformément au Code monétaire et financier, après avis de la Commission Nationale de Rémunération sur leur rémunération fixe et sur leur rémunération variable.

Comme précisé ci-dessus, la composition de cette commission a été modifiée en 2011, elle est désormais composée de trois membres à qualité représentant le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., de trois Présidents de Caisse régionale et du Directeur Général de la F.N.C.A.

Cette commission donne aussi un avis sur la rémunération fixe des Directeurs Généraux Adjointes de Caisses régionales.

La rémunération des Directeurs Généraux se compose d'une rémunération fixe. Elle comprend aussi une rémunération variable comprise, dans le cadre des règles collectives, entre 0 et 45% de sa rémunération fixe sur 13 mois et versée annuellement après l'Assemblée générale. Cette rémunération variable, approuvée par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., est fondée sur des critères de performance appréciés par rapport à la situation financière, à la qualité du pilotage et de la gouvernance de la Caisse régionale dont les risques. L'approbation par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. intervient après celle des comptes individuels des Caisses régionales et la tenue des assemblées générales ordinaires.

En cas de rémunération variable dépassant 120.000 euros, l'excédent sera versé, par tiers, sur trois ans. Ces versements seront indexés sur la valeur du CCA de la Caisse régionale.

La rémunération versée au Directeur Général de la Caisse régionale de Sud Rhône Alpes en 2012 est de 242 635 euros auxquels il convient de rajouter 9100 euros versés au début de l'année 2012 se rapportant à l'année 2011, au titre de la rémunération fixe et de 108 029 euros au titre de la rémunération variable versée en 2012 pour l'exercice 2011. En outre, le Directeur Général bénéficie d'avantages en nature: un véhicule de fonction et un logement de fonction.

Le Président et le Directeur Général bénéficient de régimes de retraite supplémentaires souscrits au niveau national, l'un concernant l'ensemble des Présidents et l'autre les Directeurs Généraux, les Directeurs Généraux Adjointes et les Directeurs. Ces régimes prévoient le versement d'une pension sous réserve d'être en activité dans le groupe Crédit agricole à 60 ans minimum. Les droits à pension sont calculés prorata temporis sur la base de l'ancienneté dans la fonction. Afin de pouvoir disposer de la retraite supplémentaire à taux plein, le Président et le Directeur Général doivent justifier d'une ancienneté minimale dans leur fonction respective, de 12 ans pour le Président et de 15 ans pour le Directeur Général.

Les conditions pour bénéficier de ce régime de retraite supplémentaire à taux plein passent de 60 à 62 ans et/ou 41 années de cotisation. Ces modifications seront effectives pour tous les Directeurs Généraux au terme d'une période transitoire qui concerne les millésimes de naissance de 1952 à 1955.

Le Président et le Directeur Général de Caisse régionale ne bénéficient pas, au titre de leurs fonctions dans la Caisse, de stock-options, d'actions de performance ou de jetons de présence.

Tableau de synthèse des rémunérations (1) et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2011	Exercice 2012
Président : M Jean -Pierre GAILLARD		
Rémunérations fixes (1) dues au titre de l'exercice	75 600 €	75 600 €
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Avantage en nature	Véhicule de fonction	Véhicule de fonction
Jetons de présence	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

(1) Indemnité compensatrice du temps passé

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2011	Exercice 2012
Directeur Général : M. Christian ROUCHON		
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice	227 673€	242 635€ (1)
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice	108 029€	ND(2)
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Avantage en nature	Logement et de véhicule fonction	Logement et de véhicule fonction
Jetons de présence	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

(1) Il convient d'ajouter à ce montant 9 100 euros versés en 2012 au titre de 2011.

(2) déterminées suite à l'Assemblée Générale en mars 2013

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite Supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Président Jean-Pierre GAILLARD - Date début Mandat 28/03/2006. - Date de renouvellement du mandat d'administrateur 27/03/2012		Non	Oui			Non		Non
Directeur Général Christian ROUCHON - Date de prise de fonction dans la Caisse régionale: 01/04 /2007	Oui		Oui			Non		Non

I.2 PRESENTATION DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DES COMITES (DES PRETS / D'AUDIT ET DES COMPTES / DES REMUNERATIONS / DES NOMINATIONS)

• Le Comité d'Audit

Les missions légales incombant au comité d'audit sont inscrites dans l'article L823-19 du Code de commerce, tel que rapporté littéralement ci-dessous :

« Sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration, de la direction et de la surveillance, ce comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

a) Du processus d'élaboration de l'information financière ;

b) De l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;

c) Du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;

d) De l'indépendance des commissaires aux comptes. Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale ou l'organe exerçant une fonction analogue.

Il rend compte régulièrement à l'organe collégial chargé de l'administration ou à l'organe de surveillance de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée. »

La création d'un comité d'Audit, distinct du Conseil, a été prise lors du Conseil d'Administration du 15 décembre 2009. Ce comité a pour principales missions de préparer les travaux réalisés pendant les Conseils d'Administration, d'approfondir certains sujets plus techniques et enfin de renforcer la compétence et l'indépendance du Conseil notamment dans les domaines du contrôle interne et de la gestion des risques.

Il est composé de quatre administrateurs, la présidence est assurée par un administrateur membre du Bureau du Conseil. Afin de garantir l'indépendance de l'information, le Président et le Directeur Général ne participent pas à ce Comité.

Le comité d'Audit se réunit à une fréquence trimestrielle. Ses travaux portent prioritairement sur les domaines financiers et comptables et sur le contrôle interne mais peuvent être étendus à tout autre sujet. Il assure également, en vertu de l'article L 511-46 du Code monétaire et financier, « le suivi de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques »

En 2012, le Comité d'Audit n'a pas connu de modification dans sa composition. Il est présidé par Monsieur Philippe COSTET, Vice-Président du Conseil d'Administration et membre du Bureau. Les administrateurs membres de ce Comité sont Messieurs Jean-Michel COTTE, Guy- Noel DEVAMBEZ, également membre du Comité des Prêts et Jean-Claude GRIOT, membre du Bureau.

Les responsables des trois fonctions de contrôle de la Caisse régionale sont systématiquement associés: contrôle Périodique, contrôle de la Conformité et Contrôle Permanent, ainsi que le Responsable de la Filière Risques.

Quatre réunions se sont tenues en 2012 : le 19 janvier; le 12 avril; le 26 juillet et le 19 octobre. Le taux de présence a été de 93 %.

Au cours de ces séances, les thèmes suivants ont été examinés :

Contrôle interne et gestion des risques : présentation du Rapport du Président du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale au titre de la loi de la Sécurité Financière pour l'année 2011, du Rapport Annuel de Contrôle Interne au titre de 2011, de l'information semestrielle sur le contrôle interne au 30/06/2012 (en application de l'Article 39 modifié du règlement 97-02) et présentation du dispositif de contrôles permanents du siège et du réseau.

Ont été également abordés la Filière Risque et le Processus interne d'évaluation et d'adéquation des fonds propres internes (ICAAP), troisième volet du déploiement du Pilier 2 de Bâle 2 avec les stress tests et le « capital planning ». Sur ce dernier thème, ont été présentés la démarche et les résultats pour la Caisse régionale au 31/12/2011 ainsi qu'au 30/06/2012.

Présentation semestrielle et annuelle des comptes sociaux et consolidés par le Directeur financier. A cette occasion, les Commissaires aux comptes ont exposé leur programme d'intervention et leur démarche d'audit. Présentation de la structure et de l'évolution du capital et des fonds propres de la Caisse régionale au regard des évolutions réglementaires touchant les fonds propres prudentiels dans le cadre des accords Bâle 2 et Bâle 3.

Plan d'audit annuel: Suivi du respect du plan d'Audit et des réalisations notamment des missions réalisées dans le cadre des missions déléguées du Groupe Crédit Agricole. Analyses des résultats et des plans d'action éventuels, suivi des recommandations.

Fraude interne: Etat des lieux et analyse des typologies, actions de sensibilisation menées auprès des collaborateurs dans ce cadre.

Une synthèse des travaux réalisés est systématiquement faite par le Président du Comité d'Audit lors du Conseil d'Administration suivant.

- **Le Bureau du conseil**

Il est composé de sept administrateurs (cf. liste nominative en annexe 2). Il se réunit selon une fréquence mensuelle, en amont des réunions du Conseil d'Administration. Son rôle est de préparer les travaux et les présentations pour le Conseil d'Administration.

Le Directeur Général, les Directeurs Généraux Adjointes et le Secrétaire Général participent régulièrement aux travaux du Bureau. Les Cadres de Direction, ou tout autre collaborateur de la Caisse Régionale, sont invités à participer au regard des dossiers présentés.

En 2012, on notera l'entrée au Bureau de Monsieur Jean Claude GRIOT en tant que Trésorier, en remplacement de Monsieur Daniel JENIN. Cette modification a été validée en Conseil d'Administration du 27 mars 2012.

- **Le Comité des prêts**

Composé de membres du Conseil d'Administration et de représentants de la Direction, il est chargé d'examiner les demandes de prêts hors délégation des Comités d'engagements. Il se réunit selon une périodicité hebdomadaire. Il a vocation à décider de tout crédit (à l'exception des « article 25 ») qui dépasse le champ de délégation du Comité Engagements. Il peut également accepter tout dossier de crédit qui déroge à la Politique Crédit mais respecte les limites définies dans la Politique de Division des Risques.

En 2012, le Comité des prêts a connu la modification suivante : remplacement de Monsieur Daniel JENIN par Monsieur Jean-Louis PONCET.

I.3 POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DELEGATION AU DIRECTEUR GENERAL

Conformément à la loi sur la coopération et aux statuts, le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Caisse régionale et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs.

Le Conseil a conféré au Directeur Général, avec faculté de subdélégation, l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise, ces pouvoirs devant s'exercer dans le cadre des dispositions statutaires, orientations et directives générales décidées par le Conseil et dans le respect des règles d'éthique spécifiques au corps des cadres de direction du Crédit Agricole.

Au-delà de certains seuils définis dans les différentes politiques de la Caisse régionale (Crédit, Financière..), et dont les modifications sont systématiquement validées en Conseil d'Administration, le Directeur Général doit en référer aux Comité ad hoc pour décision.

Les pouvoirs conférés au Président sont définies dans l'article 21-6 des Statuts de la Caisse régionale.

* * *

II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Définition du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant d'assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois des limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise par les objectifs qui lui sont assignés:

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes;
- prévention et détection des fraudes et erreurs;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation.

Un reporting semestriel est assuré auprès du Conseil d'Administration sur les résultats du contrôle périodique, du contrôle permanent et du contrôle de la conformité ainsi que sur la mesure et l'analyse des risques.

En 2011, un rapprochement entre le plan de contrôle et la cartographie des risques opérationnels a été réalisé afin de s'assurer de la couverture des processus sensibles ou critiques. Cet exercice a été renouvelé en 2012. Les principaux écarts relevés font l'objet de plans de correction suivis en Comité de Contrôle Interne.

Les effectifs des trois fonctions de contrôle s'élèvent à 34,80 Equivalents Temps Plein au 31/12/2012 qui se répartissent de la façon suivante : 12,4 Equivalents Temps Plein au sein du service Audit ; 11,40 Equivalents Temps Plein au sein du service Contrôle Central des Risques et 11 Equivalents Temps Plein au sein du service Contrôle Permanent et Conformité.

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la Caisse régionale, s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du Groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

II.1. TEXTES DE REFERENCE EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE

- **Références internationales, émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.**
- **Références légales et réglementaires**
 - Code monétaire et financier, règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ;
 - Recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF)
 - Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

- **Références propres au Crédit Agricole**
 - Recommandations du Comité Plénier de Contrôle Interne des Caisses régionales ;
 - Corpus et procédures relatives notamment à la comptabilité (plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents ;
 - Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole.

- **Références internes à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes**
 - Charte de contrôle interne, présentée le 19 juin 2007 au Conseil d'Administration et actualisée le 25 mai 2009,
 - Charte comptable et livre des procédures comptables, l'ensemble ayant été actualisé début 2011.
 - Charte de gestion financière actualisée notamment sur le volet politique d'emploi de fonds propres lors des Conseil d'Administration des 21 février et 25 septembre 2012. Les volets risque de liquidité et risque de taux ont été présentés en Conseils des 20 mars et 21 décembre 2012.
 - Politique Crédit (actualisée lors du Conseil d'Administration du 21 décembre 2011).
 - Corps procédural applicable au sein de la Caisse régionale, disponible depuis l'intranet par l'ensemble des salariés et actualisé au fil de l'eau.
 - Code de déontologie de la Caisse régionale, actualisé en 2011 afin d'intégrer les évolutions significatives du contexte réglementaire.

II.2. PRINCIPES D'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

- **Principes fondamentaux**

Les principes d'organisation et les composantes du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole recouvrent des obligations en matière:

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, **limites** fixées aux prises de risques et utilisation de ces limites, activité et résultats du contrôle interne) ;
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par:

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers opérationnels ou comptables (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques.

- **Pilotage du dispositif**

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale, trois responsables distincts du Contrôle périodique (Audit-Inspection), du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité ont été désignés. Les Responsables du Contrôle Périodique et du Contrôle Permanent sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse régionale et rapportent notamment à son Conseil d'Administration.

Par ailleurs, conformément à l'arrêté du 19/01/2010 modifiant le règlement 97-02, le cadre de direction Responsable du Contrôle Permanent et des Risques est en charge de la **filière « Risques »**.

Il a notamment vocation à alerter les organes exécutif et délibérant de toute situation pouvant avoir un impact significatif sur la maîtrise des risques.

Un « guide d'autoévaluation » élaboré au niveau du Groupe et dont le cadre s'appuie sur le recueil de bonnes pratiques de gestion des risques a permis de mesurer la conformité de la Caisse régionale aux nouvelles exigences du règlement 97-02, d'identifier les zones de vulnérabilité et de déterminer les mesures et plans d'actions correctrices à conduire sur 2012: renforcement du process NAP (validation des Nouvelles Activités/Nouveaux Produits) ; du dispositif de détection du risque sur les entreprises (actions de fiabilisation de la notation) ; surveillance renforcée sur les crédits à la consommation.

- **Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'Administration**

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des **limites globales** fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les **niveaux d'utilisation de ces limites** lui sont également communiqués.

En cas d'incidents significatifs, tels que définis dans les différentes politiques, charte et procédures, l'organe délibérant est informé dès lors que les seuils ou critères définis sont atteints.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. En outre, il est informé, au moins deux fois par an de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Le dispositif de surveillance par l'organe délibérant est le suivant :

- principe de reporting auprès des organes de gouvernance sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que sur les incidents révélés par ces systèmes.

- en cas de survenance d'incidents significatifs, des modalités d'information ont été mises en place pour assurer l'information des organes exécutifs et délibérants. Ces modalités sont fixées dans une procédure interne publiée dans l'Intranet de l'entreprise et accessible par tout collaborateur.

Le Bureau du Conseil d'Administration du 01 décembre 2009 a ainsi validé un seuil d'alerte en fonction des fonds propres de la Caisse régionale. Ce seuil a été actualisé lors du Conseil du 26 juin 2012.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne. Le rapport annuel sur le contrôle interne au titre de l'année 2011 a été présenté en Conseil d'Administration du 24 avril 2012. L'information semestrielle sur le contrôle interne au 30 juin 2012 (conformément à l'Article 39 modifié du règlement 97-02) a été faite lors du Conseil du 30 octobre 2012 dans le cadre du compte rendu des travaux du Comité d'Audit du 19 octobre 2012.

Le Bureau du conseil et le Comité d'Audit assistent l'organe délibérant dans l'exercice de sa mission.

L'arrêté des comptes et les résultats financiers ont été abordés lors des Conseils du 27 janvier 2012, du 24 avril 2012, du 27 juillet 2012 et du 30 octobre 2012.

Les réunions du Conseil des 21 février 2012, 20 mars 2012, 25 septembre 2012, et 21 décembre 2012 ont été orientées sur les différents volets de la politique financière: gestion des fonds propres, gestion actif/passif, et mesures des risques financiers de la Caisse régionale.

Parmi les autres thèmes évoqués, on relèvera les risques opérationnels: présentation de la cartographie et de la collecte pour l'année 2011 en Conseil du 24 avril 2012, information sur la collecte au 30 juin 2012 à l'occasion du conseil du 27 novembre 2012.

Les nouveaux projets stratégiques initiés en 2012 ont fait l'objet de présentations régulières au Conseil d'Administration.

Le rapport annuel sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2012 sera présenté au Conseil d'Administration d'Avril 2013 et sera transmis aux Commissaires aux comptes, une information semestrielle arrêtée au 30 juin 2012 ayant été faite en Conseil d'Administration du 30 octobre 2012.

- **Rôle de l'organe exécutif**

Le Directeur général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées, notamment dans le cadre du Comité de Contrôle Interne qui s'est réuni huit fois en 2012 sous sa présidence.

- **Contrôle interne consolidé : Caisses locales et filiales**

Conformément aux principes du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu' à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

La Caisse régionale s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ses filiales porteuses de risques : SAS CAPIDA et SAS Sud Rhône Alpes Capital, Crédit Agricole Alpes Développement, SAS Foncière Malherbe Claudel, SRA **Placements**, ainsi que les sociétés de placements en fonds propres, la SAS Square Habitat, filiale immobilière, qui couvre des activités de transaction immobilière, gestion et de syndic, et enfin, le GIE CA -TOP, afin de permettre une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

Le périmètre de contrôle interne comprend également l'ensemble des Caisses locales affiliées (cf. liste nominative, annexe 3 du présent rapport), pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées. L'organisation et le fonctionnement des Caisses locales sont étroitement liés à la Caisse régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse régionale et des Caisses locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

II.3. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE MAITRISE DES RISQUES AUXQUELS EST SOUMIS L'ENTREPRISE

a. Mesure et surveillance des risques

La Caisse régionale met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels, comptables) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne.

Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle II ».

Dans le cadre du dispositif de surveillance des principaux facteurs de risques auxquels elle est exposée, la Caisse régionale a mis en place un suivi spécifique sur plusieurs filières : « bâtiment et travaux publics », « grandes et moyennes surfaces », « promotion immobilière », céréales, commerce de détail, viticulture, transport, financements LBO (Leverage Buy Out). L'exposition de la Caisse Régionale est restée en 2012 très en deçà des limites globales fixées par la Politique Crédit. Les expositions sur ces filières sont régulièrement suivies et analysées dans le cadre du Comité Central des Risques, auquel participe le Directeur Général, et qui se réunit trimestriellement. En outre, les principales expositions en matière de risques de crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

Pour les principaux facteurs de risques mentionnés ci-dessus, la Caisse régionale a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année, les limites et procédures lui permettant de sélectionner a priori, de mesurer et d'encadrer les risques pris sur ces filières.

Pour les principaux facteurs de risque, il existe un dispositif de limites qui comporte:

- des **limites globales**, des règles de division des risques, d'engagements par filière, par pays, par facteur de risque de marché, etc., formalisées sous la forme de Politique Risque. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et aux résultats de la Caisse régionale, ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant ;
- des **limites opérationnelles** (contreparties / groupe de contreparties, tables, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant.

La Caisse régionale mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « **scénarii catastrophes** », appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La Caisse régionale assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par une revue trimestrielle des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les « affaires sensibles », et par une révision au moins annuelle de tous les autres. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen trimestriel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est mesurée à intervalles réguliers par le Comité Central des Risques.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés au sein du Comité Central des Risques.

Enfin, le système de contrôle des opérations et des procédures internes a également pour objet:

- de vérifier l'exécution dans des délais raisonnables des mesures correctrices décidées,
- de vérifier l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, notamment en ce qui concerne les opérateurs de marché, en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2009 modifiant le règlement 97-02.

Par ailleurs La Caisse régionale identifie, conformément au règlement 97-02, les incidents significatifs en fonction :

- des critères et seuils définis dans les procédures régissant les dispositifs de limites dans le domaine des risques de crédit et intégrés dans la politique crédit de la Caisse régionale. La politique crédit est présentée au moins une fois par an au Conseil d'Administration ou en cas de modification.
- des critères et seuils qui ont été fixés afin d'identifier comme significatifs les incidents révélés par les procédures de contrôle interne et leurs modalités de mise en œuvre. Ces critères couvrent l'ensemble des risques encourus. Le seuil d'alerte a été revu lors du Conseil d'Administration du 26 juin 2012

Le dispositif de surveillance du risque de liquidité, a été sensiblement renforcé à l'issue des récentes crises financière et économique. Cela se traduit par de nouvelles normes d'encadrement diffusées par le Groupe et mises en œuvre au sein de la Caisse régionale. Les trois dimensions du risque de liquidité, risque court et moyen terme, et risque de prix sont ainsi prises en compte par le dispositif de contrôle permanent.

Enfin, pour répondre à l'exigence du régulateur Crédit Agricole S.A. a mis en place un plan d'urgence en cas de crise de liquidité (stress scenarii) sur le risque systémique, idiosyncratique, et sur le prix de la liquidité. Tous ces paramètres, intégrés en 2011 et enrichis en 2012, ont été respectés.

b. Dispositif de Contrôle permanent

Le dispositif de contrôles permanents s'appuie sur un socle de contrôles opérationnels et de contrôles spécialisés effectués par des agents exclusivement dédiés.

Au sein des services, des unités et des directions, des manuels de procédures décrivent les traitements à réaliser ainsi que les contrôles permanents opérationnels afférents ; ils portent notamment sur le respect des limites, de la stratégie « risque », règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc.

Dans le cadre de la mise en œuvre des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne, des unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par l'entité, sont regroupées sous l'autorité du Responsable des Risques et Contrôles permanents. Un Responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché à celui-ci.

Le plan de contrôles permanents, mis en œuvre sur le périmètre de contrôle interne, est élaboré, formalisé, mis à jour régulièrement sous la responsabilité de l'équipe Risques et Contrôles permanents, en collaboration avec les experts métiers.

Lorsqu'ils n'ont pas été intégrés dans les systèmes automatisés de traitement des opérations, les points à contrôler ont été exhaustivement recensés et sont régulièrement actualisés en s'appuyant notamment sur la cartographie des risques opérationnels. Le contrôle permanent s'appuie également sur les rapports de l'Audit, la compétence des services experts et la ligne métier Risques et Contrôle Permanent de Crédit Agricole S.A. pour actualiser son plan de contrôle.

Par ailleurs, en 2010 a été mis en place, au niveau du Contrôle Permanent un outil Groupe de suivi consolidé des contrôles réalisés par les unités opérationnelles. Il permet d'identifier les zones de vulnérabilité et de travailler, en concertation avec ces dernières, à leur sécurisation ou à la mise en place d'actions correctrices. Ce dispositif a été étendu à l'ensemble du réseau commercial de la Caisse Régionale en 2011.

Les résultats des contrôles sont formalisés, tracés par le biais de fiches de contrôle informatisées. Une synthèse est remontée périodiquement au niveau hiérarchique adéquat : les directeurs pour les services du siège et les directeurs de régions pour le réseau commercial. Ils font l'objet d'un reporting régulier en Comité de Contrôle Interne, présidé par le Directeur Général de la Caisse régionale, afin d'identifier les principales zones de vulnérabilité et de suivre les plans d'actions correctrices mis en place.

Les résultats ont été présentés en Comité d'Audit du 19 octobre 2012 dans le cadre de la synthèse semestrielle sur le contrôle interne.

Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires des principaux reportings et il en est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'Administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux comptes et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

L'extension du dispositif à des filiales non encore couvertes s'est poursuivie en 2012 et la mise à jour de certaines procédures doit être effectuée. Dans le cadre de la démarche Groupe, le plan d'action visant à renforcer le dispositif de contrôles permanents de la Caisse régionale a été mis en œuvre.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse régionale sur leur administration et leur gestion, en ce qui concerne le fonctionnement statutaire de la Caisse locale, l'animation de la vie locale, la souscription de parts sociales. Les contrôles de premier degré sont assurés par le directeur d'agence concerné, en qualité de secrétaire de la Caisse locale du ressort de l'agence. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse régionale.

c. Dispositif de contrôle des risques de non-conformité

Ce dispositif vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

Au cours de l'année 2012, la Caisse régionale a engagé des travaux, ou a poursuivi ceux initiés précédemment, afin de se conformer aux nouvelles obligations réglementaires. On relèvera parmi les principales actions

- L'intégration des exigences réglementaires dans nos procédures, sur les domaines relevant de la protection de la clientèle comme le droit au compte, le traitement des réclamations, la mobilité bancaire, la tarification. On relèvera sur l'année 2012, le déploiement du dispositif de traitement des réclamations en conformité avec la Recommandation de l'ACP sur ce sujet. Des contrôles ont été parallèlement déployés afin de s'assurer du respect des normes professionnelles dans ces domaines. Les process et outils ont également évolué dans ce sens, principalement sous l'égide du Groupe.
- Le renforcement du dispositif de validation des nouveaux produits et nouveaux process permettant au Responsable de la Conformité de la Caisse régionale de s'assurer que les aspects réglementaires et les normes professionnelles ont bien été pris en compte avant toute mise en marché ou lancement. Le plan de contrôle de ce dispositif a été enrichi en 2012, permettant ainsi de suivre le respect de la mise en œuvre des décisions prises.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. Lorsque des axes d'amélioration sont identifiés, ils font l'objet d'un plan de mise en conformité comme le suivi de la mise à jour des dossiers des clients, y compris la qualification de nos clients au regard de la Directive MIF.

Le pilotage de ces deux chantiers s'est poursuivi en 2012 afin d'assurer une vigilance constante sur les flux et stocks.

d. Des dispositifs de contrôle particuliers recouvrent :

- Les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une mesure du niveau de sécurité est réalisée périodiquement et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'améliorations.
- Le projet NICE (informatique des Caisses régionales), dont la mise en œuvre en cours doit être source de rationalisation des infrastructures techniques et applicatives actuelles en apportant, notamment, une meilleure maîtrise des risques informatiques associés.
- Le déploiement et le test de plans de continuité d'activités, intégrant les plans de repli utilisateurs et plans secours informatiques en cohérence avec les actions menées sur les travaux de « cartographie des risques » dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Bâle II ».
- Le dispositif national de gestion de crise (auquel est associé la Caisse régionale par l'intermédiaire de ses correspondants désignés) et qui est testé chaque trimestre.
- Les « Lignes métiers » : afin d'éviter l'effet « cloisonnement » lors d'un sinistre affectant une de ses entités, le Groupe a mis en place depuis plusieurs années une démarche de plans de continuité d'activités par « Ligne métier ». En 2012 les lignes métiers « Assurances », « Moyens de paiements » et « Titres retail » ont fait l'objet de tests transverses associant à la fois des représentants Caisses régionales, les entités informatiques impactées ainsi que les filiales nationales concernées par ces métiers.

e. Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

• Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

La Direction comptable et financière de la Caisse régionale assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale se dote, conformément aux recommandations du Groupe, en matière de Contrôle permanent de l'information comptable et financière, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le Contrôle permanent de l'information comptable et financière (contrôle 2^{ème} degré 2nd niveau) est assuré par une équipe dédiée rattachée hiérarchiquement au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale.

La Charte comptable et le livre des procédures comptables, régulièrement actualisés en fonction des évolutions réglementaires ou organisationnelles, définissent notamment le périmètre de couverture des contrôles, les rôles et responsabilités au sein de la Caisse régionale (Direction financière, Comptabilité générale, unités comptables décentralisés), les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents (niveaux de contrôle, contenu et périodicité des reportings, relations avec les autres fonctions de contrôle).

Le dispositif de contrôle permanent de l'information comptable et financière est complété par l'approbation des comptes des Caisses régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code monétaire et financier préalablement à leur Assemblée générale ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

- **Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière**

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est assurée par le livre des procédures comptables de la Caisse régionale et par la cartographie des outils concourant à la production et au contrôle de l'information comptable et financière.

L'information financière publiée par la Caisse régionale s'appuie pour partie sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

- **Données comptables**

La Caisse régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A.

La Caisse régionale met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

En 2011, la Caisse régionale a déployé et mise en production, dans le cadre du projet national ARPEGE, le nouvel outil de consolidation Groupe. Celui-ci permet, outre l'accélération et l'amélioration de la production et de la qualité de l'information comptable, financière et prudentielle, de garantir l'industrialisation des traitements, réduire le risque opérationnel, renforcer la piste d'audit, et enfin de sécuriser les rapprochements des données comptables et risques.

- **Données de gestion**

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par la Caisse régionale font l'objet de la mise en œuvre de contrôles comptables (notamment celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

- **Description du dispositif de Contrôle permanent de l'information comptable et financière**

Les objectifs du Contrôle permanent de l'information comptable et financière visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière en termes de :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,

- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraude et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse régionale, après avoir déployé en 2011 le nouveau dispositif du Guide de Contrôle Comptable de niveau 2.1 et de niveau 2.2 validé par le Comité Normes et Méthodologie de Crédit Agricole S.A. du 18 février 2010, a poursuivi en 2012 l'intégration des modifications demandées par le Groupe ainsi que celle des contrôles associés dont les contrôles centralisés (2.2C) remontés trimestriellement à Crédit Agricole S.A.

Le dispositif de rapprochement Comptabilité/Risques, en conformité avec les normes Groupe, est maintenant opérationnel. Une commission trimestrielle, à laquelle assistent le responsable du contrôle central des risques, le service comptable, le responsable de la gestion des crédits, le contrôleur permanent du domaine Comptable et Financier, assure le suivi des travaux de rapprochement et le correct fonctionnement du dispositif.

Les travaux d'harmonisation vont se poursuivre en 2013, afin de parvenir, dans le cadre du projet Nice de regroupement des moyens informatiques des Caisses Régionales, à une version homogène des états de rapprochement pour les Caisses régionales.

Le Contrôle permanent de l'information comptable et financière s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels:

- contrôles de la comptabilité de 1er degré assurés par les unités comptables décentralisées, rattachés aux Directions opérationnelles de la Caisse régionale.
- contrôles de 2ème degré 1^{er} niveau exercés par la Direction Comptable et Financière.

Le Contrôleur permanent de l'information Comptable et Financière, rattaché au Responsable du Contrôle Permanent et des Risques, analyse sur la base des résultats des contrôles réalisés les risques spécifiques du domaine. Il propose à partir des zones de vulnérabilité détectées la mise en place d'actions correctives et vérifie leur application.

Le Responsable du Contrôle permanent rend compte périodiquement au Directeur Général de la Caisse Régionale des travaux du Contrôle permanent de l'information comptable et financière et de l'évaluation de ce dispositif de Contrôle permanent mis en place.

• Relations avec les Commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés ;
- examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés;
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration de la Caisse régionale les conclusions de leurs travaux.

f. Contrôle périodique (Inspection Générale / Audit)

Le service Audit, désormais recentré sur des missions de contrôle périodique (3^{ème} degré), en application du règlement 97-02 modifié, et indépendant des unités opérationnelles, intervient sur la Caisse régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne.

Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par la Direction générale.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

L'activité du service Audit Inspection de la Caisse régionale s'effectue dans le cadre de l'Animation Audit Inspection exercée par l'Inspection Générale Groupe (IGL). De fait, les plans annuels et pluriannuels,

comme la cartographie des risques auditables de la Caisse régionale, sont réalisés sur la base de référentiels nationaux et l'audit de la Caisse régionale bénéficie des outils méthodologiques mis à disposition par IGL (guides d'audit, formations, encadrement de missions transverses, outils d'analyse de données.

Les missions réalisées par le service Inspection Générale / Audit, ainsi que par l'Inspection Générale Groupe ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées dans des délais raisonnables, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité et au Responsable du service Audit-Inspection d'effectuer les retours nécessaires aux organes exécutif et délibérant.

* * *

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôles.

Le 4 février 2013

**Le Président du Conseil d'Administration
Jean-Pierre GAILLARD**

ANNEXE 1

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES AU 31/12/2012

NOM	FONCTION	
Jean-Pierre GAILLARD	Président	Membre du Bureau
Marc RASPAIL	Vice-président	Membre du Bureau
Nathaly PEYRACHON	Vice-présidente	Membre du Bureau
Philippe COSTET	Vice-président	Membre du Bureau
Guy SAUVAJON	Secrétaire	Membre du Bureau
Bernard CLAVEL	Secrétaire adjoint	Membre du Bureau
Jean Claude GRIOT	Trésorier	Membre du Bureau
Michel CLERC	Administrateur	
Jean-Michel COTTE	Administrateur	
Guy-Noël DEVAMBEZ	Administrateur	
Claude GIRAUD	Administrateur	
Emile HEYRAUD	Administrateur	
Jean-Marie LAGANIER	Administrateur	
André MOINS	Administrateur	
Marie Armelle MANCIP	Administrateur	
Jean Louis PONCET	Administrateur	
Jean-Luc ALLEMAND	Administrateur	
Gisèle SIBEUD	Administratrice	

ANNEXE 2

**MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION de la CAISSE REGIONALE
DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES
AU 31/12/2012**

NOM	FONCTION
Jean-Pierre GAILLARD	Président
Marc RASPAIL	Vice-président
Nathaly PEYRACHON	Vice-président
Philippe COSTET	Vice-président
Guy SAUVAJON	Secrétaire
Bernard CLAVEL	Secrétaire- Adjoint
Jean Claude GRIOT	Trésorier

ANNEXE 3

LISTE DES CAISSES LOCALES AFFILIEES A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES

CAISSES LOCALES	ADRESSE du SIEGE SOCIAL
ALLEVARD	Immeuble Les Belles Vardes – 7, boulevard Jules Ferry à Allevard (38580)
ANNEYRON	9, place Rambaud à Anneyron (26140)
AUBENAS	18, boulevard de Vernon à Aubenas (07200)
BEAUREPAIRE	18, place Yves Pagneux à Beaurepaire (38270)
BOURDEAUX	Route de Crest à Bourdeaux (26460)
BOURG D'OISANS	Avenue de la République à Bourg d'Oisans (38520)
BOURG DE PEAGE	9, avenue Alpes Provence à Bourg de Péage (26300)
BOURG ST ANDEOL	5, place du Champ de Mars à Bourg St Andéol (07700)
BOURGOIN-JALLIEU	60, rue de la République à Bourgoin-Jallieu (38300)
BUIS LES BARONNIES	Boulevard Aristide Briand à Buis les Baronnies (26170)
CHABEUIL	1, avenue du 11 novembre à Chabeuil (26120)
CHARTREUSE	4, place Aristide Briand à St Laurent du Pont (38380)
CREMIEU	10, cours Baron Raverat à Crémieu (38460)
CREST	Avenue Georges Clémenceau à Crest (26400)
DIE	Place de la République à Die (26150)
DIEULEFIT	7, rue Malautière à Dieulefit (26220)
GRENOBLE : Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel pour le Développement du département de l'Isère	15, 17 rue Paul Claudel à Grenoble (38000)
GRENOBLE ET ENVIRONS	5, 7 avenue de la République à Grenoble (38000)
GRIGNAN-TAULIGNAN	2, rue Sous les Remparts à Grignan (26230)
HAUT-GRESIVAUDAN	Avenue de la Gare à Pontcharra (38530)
HAUTERIVES	Grande Rue à Hauterives (26390)
HEYRIEUX	7, avenue de la République à Heyrieux (38540)
ISERE : Caisse Locale de l'ISERE	15, 17 rue Paul Claudel à Grenoble (38000)
JOYEUSE	214, route nationale à Joyeuse (07260)

CAISSES LOCALES	ADRESSE du SIEGE SOCIAL
LA BIEVRE	22, rue des Cordiers à La Côte St André (38260)
LA CHAPELLE EN VERCORS	Avenue des Grands Goulets à La Chapelle en Vercors (26420)
LA MURE	2, avenue Chion Ducollet à La Mure (38350)
LA TOUR DU PIN	5, place de la Nation à La Tour du Pin (38110)
LA VERPILLIERE	Rue de la République à La Verpillière (38290)
LA VOULTE	4, rue Boissy d'Anglas à La Voulte (07800)
LAMASTRE	Avenue Victor Descours à Lamastre (07270)
LARGENTIERE	Rue Camille Vielfaure à Largentière (07110)
LE GRAND LEMPS	18, place du Château au Grand Lemps (38690)
LE TEIL	36, rue de la République au Teil (07400)
LES ABRETS	37, rue Jean Jannin aux Abrets (38490)
LES AVENIERES	9, avenue Perriollat aux Avenières (38630)
LES BOUTIERES	6, rue du 5 juillet 1944 au Cheylard (07160)
LES HAUTS PLATEAUX	Le Village à Coucouron (07470)
LES VANS	Avenue Ferdinand Nadal – Les Vans (07140)
LORIOU-LIVRON	9, place du Général de Gaulle à Loriol sur Drôme (26270)
LUC EN DIOIS	Route nationale à Luc en Diois (26310)
MENS-CLELLES	Rue du Pas de l'Aiguille à Mens (38710)
MEYZIEU/PONT DE CHERUY	15, 17 rue Louis Saulnier à Meyzieu (69330)
MONTELIMAR	11, place du Théâtre à Montélimar (26200)
MORESTEL	29, place de l'Hôtel de Ville à Morestel (38510)
NYONS	1, place de la Libération à Nyons (26110)
PIERRELATTE	Rue du Docteur Jaume à Pierrelatte (26700)
PONT DE BEAUVOISIN	Place du Professeur Trillat à Pont de Beauvoisin (38480)
PRIVAS	4, cours du Palais à Privas (07000)
PRIVAS : Caisse Locale pour le développement du département de l'ARDECHE (UNICAPITAL)	Avenue de l'Europe Unie à Privas (07000)
ROMANS	27, 31 place Jean Jaurès à Romans (26100)
ROUSSILLON	96, rue de la République au Péage de Roussillon (38550)
RUOMS	97, route nationale à Ruoms (07120)
SARRAS/ANDANCE	3, avenue du Vivarais à Sarras (07370)

CAISSES LOCALES	ADRESSE du SIEGE SOCIAL
SEDERON	19, grande rue à Séderon (26560)
ST AGREVE	3, rue du Docteur Tourasse à St Agrève (07320)
ST FELICIEN	Rue Charles Forot à St Félicien (07410)
ST GEOIRE EN VALDAINE	Place de l'Eglise à St Geoire en Valdaine (38620)
ST GEORGES D'ESPERANCHE	9, place Edmond Budillon à St Georges d'Espéranche (38790)
ST JEAN DE BOURNAY	8, rue Hector Berlioz à St Jean de Bournay (38440)
ST JEAN EN ROYANS	Place du Champ de Mars à St Jean en Royans (26190)
ST MARCELLIN	14, 16 boulevard Riondel à St Marcellin (38160)
ST PAUL TROIS CHATEAUX	Place de la Libération à St Paul Trois Châteaux (26130)
ST PERAY	Place de l'Hôtel de Ville à St Peray (07130)
ST SAUVEUR LES OLLIERES	35, rue des Ecoles à St Sauveur de Montagut (07190)
ST SYMPHORIEN D'OZON	9, quai Hector Berlioz à St Symphorien d'Ozon (69360)
ST VALLIER	1, place Aristide Briand à St Vallier (26240)
SUZE-TULETTE	416, avenue des Côtes du Rhône à Suze la Rousse (26790)
TAIN L'HERMITAGE	35, avenue Jean Jaurès à Tain l'Hermitage (26600)
TOURNON	30, quai Farconnet à Tournon (07300)
TULLINS	Place Jean Jaurès à Tullins (38210)
VALENCE : Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel pour l'Essor et le Développement de la Drôme (DROM'ESSOR)	290 rue Faventines à Valence (26000)
VALENCE ET SA REGION	77, avenue Sadi Carnot à Valence (26000)
VALLON PONT D'ARC	Rue Jean Jaurès à Vallon Pont d'Arc (07150)
VERNOUX	Avenue Vincent d'Indy à Vernoux (07240)
VIENNE	9, place Miremont à Vienne (38200)
VIF	9, avenue de Rivalta à Vif (38450)
VILLARD DE LANS	Avenue du Général de Gaulle à Villard de Lans (38250)
VILLENEUVE DE BERG	Place de l'Esplanade à Villeneuve de Berg (07170)
VINAY	13, place de l'Hôtel de Ville à Vinay (38470)
VIRIEU SUR BOURBRE	16, rue Carnot à Virieu sur Bourbre (38730)
VOIRON	1, place du Général Leclerc à Voiron (38500)

**CREDIT AGRICOLE
SUD RHONE ALPES**

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2012

**Arrêtés par le Conseil d'administration
en date du 29/01/2013
et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire
en date du 29 mars 2013.**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Opérations interbancaires et assimilées		172 797	65 242
Caisse, banques centrales		58 290	62 702
Effets publics et valeurs assimilées	5	93 759	2 004
Créances sur les établissements de crédit	3	20 748	536
Opérations internes au Crédit Agricole	3	1 609 951	1 220 890
Opérations avec la clientèle	4	11 597 431	11 213 049
Opérations sur titres		600 872	470 631
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	530 006	428 832
Actions et autres titres à revenu variable	5	70 866	41 799
Valeurs immobilisées		746 204	738 769
Participations et autres titres détenus à long terme	6,7	621 848	621 917
Parts dans les entreprises liées	6,7	36 912	30 878
Immobilisations incorporelles	7	8 452	8 225
Immobilisations corporelles	7	78 992	77 750
Capital souscrit non versé		0	0
Actions propres	8	4 608	6 519
Comptes de régularisation et actifs divers		338 648	337 811
Autres actifs	9	168 270	165 711
Comptes de régularisation	9	170 378	172 100
TOTAL ACTIF		15 070 511	14 052 911

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Opérations interbancaires et assimilées		2 117	3 038
Banques centrales		0	0
Dettes envers les établissements de crédit	11	2 117	3 038
Opérations internes au Crédit Agricole	11	8 526 446	8 245 183
Comptes créditeurs de la clientèle	12	3 952 377	3 607 129
Dettes représentées par un titre	13	595 189	278 896
Comptes de régularisation et passifs divers		340 768	341 948
Autres passifs	14	130 322	116 368
Comptes de régularisation	14	210 446	225 580
Provisions et dettes subordonnées		195 139	230 862
Provisions	15,16,17	104 382	104 536
Dettes subordonnées	19	90 757	126 326
Fonds pour risques bancaires généraux	18	87 010	59 010
Capitaux propres hors FRBG	20	1 371 465	1 286 845
Capital souscrit		70 455	70 658
Primes d'émission		189 427	190 330
Réserves		1 008 037	915 253
Ecart de réévaluation		29	29
Provisions réglementées et subventions d'investissement		0	0
Report à nouveau		0	0
Résultat de l'exercice		103 517	110 575
TOTAL PASSIF		15 070 511	14 052 911

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
ENGAGEMENTS DONNÉS		1 640 436	2 362 208
Engagements de financement	27	1 008 248	1 714 297
Engagements de garantie	27	630 601	646 694
Engagements sur titres		1 587	1 217

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
ENGAGEMENTS REÇUS		5 847 591	5 552 864
Engagements de financement	27	1 324 902	1 272 210
Engagements de garantie	27	4 519 356	4 279 437
Engagements sur titres		3 333	1 217

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 24
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 25

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts et produits assimilés	32	508 668	476 654
Intérêts et charges assimilés	32	(259 709)	(248 953)
Revenus des titres à revenu variable	33	4 141	31 167
Commissions (produits)	34	224 260	227 886
Commissions (charges)	34	(31 202)	(30 347)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	35	(106)	(254)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	36	2 074	(2 316)
Autres produits d'exploitation bancaire	37	1 475	1 836
Autres charges d'exploitation bancaire	37	(2 042)	(2 163)
Produit net bancaire		447 560	453 509
Charges générales d'exploitation	38	(227 734)	(215 623)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(13 333)	(13 013)
Résultat brut d'exploitation		206 493	224 874
Coût du risque	39	(7 351)	13 083
Résultat d'exploitation		199 142	237 956
Résultat net sur actifs immobilisés	40	(3 705)	(10 211)
Résultat courant avant impôt		195 437	227 745
Résultat exceptionnel		0	0
Impôt sur les bénéfices	42	(63 920)	(58 161)
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		(28 000)	(59 010)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		103 517	110 575

NOTE 1 - CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est une société coopérative à capital variable régie par le LIVRE V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale 82 Caisses Locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses Locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2012, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole s.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56.26 % du capital de Crédit Agricole s.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole s.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43.46%.

Par ailleurs, Crédit Agricole s.A. détient 7 319 186 actions propres au 31 décembre 2012, soit 0.29 % de son capital, contre 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011.

Pour sa part Crédit Agricole s.A. détient 25% du capital de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés.

Crédit Agricole s.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole s.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole s.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole s.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole s.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créateurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme ou assimilés etc.) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole s.A. et centralisées à Crédit Agricole s.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole s.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroirs" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances-miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole s.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole s.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole s.A.

Ainsi deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont identiques à celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties Switch

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA..

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction pour une durée d'un an renouvelable. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole SA. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole SA et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole SA dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

1.3. Événements significatifs relatifs à l'exercice 2012

- **Opération sur le capital de la Caisse régionale**

Conformément aux huitième et onzième résolutions de l'Assemblée générale du 27 mars 2012, la Caisse régionale a procédé à l'annulation de 39.500 CCI auto-détenus pour un montant nominal de 602.375,00 euros.

Dans le même temps, la Caisse régionale a procédé à une augmentation de capital de 399.549,50 euros par l'émission de 26.200 parts sociales souscrites par 47 caisses locales.

A l'issue de cette opération le capital de la Caisse régionale est passé de 70.658.207,00 euros à 70.455.381,25 euros.

- **Projet NICE (Nouvelle Informatique Convergente Evolutive)**

Les Caisses régionales ont décidé en 2008 de converger vers un système d'information unique pour remplacer les cinq SIR (Système Informatique Régional). Le projet s'est concrétisé par la création en 2011 de deux nouveaux GIE, CA Technologies et CA Services. Le Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes apporte sa contribution au projet. Les sept Caisses qui constituaient l'ancien système d'information AMT ont été rejointes au cours de l'année 2012 par 10 autres Caisses Régionales. L'ensemble des 39 Caisses régionales disposeront d'un système d'information et d'une plateforme informatique commune à partir de novembre 2013.

- **Effet des mesures gouvernementales**

Les évolutions des réglementations fiscales et sociales mises en place par le gouvernement ont entraîné une augmentation significative des charges de fonctionnement pour l'année 2012 de 5,5 millions d'euros avec principalement la création d'une contribution additionnelle à la taxe de risque systémique, l'élargissement de l'assiette de la taxe sur les salaires et la hausse du taux d'imposition du forfait social.

1.4. Événements postérieurs à l'exercice 2012

Néant.

NOTE 2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses Locales dans le périmètre de consolidation, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N°2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du
Règlement de l'ANC relatif au traitement comptable du dispositif prévu à l'article 1 de la loi N°2011-894	30 décembre 2011 N°2011-04	1 ^{er} janvier 2012

L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'existence des systèmes de notation externes et / ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes s'élève à 10.426 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 13.355 milliers d'euros au 31 décembre 2011. Dans ces créances le montant des restructurations loi Neiertz représente respectivement 1.407 milliers d'euros au 31 décembre 2012 et 2.569 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Le stock des décotes comptabilisées lors de l'enregistrement de tels prêts représente au 31.12.2012 un montant de 93 milliers contre 46 milliers d'euros au 31.12.2011.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis 90 jours au moins (180 jours pour les crédits habitat et ceux consentis aux collectivités publiques) étant précisé que la sortie du classement en créances douteuses ne peut être réalisé qu'après complète régularisation de la ou des anomalies.
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise ; Il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a également constaté au passif de son bilan des provisions collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ce type de risque.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. La caisse régionale le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Les frais d'acquisition des titres sont comptabilisés en charge.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis les cas prévus par le CRC 2008-17 les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une

dépréciation au titre de la moins value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée.
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le règlement CRC 2008-17.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Le titre de la SAS Rue la Boétie représente une participation tout à fait particulière. Pour cette participation non cotée, le choix a été fait de rechercher la valeur d'utilité qui tienne compte à la fois de la valeur de Crédit Agricole SA, de la valeur du contrôle de Crédit Agricole SA par la SAS Rue la Boétie et de la volonté de conserver durablement cette participation à un niveau supérieur à 50%.

La valeur d'utilité a été calculée sur la base d'une méthode d'actif net comptable réévalué en valorisant les titres Crédit Agricole SA détenus par la SAS Rue La Boétie sur la base de la quote-part d'actif consolidé de Crédit Agricole SA qu'ils représentent (actif net retraité des variations de juste valeur des titres disponibles à la vente). Pour la valorisation au 31 décembre 2012 la valeur d'utilité du titre de participation SAS Rue La Boétie ressort à 19.11 € par titre. Le coût historique des titres SAS Rue La Boétie ressort quant à lui à 14.26€.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas opéré de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17 ni en 2012 ni les années précédentes.

Rachat d'actions propres

Les actions propres rachetées par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique.

Elles font l'objet, le cas échéant d'une dépréciation si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achats à l'exception des opérations relatives aux plans d'options d'achats ou de souscriptions d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés selon le règlement du CRC 2008-15 du 4 décembre 2008.

2.3 Immobilisations

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 ans
Second œuvre	5 à 15 ans
Installations techniques	8 à 15 ans
Agencements	5 à 10 ans
matériel de transports	4 ans
Matériel Informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	3 à 7 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : CDN, BMTN, bons de caisse, titres du marché interbancaire et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique le règlement du CRC n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par les risques-pays et n'a donc pas constitué de provisions à ce titre.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné non plus de manière significative par le risque de change.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ce type de provision.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

En 2012 le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a doté son FRBG de 28 millions d'euros supplémentaires pour le porter à 87 millions d'euros.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88 02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de l'Autorité de contrôle prudentiel (ex Commission Bancaire).

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêt, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêt, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a mis en place une comptabilité multi devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes du fait de l'adossement de ses opérations à Crédit Agricole SA n'est pas exposé au risque de change.

2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 24 et 25.

De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 24 juin 2011.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique, à compter du 1^{er} janvier 2004, la recommandation n°2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes couvre ces engagements par le versement de cotisations auprès de trois polices d'assurance souscrites auprès d'un organisme spécialisé et le complète éventuellement par une provision.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projétés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de prestation future actualisée.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.13 Stock-options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par le régime des stock-options.

2.14 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

2.15 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

La charge d'impôt intègre également la contribution exceptionnelle de 5% due par les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 250 millions d'euros.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur les bénéfices » du compte de résultat.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes constate dans ses comptes la dette d'impôts dont il serait redevable en l'absence d'intégration fiscale.

NOTE 3 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2012						31/12/2011	Total
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées		
Etablissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	4 762				4 762		4 762	31
à terme	15 578				15 578		15 579	
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés	404				404	3	407	504
Total	20 744				20 744	3	20 748	535
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							20 748	535
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	2 972				2 972	2	2 975	240 799
Comptes et avances à terme	505 228	439 048	147 564	473 128	1 564 968	8 898	1 573 866	946 967
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés				33 100	33 100	10	33 110	33 124
Total	508 200	439 048	147 564	506 228	1 601 040	8 910	1 609 951	1 220 890
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							1 609 951	1 220 890
TOTAL							1 630 699	1 221 425

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 33 517 milliers d'euros. Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 151 182 milliers d'euros.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2012					Créances rattachées	Total	31/12/2011 Total
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total en principal			
Créances commerciales	6 865	37			6 902		6 902	10 053
Autres concours à la clientèle	471 225	910 741	3 425 514	6 689 524	11 497 004	44 814	11 541 818	11 224 609
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	155 792				155 792	1 237	157 029	101 591
Dépréciations							(108 318)	(123 203)
VALEUR NETTE AU BILAN							11 597 431	11 213 049

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 11 419 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 151 182 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle, 3 697 millions d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2012 contre 1 868 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les encours restructurés au 31 décembre 2012 s'élèvent à 10 426 milliers d'euros contre 13 355 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique

Les opérations avec la clientèle se situent quasi exclusivement en France.

4.3 Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par zone géographique

Les opérations avec la clientèle se situent quasi exclusivement en France.

4.4 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

	31/12/2012				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Particuliers	6 471 650	82 803	27 017	(50 690)	(21 895)
Agriculteurs	588 212	8 034	4 655	(6 200)	(4 480)
Autres professionnels	1 402 414	40 331	17 657	(26 031)	(15 482)
Clientèle financière	156 695	5 589	351	(4 722)	(351)
Entreprises	1 360 740	28 252	15 338	(20 627)	(12 897)
Collectivités publiques	1 663 370	2		(1)	
Autres agents économiques	62 669	66	35	(48)	(35)
TOTAL	11 705 750	165 077	65 053	(108 319)	(55 140)

	31/12/2011				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Particuliers	6 208 150	90 970	33 126	(58 904)	(27 762)
Agriculteurs	568 865	9 780	4 997	(7 352)	(4 788)
Autres professionnels	1 423 047	42 539	18 665	(28 737)	(16 444)
Clientèle financière	136 583	5 167	907	(3 537)	(828)
Entreprises	1 407 827	33 011	12 429	(24 483)	(11 109)
Collectivités publiques	1 533 090	123		(112)	
Autres agents économiques	58 691	81	36	(77)	(36)
TOTAL	11 336 253	181 671	70 160	(123 202)	(60 967)

NOTE 5 - TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT, DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE ET EFFETS PUBLICS

	31/12/2012					31/12/2011
	titres Transaction	Titres Placement	Titres activité De portefeuille	titres Investissement	TOTAL	TOTAL
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :				92 453	92 453	4 930
dont surcote restant à amortir						
dont décote restant à amortir						0
Créances rattachées				1 307	1 307	74
Dépréciations						(3 000)
VALEUR NETTE AU BILAN				93 760	93 760	2 004
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Emis par organismes publics				44 745	44 745	
Autres émetteurs		2 766		469 166	471 932	420 722
dont surcote restant à amortir						
dont décote restant à amortir						2
Créances rattachées		20		13 378	13 398	9 680
Dépréciations		(70)			(70)	(1 570)
VALEUR NETTE AU BILAN		2 716		527 289	530 005	428 832
Actions et autres titres à revenu variable	361	51 261	19 307		70 929	42 676
Créances rattachées						
Dépréciations		(63)			(63)	(877)
VALEUR NETTE AU BILAN	361	51 198	19 307		70 866	41 799
TOTAL	361	53 914	19 307	621 049	694 631	472 635

Transferts de titres en cours d'exercice :

Aucun transfert de portefeuille n'a été réalisé au cours de l'année 2012.

Au cours de l'année 2012 des cessions de titres d'investissement sont intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 7bis du règlement CRB n°90-01 modifié par le règlement CR C n°2005-01, et aux normes comptables du groupe notamment quant à la constatation d'un risque avéré de contrepartie.

Ces cessions restent limitées et ont représenté 8 851 milliers d'euros et généré 3 874 milliers d'euros de pertes dont 3 000 milliers d'euros étaient provisionnées au 31 décembre 2011.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 633 milliers d'euros au 31/12/2012, contre 62 milliers d'euros au 31/12/2011. La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 133 milliers d'euros au 31/12/2012, contre 2 447 milliers d'euros au 31/12/2011.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimative des plus values latentes sur les titres de l'activité de portefeuille s'élève à 1 116 milliers d'euros au 31/12/2012 alors qu'il n'y en avait pas au 31/12/2011. Il n'y a pas de moins value latente sur les titres de l'activité de portefeuille au 31/12/2012 comme au 31/12/2011.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 61 325 milliers d'euros au 31/12/2012, contre 11 922 milliers d'euros au 31/12/2011.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 533 milliers d'euros au 31/12/2012, contre 9 549 milliers d'euros au 31/12/2011.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Administrations et banques centrales (y compris Etats)	43 995	4 930
Etablissements de crédit	289 790	225 712
Clientèle financière	76 420	47 555
Collectivités locales	750	
Entreprises, assurances et autres clientèles	176 650	190 131
Divers et non ventilés		
Total en principal	587 606	468 328
Créances rattachées	13 397	9 754
Dépréciations	(132)	(5 447)
VALEUR NETTE AU BILAN	600 871	472 635

La ventilation s'entend hors actions propres.

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012				31/12/2011			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL
Titres à revenu fixe ou variable:	516 677	92 453	70 929	680 059	420 722	4 930	42 676	468 328
dont titres cotés	475 911	92 453		568 364	371 956	4 930		376 887
dont titres non cotés	40 766		70 929	111 695	48 766		42 676	91 442
Créances rattachées	13 398	1 307		14 705	9 680	74		9 754
Dépréciations	(70)		(63)	(133)	(1 570)	(3 000)	(877)	(5 447)
VALEUR NETTE AU BILAN	530 005	93 760	70 866	694 631	428 832	2 004	41 799	472 635

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 70 703 milliers d'euros dont OPCVM français de capitalisation 16 307 milliers d'euros.

Aucun OPCVM étrangers

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	30 105	30 115
OPCVM obligataires		
OPCVM actions		
OPCVM autres (1)	40 598	42 093
TOTAL	70 703	72 208

(1) Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour une valeur de 20 318 milliers d'euros. Leur valeur liquidative est identique.

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					Total en principal	Créances rattachées	TOTAL	31/12/2011
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	TOTAL				
Obligations et autres titres à revenu fixe									
Valeur Brute	7 229	45 961	240 934	222 554	516 678	13 398	530 076	430 403	
Dépréciations							(70)	(1 570)	
VALEUR NETTE AU BILAN							530 006	428 833	
Effets publics et valeurs assimilées									
Valeur Brute				92 453	92 453	1 307	93 760	5 004	
Dépréciations								(3 000)	
VALEUR NETTE AU BILAN							93 759	2 004	

5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Encours brut	Dont encours douteux	Encours brut	Dont encours douteux
France (y compris DOM-TOM)	582 616	0	398 294	0
Autres pays de l'U.E.	21 415	4 930	20 199	4 930
Autres pays d'Europe	2 032	0	4 068	0
Amérique du Nord	3 067	0	3 092	0
Amérique Centrale et du sud	0	0	0	0
Afrique et Moyen-Orient	0	0	0	0
Asie et Océanie (hors japon)	0	0	0	0
Japon	0	0	0	0
Total en principal	609 130	0	425 653	4 930
Créances rattachées	14 705	0	9 754	0
Dépréciations	(70)	0	(4 570)	(3 000)
VALEUR NETTE AU BILAN	623 765	0	430 837	1 930

NOTE 6 - TITRES DE PARTICIPATION

Informations financières									
Filiales et Participations	Devise	capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Résultat de dernier exercice clos	Année
					Brutes	Nettes			
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes									
A) Titres de participations détenus dans les établissements de crédit									
B) Autres parts dans les entreprises liées									
SAS Square Habitat SRA	EUR	5 008	-2 101	100,00%	5 008	3 808	2 522	-933	2011
SCI VALPEYROUSE	EUR	1 520	72	99,90%	1 523	1 523		-26	2011
SAS CAPIDA	EUR	5 000	-413	100,00%	5 000	5 000	1 000	-498	2011
SAS Foncière Malherbe Claudel	EUR	3 500	-439	100,00%	3 500	3 500	9 468	-70	2011
SAS SUDRHONEALPES Capital	EUR	2 000	-107	100,00%	2 000	2 000	1 500	-38	2011
					17 031	15 831	14 490		
C) Autres titres de participation									
SAS RUE DE LA BOETIE	EUR	2 480 628	14 894 037	2,94%	519 914	519 914	28 162	595 827	2011
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	EUR	730 622	-5 175	2,95%	21 522	21 522	10 065	-17 894	2011
SNC CREDIT AGRICOLE TITRES	EUR	15 245	32 025	1,99%	1 154	1 154		1600	2011
SAS MONECAM FINANCES	EUR	2 782	2 026	28,50%	756	756		828	2011
SAS SQUARE HABITAT GESTION	EUR	163	2 973	27,61%	1 853	1 853		373	2011
SA DEFITECH	EUR	2 550	263	33,34%	2 455	938		88	2011
								-146	
SAS SACAM INTERNATIONAL	EUR	778 835	-147 182	2,94%	26 439	16 392		935	2011
SAS SACAM PARTICIPATIONS	EUR	62 558	6 070	2,57%	1 861	1 861		1 570	2011
SAS SACAM AVENIR	EUR	113 464	-32	4,33%	4 914	4 914		-11	2011
SAS SACAM FIA NET	EUR	47 185	-18	3,32%	1 567	1 567		-14	2011
					582 435	570 871	38 227		
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes									
- Participations dans les Ets de crédit									
- Autres parts dans les entreprises liées	EUR				828	809	5 784		
- Autres titres de participation	EUR				7 121	5 218	3 273		
TOTAL PARTS DANS LES ENTRE-PRISSES LIEES ET PARTICIPATIONS					607 415	592 729	61 774		

La valorisation du titre Sacam International a été retenue à 9,30 euros ce qui a généré la comptabilisation d'une provision durable de 2 168 milliers d'euros.

6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	17 859	17 203	17 689	16 871
Titres cotés				
Avances consolidables	21 273	20 273	14 571	14 571
Créances rattachées				
Dépréciations	(2 220)		(1 382)	
VALEUR NETTE AU BILAN	36 912	37 476	30 878	31 442
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	589 556	757 699	587 491	882 673
Titres cotés				
Avances consolidables	41 501	41 501	40 816	40 816
Créances rattachées	170	170	158	158
Dépréciations	(13 468)		(10 748)	
SOUS-TOTAL TITRES DE PARTICIPATION	617 759	799 200	617 717	923 647
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	4 161	4 090	4 161	4 090
Titres cotés				
Avances consolidables			110	110
Créances rattachées				
Dépréciations	(71)		(71)	
Sous-total autres titres détenus à long terme	4 090	4 090	4 200	4 200
VALEUR NETTE AU BILAN	621 849	803 290	621 917	927 847
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	658 761	840 766	652 795	959 289

La valeur estimative retenue pour le titre SAS Rue La Boétie correspond à la valeur d'utilité (cf. note 2.2 portefeuille titres, § parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme).

NOTE 7 - VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	Diminutions			31/12/2012
	01/01/2012	Augmentations (Acquisitions)	(cessions) (échéance)	
Parts dans les entreprises liées :				
Valeurs brutes	17 689	170		17 859
Avances consolidables	14 571	6 928	(226)	21 273
Créances rattachées				
Dépréciations	(1 382)	(1 000)	182	(2 220)
VALEUR NETTE AU BILAN	30 878	6 098	(44)	(20)
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation :				
Valeurs brutes	587 491	2 303	(238)	589 556
Avances consolidables	40 816	699	(15)	41 501
Créances rattachées	158	12		170
Dépréciations	(10 748)	(3 020)	300	20
Sous-total titres de participation	617 717	(6)	47	20
Autres titres détenus à long terme :				
Valeurs brutes	4 161			4 161
Avances consolidables	110		(110)	
Créances rattachées				
Dépréciations	(71)			(71)
Sous-total autres titres détenus à long terme	4 200		(110)	
VALEUR NETTE AU BILAN	621 917	(6)	(63)	20
TOTAL	652 794	6 092	(107)	658 760

Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Diminutions			31/12/2012
	01/01/2012	Augmentations (Acquisitions)	(cessions) (échéance)	
Immobilisations corporelles				
Valeurs brutes	231 321	14 954	(17 690)	228 585
Amortissements et dépréciations	(153 571)	(13 234)	17 212	(149 593)
VALEUR NETTE AU BILAN	77 750	1 720	(478)	78 992
Immobilisations incorporelles				
Valeurs brutes	15 264	338	(11)	15 590
Amortissements et dépréciations	(7 039)	(99)		(7 138)
VALEUR NETTE AU BILAN	8 225	239	(11)	8 452
TOTAL	85 975	1 959	(490)	87 444

NOTE 8 – ACTIONS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012				31/12/2011
	Titres de transaction	Titres de placement	Valeurs immobilisées	Total	Total
Nombre	6 067	18 947	25 704	50 718	65 864
Valeurs comptables	569	1 633	2 407	4 609	6 519
Valeurs de marché	569	1 777	2 415	4 761	5 816

Les actions propres détenues en valeurs immobilisées ont vocation à être annulées selon décision de l'AGE du 30 mars 2010.

NOTE 9 – COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	44	62
Comptes de stock et emplois divers	262	174
Débiteurs divers	167 832	165 307
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	132	168
VALEUR NETTE AU BILAN	168 270	165 711
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	102 663	99 902
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	353	334
Charges constatées d'avance	1 459	1 210
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	3 602	7 686
Autres produits à recevoir	45 652	49 436
Charges à répartir	314	399
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
Autres comptes de régularisation	16 336	13 133
VALEUR NETTE AU BILAN	170 379	172 100
TOTAL	338 649	337 811

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 10 - DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2012	Dotations	Reprises et utilisations	Dés-actualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2012
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	123 203	43 615	(56 455)	(2 045)		108 318
Sur opérations sur titres	5 447	115	(5 429)		(1)	132
Sur valeurs immobilisées	12 543	11 900	8 342			16 101
Sur autres actifs	353	82	(18)			417
TOTAL	141 546	55 712	(70 244)	(2 045)	(1)	124 968

NOTE 11 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/2011 Total
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans					
Etablissements de crédit									
Comptes et emprunts :									
à vue	1 709				1 709	1	1 710	2 534	
à terme	404				404	3	407	504	
Valeurs données en pension									
Titres donnés en pension livrée									
VALEUR AU BILAN	2 113				2 113	4	2 117	3 038	
Opérations internes au Crédit Agricole									
Comptes ordinaires	170 475				170 475	91	170 566	15 104	
Comptes et avances à terme	2 741 122	2 110 766	1 712 001	1 777 216	8 341 105	14 775	8 355 880	8 230 079	
Titres reçus en pension livrée									
VALEUR AU BILAN	2 911 597	2 110 766	1 712 001	1 777 216	8 511 580	14 866	8 526 446	8 245 183	
TOTAL	2 913 710	2 110 766	1 712 001	1 777 216	8 513 693	14 870	8 528 563	8 248 221	

Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole s.a. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

NOTE 12 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

12.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/2011 Total
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans					
Comptes ordinaires créditeurs	2 458 820				2 458 820	73	2 458 893	2 539 330	
Comptes d'épargne à régime spécial :	43 358				43 358		43 358	40 358	
à vue	43 358				43 358		43 358	40 358	
à terme									
Autres dettes envers la clientèle	205 916	194 283	634 950	391 514	1 426 663	23 463	1 450 126	1 027 441	
à vue	17 888				17 888		17 888	1 189	
à terme	188 028	194 283	634 950	391 514	1 408 775	23 463	1 432 238	1 026 252	
Valeurs données en pension livrée									
VALEUR AU BILAN	2 708 094	194 283	634 950	391 514	3 928 841	23 536	3 952 377	3 607 129	

12.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Particuliers	2 161 598	1 978 956
Agriculteurs	322 704	298 517
Autres professionnels	284 558	267 510
Clientèle financière	18 571	17 453
Entreprises	994 841	918 249
Collectivités publiques	27 207	7 104
Autres agents économiques	119 362	106 467
Total en principal	3 928 841	3 594 256
Dettes rattachées	23 536	12 874
VALEUR AU BILAN	3 952 377	3 607 129

12.3 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par zone géographique

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné ; l'essentiel de ses activités est en France.

NOTE 13 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

13.1 Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012						Total	31/12/2011
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées		
Bons de caisse		2 700			2 700	101	2 801	2 727
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables	292 910	158 907	118 980	20 000	590 798	1 591	592 389	276 169
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
VALEUR AU BILAN	292 910	161 607	118 980	20 000	593 498	1 692	595 189	278 896

13.2 Dettes représentées par un titre – analyse par zone géographique

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné ; l'essentiel de ses activités est en France.

NOTE 14 - COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	20	24
Comptes de règlement et de négociation	189	292
Créditeurs divers	115 388	101 019
Versements restant à effectuer sur titres	14 724	15 032
VALEUR AU BILAN	130 321	116 367
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	27 745	25 020
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	3	8
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	13 122	14 503
Produits constatés d'avance	92 575	92 650
Charges à payer sur engagement sur instruments financiers à terme	23 501	28 110
Autres charges à payer	50 451	49 993
Autres comptes de régularisation	3 053	15 296
VALEUR AU BILAN	210 450	225 580
TOTAL	340 771	341 947

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 15 – PROVISIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2012	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouve- ments	Solde au 31/12/2012
Provisions						
Pour engagements de retraite et assimilés (1)	815	2 794				3 609
Pour autres engagements sociaux	1 056	202				1 258
Pour risques d'exécution des engagements par signature (2)	5 778	3 234		745		8 267
Pour litiges fiscaux (3)	4					4
Pour autres litiges	524	73	104	184		310
Pour risques pays						
Pour risques de crédit (4)	66 098			4 000		62 098
Pour restructurations						
Pour impôts						
Sur participations						
Pour risques opérationnels (5)	14 466	87	97	5 523		8 933
Pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (6)	10 440	3 300		4 920		8 820
Autres provisions (7)	5 354	8 095	2 156	209		11 084
VALEUR AU BILAN	104 535	17 785	2 357	15 581		104 383

(1) L'augmentation des engagements sociaux au 31 décembre 2012 s'explique principalement par la baisse significative des taux de références utilisés pour l'évaluation des engagements relatifs aux régimes à prestations définies et autres avantages à longs termes .

(2) Provisions couvrant des engagements de cautionnement pris par la Caisse régionale au profit de ses clients ou d'autres établissements de crédit et dont certaines ont fait l'objet d'une demande de paiement non encore exécutée.

(3) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(4) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(5) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(6) Voir note 16 ci-après.

(7) Provisions destinées à couvrir certains risques particuliers comme par exemple les DAT à taux progressifs,

(10) L'augmentation des engagements sociaux au 31 décembre 2012 s'explique principalement par la baisse significative des taux de références utilisés pour l'évaluation des engagements relatifs aux régimes à prestations définies et autres avantages à longs termes .

NOTE 16- EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	231	532
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	623	836
Ancienneté de plus de 10 ans	1 073	547
Total plans d'épargne-logement	1 927	1 905
Total comptes épargne-logement	453	461
TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	2 380	2 366

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement	20	24
Comptes épargne-logement	87	86
TOTAL ENCOURS DE CREDIT OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	107	110

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 10 ans	0	1,18
Ancienneté de plus de 10 ans	0	7,49
Total plans d'épargne-logement	8,17	8,67
Total comptes épargne-logement	0,65	1,77
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	8,82	10,44

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Variations de la provision

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	Dotations	Reprises	31/12/2012
Plans d'épargne-logement	8,67		-0,50	8,17
Comptes d'épargne-logement	1,77		-1,12	0,65
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	10,44	0	-1,62	8,82

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2012 est pour partie liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans d'Epargne Logement et des Comptes Epargne logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles du marché.

NOTE 17 - ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Présentation Passifs sociaux	2 012	2 011
-------------------------------------	--------------	--------------

Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/n-1	24 388	23 275
	Coût des services rendus sur la période	1 639	1 586
	Effet de l'actualisation	1 183	907
	Cotisations de l'employé	0	0
	Modification / Réduction / liquidation de plan	0	0
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	258	261
	Indemnités de cessation d'activité	0	0
	Prestations versées	-1 466	-1 885
	(Gains) / pertes actuariels	2 012	243
	Dette actuarielle au 31/12/n	28 013	24 388

Rendement attendu des actifs annualisé

Détail de la charge comptabilisée en résultat	Coût des services rendus	1 639	1 586
	Effet de l'actualisation	1 183	907
	Rendement attendu des actifs sur la période	-847	-777
	Amortissement du coût des services passés	25	23
	Amortissement des gains / (pertes) actuariels	0	0
	Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations	0	0
	Gains / (pertes) sur la limitation de surplus	0	0
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2 000	1 740

Variation de juste valeur des actifs et des droits à remboursement	Juste valeur des actifs au 31/12/n-1	24 418	22 384
	Rendement attendu des actifs	847	777
	Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	-1 173	1 617
	Cotisations de l'employeur	1 319	1 256
	Cotisations de l'employé	0	0
	Modification / Réduction / liquidation de plan	0	0
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	258	261
	Indemnités de cessation d'activité	0	0
	Prestations versées	-1 466	-1 885
		Juste valeur des actifs au 31/12/n	24 203

Position Nette	Situation financière nette au 31/12/n	28 0213	24 388
	Coût des services passés non comptabilisés	-202	-235
	(Gains) / pertes sur la limitation de surplus	0	0
	Juste valeur des actifs	24 203	24 411
	Situation financière nette (passif) / actif au 31/12/n	-3 608	257

Information sur les actifs des régimes	2012	2011
Composition des actifs		
-% d'obligations	86,20%	83,60%
-% d'actions	7,90%	9,60%
-% autres actifs	5,90%	6,80%
Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles		
	2012	2011
Taux de rendement attendus des actifs du régime	3,50	3,60 3,50

Une variation de +50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 4.94%

Une variation de -50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 5.39%

NOTE 18 - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Fonds pour risques bancaires généraux	87 010	59 010
VALEUR AU BILAN	87 010	59 010

NOTE 19 - DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012						TOTAL	TOTAL
	>				Total en principal	Dettes rattachées		
	<= 3mois	3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans				
Dettes subordonnées à terme		20 000	15 000	20 000	55 000	786	55 786	74 101
Euro		20 000	15 000	20 000	55 000	786	55 786	74 101
Autres devises de l'UE								
Dollar								
Franc suisse								
Yen								
Autres								
Titres et emprunts participatifs	2 058				2 058	38	2 096	2 095
Autres emprunts subordonnés à terme								
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)								
Euro								
Dollar								
Autres								
C/C bloqués des Caisses Locales		32 875			32 875		32 875	50 130
Dépôts de garantie à caractère mutuel								
VALEUR AU BILAN	2 058	52 875	15 000	20 000	89 933	824	90 757	126 326

(1) Durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans

Commentaires : Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 3 727 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 3 740 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Le montant des charges relatives aux C/C bloqués des Caisses locales s'élève à 1 629 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 2 236 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

NOTE 20 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes, réserves et report à nouveau	Ecarts conversion réévaluation	Provisions réglementées subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2010	70 658	1 014 797	29		105 289	1 190 773
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2010					(14 503)	(14 503)
Variation de capital						
Variation des primes et réserves						
Affectation du résultat social 2010		90 786			(90 786)	
Report à nouveau débiteur						
Résultat de l'exercice 2011					110 575	110 575
Autres variations						
Solde au 31 décembre 2011	70 658	1 105 583	29		110 575	1 286 845
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2011					(15 065)	(15 065)
Variation de capital	(203)	(2 726)				(2 929)
Variation des primes et réserves		(903)				(903)
Affectation du résultat social 2011		95 509			(95 509)	
Report à nouveau débiteur						
Résultat de l'exercice 2012					103 517	103 517
Autres variations						
Solde au 31 décembre 2012	70 455	1 197 463	29		103 517	1 371 465

NOTE 21 - COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux propres	1 371 465	1 286 845
Fonds pour risques bancaires généraux	87 010	59 010
Dettes subordonnées et titres participatifs	90 757	126 326
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 549 232	1 472 181

NOTE 22 - OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas réalisé d'opérations significatives en faveur des entreprises liées.

NOTE 23 - OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	14 943 991	14 807 891	13 947 152	13 786 026
Autres devises de l'Union Européenne	5 283	5 283	5 818	5 818
Franc Suisse	129	129	158	158
Dollar	4 487	4 487	11 285	11 285
Yen	927	927	963	963
Autres devises	424	424	1 064	1 064
VALEUR BRUTE	14 955 241	14 819 141	13 966 441	13 805 315
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	240 239	251 370	228 017	247 596
Dépréciations	(124 969)		(141 547)	
TOTAL	15 070 511	15 070 511	14 052 911	14 052 911

NOTE 24 - OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant				
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	8 864	8 862	8 508	8 505
Devises	4 372	4 372	4 441	4 441
Euros	4 492	4 490	4 067	4 064
Prêts et emprunts en devises				
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	8 864	8 862	8 508	8 505

NOTE 25 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en milliers d'euros)	31/12/2012			31/12/2011
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	4 332 373		4 332 373	3 994 018
Opérations sur marchés organisés (1)				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré (1)	4 332 373		4 332 373	3 994 018
Swaps de taux d'intérêt	4 332 373		4 332 373	3 994 018
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
F.R.A.				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles	1 879	52 129	54 008	73 901
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme				
Achetés				
Vendus				
Opérations de gré à gré	1 880	52 128	54 008	73 901
Options de swap de taux				
Achetées				
Vendues				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés	940		940	1 583
Vendus	940		940	1 583
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		26 064	26 064	35 368
Vendus		26 064	26 064	35 368
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de Crédit				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
TOTAL	4 334 253	52 128	4 386 381	4 067 919

Les swaps de taux d'intérêt sont en grande majorité des swaps de macro couverture.

25.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

	Total 31/12/2012			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	de 1 à			de 1 à			<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
	<= 1 an	5 ans	> 5 ans	<= 1 an	5 ans	> 5 ans			
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Futures									
Options de change	46 661	5 468		46 661	5 468				
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	1 328 500	1 552 442	1 451 431	1 328 500	1 552 442	1 451 431			
Autres instruments de taux d'intérêt à terme conditionnels	1 879			1 879					
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de Crédit									
Sous total	1 377 040	1 557 910	1 451 431	1 377 040	1 557 910	1 451 431			
Opérations de change à terme	14 877	2 849		14 876	2 849				
Swaps de devises									
Sous total	14 877	2 849		14 876	2 849				
TOTAL	1 391 917	1 560 759	1 451 431	1 391 916	1 560 759	1 451 431			

	Total 31/12/2011			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	de 1 à			de 1 à			<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
	<= 1 an	5 ans	> 5 ans	<= 1 an	5 ans	> 5 ans			
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Futures									
Options de change	70 736			70 736					
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	713 550	1 807 898	1 472 570	713 550	1 807 898	1 472 570			
Autres instruments de taux d'intérêt à terme conditionnels		3 165			3 165				
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de Crédit									
Sous total	784 286	1 811 063	1 472 570	784 286	1 811 063	1 472 570			
Opérations de change à terme	16 901	110		16 901	110				
Swaps de devises									
Sous total	16 901	110		16 901	110				
TOTAL	801 187	1 811 173	1 472 570	801 187	1 811 173	1 472 570			

25.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change		52 129		70 736
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	(211 792)	4 332 373	(144 581)	3 994 018
Forward taux				
Caps, Floors, Collars		1 879		3 165
Opérations fermes sur actions et indices				
Opérations conditionnelles sur actions et indices				
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux				
Dérivés de crédit				
Sous Total	(211 792)	4 386 382	(144 581)	4 067 919
Swaps de devises				
Opérations de change à terme				17 011
TOTAL	(211 792)	4 404 107	(144 581)	4 084 930

Les swaps de taux d'intérêt sont en grande majorité des swaps de macro couverture.

NOTE 26 - INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

Cadre général

Le risque de contrepartie est le risque qu'une contrepartie soit dans l'impossibilité d'honorer une obligation envers la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes. Il ne concerne que les opérations hors groupe c'est à dire hors CA S.A, les autres CR, CACIB, AMUNDI, CACF....Il est apprécié par le coût de remplacement et le risque potentiel futur.

Les contreparties autorisées dans le cadre de la gestion de la Caisse Régionale sont conformes aux recommandations du Crédit Agricole S.A qui prennent en compte :

- la nature de l'activité de la contrepartie,
- la notation interne du groupe Crédit Agricole,
- le niveau des fonds propres de la Caisse Régionale.

La politique de la Caisse Régionale est de limiter le nombre de contreparties aux intervenants majeurs de la place financière. Chaque nouvelle relation est soumise à l'arbitrage de la Direction Générale.

Les instruments dérivés

Les instruments dérivés, exclusivement de taux d'intérêts, sont destinés majoritairement à des opérations de macro couverture. Comme précisé dans le cadre général ci-dessus, les contreparties appartiennent soit au groupe Crédit Agricole, soit sont des établissements financiers majeurs.

Les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêts.

L'exposition de l'établissement aux risques de contrepartie sur les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêt, peut être mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

NOTE 27 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Engagements donnés	1 640 437	2 362 207
Engagements de financement	1 008 248	1 714 297
Engagements en faveur d'établissements de crédit		350 000
Engagements en faveur de la clientèle	1 008 248	1 364 297
Ouverture de crédits confirmés	646 219	897 110
- Ouverture de crédits documentaires	3 820	3 822
- Autres ouvertures de crédits confirmés	642 399	893 288
Autres engagements en faveur de la clientèle	362 030	467 187
Engagements de garantie	630 602	646 694
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	417 240	418 284
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	1 254	23
Autres garanties	415 986	418 262
Engagements d'ordre de la clientèle	213 362	228 409
Cautions immobilières	66 185	78 022
Garanties financières	56 109	53 865
Autres garanties d'ordre de la clientèle (1)	91 068	96 522
Engagements sur marchés de titres	1 587	1 217
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements à donner	1 587	1 217
Engagements reçus	5 847 591	5 552 865
Engagements de financement	1 324 902	1 272 210
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 324 902	1 272 210
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	4 519 356	4 279 437
Engagements reçus d'établissements de crédit	260 456	279 903
Engagements reçus de la clientèle	4 258 901	3 999 534
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	929 822	910 765
Autres garanties reçues	3 329 079	3 088 769
Engagements sur marchés de titres	3 333	1 217
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus	3 333	1 217

(1) Comprend la participation de la caisse régionale dans l'engagement de garantie Switch pour 407 594 milliers d'euros.

NOTE 28 - ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Au 31 décembre 2012 le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a apporté 5 108 592 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3 650 066 milliers d'euros au 31 décembre 2011. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances. En particulier le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a apporté :

- 3 353 399 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France contre 1 956 058 K€ en 2011
- 949 510 K€ de créances auprès de Crédit Agricole Home Loan SFH contre 1 038 202 K€ en 2011
- 625 835 K€ de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 461 037 K€ en 2011
- 120 089 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 346 039 K€ en 2011
- 40 635 K€ auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la BEI contre 5 667 K€ en 2011
- 19 124 K€ auprès de Crédit Agricole S.A. en garantie des opérations de financement des collectivités territoriales auprès de la CDC contre 3 911 K€ en 2011

NOTE 29 - ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas consenti d'avantages significatifs en faveur des entreprises liées.

NOTE 30 - ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas d'engagement de crédit bail.

NOTE 31 - OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

NOTE 32 - PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Sur opérations avec les établissements de crédit	15 543	16 196
Sur opérations internes au Crédit Agricole	47 027	27 780
Sur opérations avec la clientèle	418 019	411 034
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	26 003	20 766
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	26	26
Autres intérêts et produits assimilés	2 052	851
Intérêts et produits assimilés	508 670	476 653
Sur opérations avec les établissements de crédit	(15 133)	(14 994)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(141 837)	(176 323)
Sur opérations avec la clientèle	(50 211)	(27 521)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(605)	
Charge nette sur opérations de macro-couverture	(44 490)	(27 077)
Sur dettes représentées par un titre	(7 292)	(2 890)
Autres intérêts et charges assimilées	(141)	(149)
Intérêts et charges assimilées	(259 709)	(248 954)
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	248 961	227 699

NOTE 33 - REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Titres de placement	321	2 071
Livret développement durable		
Titres d'investissement	25 115	18 695
Opérations diverses sur titres	593	26
Revenus des titres à revenus fixes	26 029	20 792
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	3 998	31 161
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	73	7
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres à revenus variables	4 141	31 168
TOTAL DES REVENUS DES TITRES	30 170	51 960

NOTE 34 - PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	382		382	377		377
Sur opérations internes au Crédit Agricole	53 062	(19 404)	33 658	56 266	(15 558)	40 708
Sur opérations avec la clientèle	52 456	(1 090)	51 366	50 735	(2 127)	48 608
Sur opérations sur titres		(8)	(8)		(4)	(4)
Sur opérations de change	160		160	138		138
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan						
Sur prestations de services financiers (1)	117 570	(10 136)	107 434	119 747	(12 143)	107 604
Provisions pour risques de commissions	630	(564)	66	623	(515)	108
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	224 260	(31 202)	193 058	227 886	(30 347)	197 539

(1) dont prestations d'assurance-vie : 17 343 milliers d'euros en 2012 contre 18 170 milliers d'euros en 2011

NOTE 35 - GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Solde des opérations sur titres de transaction	47	(69)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	325	267
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	(478)	(452)
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	(106)	(254)

NOTE 36 - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	(115)	(2 337)
Reprises de dépréciations	2 429	2 718
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	2 314	381
Plus-values de cession réalisées	513	2 814
Moins-values de cession réalisées	(751)	(6 914)
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	(238)	(4 100)
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	2 073	(3 719)
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		1 402
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées		1 402
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE		1 402
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	2 073	(2 316)

NOTE 37 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Produits divers	1 471	1 793
Quote-part des opérations faites en commun	1	40
Refacturation et transfert de charges		
Reprises de provisions	1	3
Autres produits d'exploitation bancaire	1 474	1 836
Charges diverses	(651)	(640)
Quote-part des opérations faites en commun	(1 371)	(1 311)
Refacturation et transfert de charges		
Dotations de provisions	(20)	(212)
Autres charges d'exploitation bancaire	(2 042)	(2 163)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(567)	(327)

NOTE 38 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Frais de personnel:		
Salaires et traitements	(77 777)	(73 193)
Charges sociales	(36 164)	(35 173)
- Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies		
Intéressement et participation	(15 330)	(15 858)
Impôts et taxes sur rémunérations	(15 284)	(10 935)
Total des charges de personnel	(144 555)	(135 159)
Refacturation et transferts de charges de personnel	2 454	3 160
Frais de personnel nets	(142 101)	(131 999)
Frais administratifs:		
Impôts et taxes	(11 315)	(10 093)
Services extérieurs et autres frais administratifs	(74 807)	(75 347)
Total des charges administratives	(86 122)	(85 440)
Refacturation et transferts de charges administratives	488	1 816
Frais administratifs nets	(85 634)	(83 624)
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	(227 734)	(215 623)

Effectif moyen

Catégories de personnel

<i>(en effectif moyen du personnel)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Cadres	465	488
Non cadres	1 397	1 422
TOTAL	1 862	1 910
Dont: France	1 862	1 910
Etranger	0	0
Dont: Personnel mis à disposition	0	0

Avantages à court terme : rémunération des dirigeants

	2012	2011
<u>Population</u> : Cadres de direction (Comité de Direction)		(en milliers d'euros)
Nature	Montant	Montant
- les traitements et les salaires,	2 215	2 024
Dont : Avantages en nature voiture et logement	87	107
Primes de diplôme, mariage, naissance	0	0
Gratification	403	318
Supplément familial et salaire unique	7	9
- les cotisations de sécurité sociale,	1 285	1 263
- Intéressement, les primes et autres rémunérations payables dans un délai de douze mois suivant la fin de l'exercice,	321	256
- Tickets restaurants,	2	1
- Participation au restaurant d'entreprise,	3	2
- Prime de transport,	0	0
- Remboursement des frais professionnels	2	1
<u>Population</u> : Président et vice-présidents		
Nature		
- les indemnités	151	145
- Avantages en nature voiture	2	2
- Remboursement des frais professionnels	22	19

Droit individuel de formation

exprimé en heures	31.12.2012	31.12.2011
Droits acquis	37 163	36 686
Droits utilisés	30 230	67 158
Solde des droits restants <i>(ne tient pas compte des droits utilisés par certains agents par anticipation)</i>	76 674	55 683
Moyenne des droits restant par agent	37,06	25,15

NOTE 39 - COUT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux provisions et dépréciations	(44 478)	(54 051)
Dépréciations sur créances douteuses	(40 732)	(52 720)
Autres provisions et dépréciations	(3 746)	(1 331)
Reprises des provisions et dépréciations	62 645	78 560
Reprises des dépréciations de créances douteuses (1)	54 185	43 480
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	8 460	35 080
Variation des provisions et dépréciations	18 167	24 509
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	(2 327)	(1 214)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	(23 608)	(10 671)
Décote sur prêts restructurés	(280)	(30)
Récupérations sur créances amorties	697	597
Autres pertes		(109)
COÛT DU RISQUE	(7 351)	13 082

(1) Dont 17 481 milliers d'euros utilisés en couverture de pertes sur créances douteuses compromises

Dont 6 099 milliers d'euros utilisés en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises

(2) Dont 27 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) Dont 79 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) Dont 17 481 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

NOTE 40 - RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	(11 900)	(5 059)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(11 900)	(5 059)
Reprises des dépréciations	8 342	17
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	8 342	17
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	(3 558)	(5 042)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(3 558)	(5 042)
Plus-values de cession réalisées	431	
Sur titres d'investissement	223	
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	208	
Moins-values de cession réalisées	(726)	(4 575)
Sur titres d'investissement	(221)	(3 897)
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(154)	
Pertes sur créances liées à des titres de participation	(351)	(678)
Solde des plus et moins-values de cession	(295)	(4 575)
Sur titres d'investissement	2	(3 897)
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(297)	(678)
Solde en perte ou en bénéfice	(3 853)	(9 617)
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	562	1
Moins-values de cessions	(415)	(595)
Solde en perte ou en bénéfice	147	(594)
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	(3 706)	(10 211)

NOTE 41 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas constaté de profits ou de charges exceptionnels.

NOTE 42 - IMPOT SUR LES BENEFICES

Intégration fiscale :

Depuis 2010 le Crédit Agricole a décidé la création d'un groupe d'intégration fiscale. La Caisse régionale y a adhéré ainsi que les 3 Caisses locales départementales qui étaient soumises à l'impôt sur les sociétés. Cette adhésion a mis fin au groupe d'intégration fiscale dont le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes était tête de groupe. La société Square Habitat Sud Rhône Alpes et ses filiales qui faisaient précédemment partie du groupe Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, ont choisi de rejoindre le groupe national Crédit Agricole. En 2011 les sociétés Capida, Foncière Malherbe Claudel ainsi que Sud Rhône Alpes Capital ont intégré également le groupe.

Sur 2012, l'intégration fiscale a permis de diminuer la charge du groupe fiscal SRA de 1 506 milliers d'euros.

NOTE 43 - INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a qu'un secteur d'activité.

NOTE 44 - EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes publie des comptes consolidés.

**NOTE 45 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE
REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUTE DE L'EXPLOITATION**

Néant.

NOTE 46 - AFFECTATION DES RESULTATS

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2008	6,26	6,26	0,53
2009	6,26	6,26	0,59
2010	6,82	6,82	0,51
2011	7,16	7,16	0,54
Prévu 2012	6,72	6,72	0,42

**NOTE 47- IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES N'AYANT PAS CONCLU
AVEC LA FRANCE DE CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE EN VUE DE
LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET L'EVASION FISCALES PERMETTANT L'ACCES AUX
RENSEIGNEMENTS BANCAIRES**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

NOTE 48 - PUBLICITE DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>(en milliers d'euros hors taxe)</i>	2012			2011
	Ernst & Young	Fidurel	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	112	97	209	209
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	1	1	2	0
Total	113	98	211	209

CREDIT AGRICOLE
SUD RHONE ALPES

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2012

**Arrêtés par le Conseil d'administration du
Crédit Agricole Sud Rhône Alpes
en date du 29.01.2013
et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire
en date du 29.03.2013**

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Siège Social : 15-17 rue Paul Claudel BP 67 38041 GRENOBLE Cedex 9

Immatriculée au RCS Grenoble n°402 121 958 Code NAF 6419 Z

Le CCI émis par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est coté à Euronext Paris (FR0000045346).

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

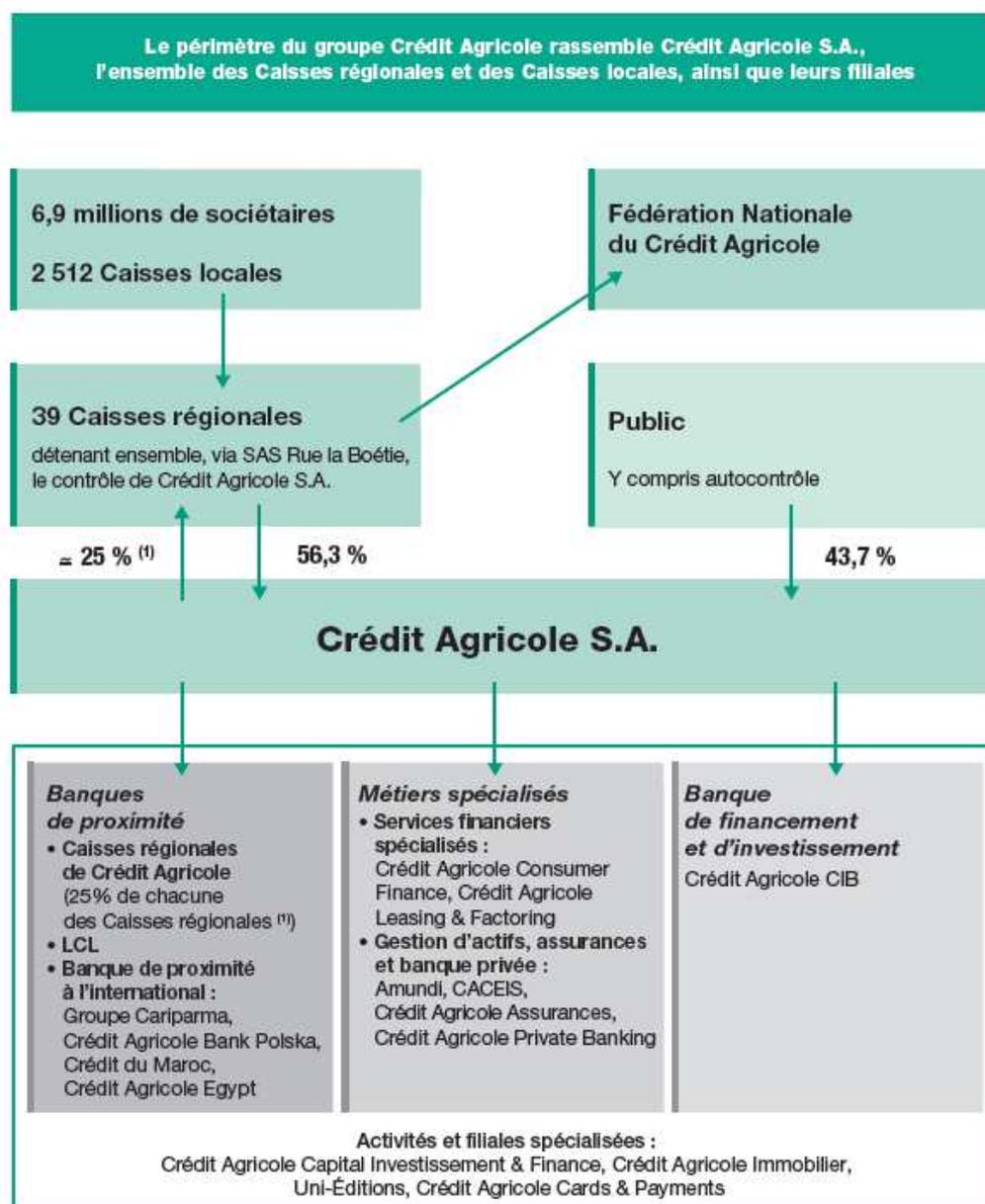
L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6.9 millions de sociétaires qui élisent quelques 29.118 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du Groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau du Groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.



Au 31 décembre 2012 ⁽²⁾

(1) À l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.
(2) Hors Emporiki et CA Chevreux en cours de cession.

Relations internes au Crédit Agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

• Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

• Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

• Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "*avances-miroir*" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

• Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

• Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

• Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A. en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

- **Garanties Switch**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25% de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole S.A. exerce sur les Caisses régionales.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction pour une durée d'un an renouvelable. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction: cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole S.A.. Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole S.A. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en PNB, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des sociétés mises en équivalence chez Crédit Agricole S.A..

➤ Informations relatives aux parties liées

Les parties liées correspondent aux filiales constituant le périmètre de consolidation décrit dans le paragraphe 12 et aux autres entités du Groupe Crédit Agricole S.A..

- **Relations entre la Caisse régionale et les Caisses locales.**

Les Caisses locales disposent d'un capital social et de réserves. En contrepartie de ces fonds les Caisses locales ont souscrit la quasi totalité des parts sociales du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. Elles placent auprès du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes leurs disponibilités sous forme de comptes ordinaires, de comptes courants bloqués, de comptes courants d'associés, de CDN ou de BMTN rémunérés aux conditions de marché.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Intérêts et produits assimilés	4.1	538 803	537 880
Intérêts et charges assimilées	4.1	-296 204	-298 744
Commissions (produits)	4.2	222 943	232 533
Commissions (charges)	4.2	-31 144	-31 238
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	-37	-1 365
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	-32 710	14 610
Produits des autres activités	4.5	4 843	2 830
Charges des autres activités	4.5	-2 266	-2 374
PRODUIT NET BANCAIRE		404 228	454 132
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4	-224 939	-217 372
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-13 090	-12 825
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		166 199	223 935
Coût du risque	4.8	-7 694	12 405
RESULTAT D'EXPLOITATION		158 505	236 340
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	147	-582
Variations de valeur des écarts d'acquisition		0	0
RESULTAT AVANT IMPOT		158 652	235 758
Impôts sur les bénéfices	4.10	-64 785	-75 127
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
RESULTAT NET		93 867	160 631
Intérêts minoritaires		-4	6
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		93 863	160 637

RESULTAT NET ET GAINS OU PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Notes	31/12/2012	31/12/2011
<i>(en milliers d'euros)</i>		-
Résultat net part du groupe	93 863	160 637
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente (1)	26 160	(11 979)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(8 437)	0
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(2 071)	901
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence	15 652	(11 078)
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	0	0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	15 652	(11 078)
4.11		
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe	109 512	149 559
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires	3	(8)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	109 515	149 551

Les montants sont présentés nets d'impôts.

(1) Comme mentionné dans la partie « cadre général », l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A. Les opérations sur les titres non cotés SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui devrait s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales ou lors des augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Au plan comptable, les titres SAS Rue La Boétie sont classés en titres disponibles à la vente (AFS) et doivent être valorisés à leur juste valeur dans les comptes des Caisses régionales. Dans la mesure où ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif, cette juste valeur doit être établie sur la base de techniques de valorisation. Si aucune juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, la norme prévoit que les titres soient maintenus à leur prix de revient. Jusqu'à présent et pour refléter les spécificités des titres SAS Rue La Boétie, la valeur retenue pour l'établissement des comptes consolidés des Caisses régionales a été alignée sur la convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui doit s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales. Ce prix de référence est déterminé par une formule qui intègre trois composantes : le cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A., le coût de revient de l'action Crédit Agricole S.A. dans les comptes de la SAS Rue La Boétie et l'actif net consolidé par action de Crédit Agricole S.A..

Toutefois, dans un contexte de marché dégradé, la baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A. se traduit par un écart croissant constaté durablement entre le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et le prix de l'action SAS Rue La Boétie fixé par la convention de liquidité. En l'absence de transaction sur le titre entre les Caisses régionales, ce prix fixé par la convention ne semble plus pouvoir être considéré comme une référence de prix représentative de leur juste valeur au sens de la norme IAS 39.

En outre, la mise en œuvre d'une valorisation qui permettrait de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie soulève de nombreuses incertitudes, en particulier en ce qui concerne la valorisation d'éléments intangibles et incessibles comme :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,

- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence et comme le prévoit la norme IAS 39 dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont désormais valorisés à leur coût qui correspond à leur juste valeur au 30 septembre 2012. En cas de cession ou de dépréciation, les gains et pertes latents précédemment constatés en gains et pertes directement en capitaux propres sont transférés en résultat. En cas d'indication objective de perte de valeur (cf. principes et méthodes comptables – dépréciation des titres), les titres sont dépréciés dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère basée sur la valeur de marché des différentes activités de Crédit Agricole S.A.. Ainsi, les travaux de valorisation s'appuient sur une approche fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Ainsi, au 31 décembre 2012, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués à leur coût. Ce dernier correspond à la juste valeur des titres au 30 septembre 2012, soit 14 euros. La valeur fondée sur des paramètres de marché et déterminée par le test de dépréciation selon la méthodologie décrite ci-avant ressort à 13,64 euros. En conséquence, les impacts pour la Caisse régionale Sud Rhône Alpes sont les suivants :

- Constatation d'une dépréciation de 13 132 milliers d'euros déterminée à partir de la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 soit 14 euros par action et la valeur déterminée par le test de dépréciation soit 13,64 euros par action.
- Reclassement intégral en résultat des pertes latentes constatées en capitaux propres pour 9 244 milliers d'euros correspondant à la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 soit 14 euros et le coût de revient historique de ces titres à 14,2534 euros.

Soit un impact global négatif sur le résultat consolidé au 31 décembre 2012 de 22 376 milliers d'euros.

BILAN ACTIF

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Caisse, banques centrales	6.1	58 290	62 702
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	450	3 359
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	19 795	30 708
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4	714 009	650 267
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5	1 631 532	1 197 759
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5	11 601 146	11 229 570
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		194 671	136 565
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.7-6.10	568 789	409 946
Actifs d'impôts courants et différés	6.12	69 154	68 031
Comptes de régularisation et actifs divers	6.13	265 592	249 244
Actifs non courants destinés à être cédés	6.14	0	0
Participation aux bénéficiaires différée	6.17	0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.3	0	0
Immeubles de placement	6.15	2 296	2 530
Immobilisations corporelles	6.16	76 696	75 220
Immobilisations incorporelles	6.16	2 180	1 952
Ecarts d'acquisition	2.6	0	0
TOTAL DE L'ACTIF		15 204 600	14 117 853

BILAN PASSIF

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Banques centrales	6.1	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	1 087	1 471
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	256 702	175 289
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.9	8 481 947	8 234 086
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.9	3 961 657	3 607 131
Dettes représentées par un titre	3.3-6.11	495 508	219 259
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		16 994	26 956
Passifs d'impôts courants et différés	6.12	5 939	0
Comptes de régularisation et passifs divers	6.13	253 486	243 159
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.14	0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.17	0	0
Provisions	6.18	42 284	38 437
Dettes subordonnées	3.3-6.11	57 568	75 797
TOTAL DES DETTES		13 573 172	12 621 585
CAPITAUX PROPRES		1 631 428	1 496 268
Capitaux propres - part du Groupe	<i>Tableau ci-après</i>	1 631 305	1 496 148
Capital et réserves liées		395 971	349 877
Réserves consolidées		1 140 548	1 000 363
Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres		923	-14 729
Résultat de l'exercice		93 863	160 637
Intérêts minoritaires		123	120
TOTAL DU PASSIF		15 204 600	14 117 853

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres auto-détenus						
<i>(en milliers d'euros)</i>					-				
Capitaux propres au 1er janvier 2011	155 398	190 330	-4 934	1 016 738	-3 648	0	1 353 884	121	1 354 005
Augmentation de capital	10 740			0			10 740		10 740
Variation des titres auto détenus			-1 657	0			-1 657		-1 657
Dividendes versés en 2011				-16 375			-16 375		-16 375
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stocks options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	10 740	0	-1 657	-16 375	0	0	-7 292	0	-7 292
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	-11 982	0	-11 982	0	-11 982
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31/12/2011				0		160 637	160 637	-1	160 636
Variations des écarts actuariels (IAS19)				0	901		901		901
Autres variations				0			0		0
Capitaux propres au 31 décembre 2011	166 138	190 330	-6 591	1 000 363	-14 729	160 637	1 496 148	120	1 496 268
Affectation du résultat 2011				160 637		-160 637	0		0
Capitaux propres au 1er janvier 2012	166 138	190 330	-6 591	1 161 000	-14 729	0	1 496 148	120	1 496 268
Augmentation de capital (1)	44 895			0			44 895		44 895
Variation des titres auto détenus		-903	2 102	-2 869			-1 670		-1 670
Dividendes versés en 2012				-17 583			-17 583		-17 583
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stocks options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	44 895	-903	2 102	-20 452	0	0	25 642	0	25 642
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	17 723	0	17 723	0	17 723
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31/12/2012				0		93 863	93 863	3	93 866
Variations des écarts actuariels (IAS19)				0	-2 071		-2 071		-2 071
Autres variations				0			0		0
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2012	211 033	189 427	-4 489	1 140 548	923	93 863	1 631 305	123	1 631 428

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués et des retraitements de consolidation.

(1) L'augmentation de capital 2012 de 44 895 milliers d'euros correspond principalement à l'augmentation du capital des Caisses locales liée à plusieurs campagnes d'émission de parts sociales auprès de la clientèle.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Résultat avant impôts	158 652	235 758
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	13 091	12 825
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	29 732	-16 063
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-338	582
Résultat net des activités de financement	3 803	3 825
Autres mouvements	13 512	5 324
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	59 800	6 493
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-514 064	205 124
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-27 621	-112 200
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	66 007	183 265
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-9 716	-54 410
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	0
Impôts versés	-59 009	-92 052
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-544 403	129 727
Flux provenant des activités abandonnées	0	0
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	-325 951	371 978
Flux liés aux participations (1)	-2 281	-3 738
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-14 648	-17 006
Flux provenant des activités abandonnées	0	0
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-16 929	-20 744
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	28 375	-5 760
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)	-22 032	-3 735
Flux provenant des activités abandonnées	0	0
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	6 343	-9 495
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	-336 536	341 739
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	276 969	-64 770
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	62 641	61 672
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	214 328	-126 442
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	-59 567	276 969
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	58 268	62 641
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-117 835	214 328
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	-336 536	341 739

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.9 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

- (1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours de l'année 2012 les principales opérations sont les suivantes : acquisitions Square habitat gestion SRA pour 1 853 milliers d'euros et Rhône Alpes création pour 400 milliers d'euros.
- (2) Le flux comprend principalement l'augmentation de capital des Caisses locales pour 45 498 milliers d'euros moins la distribution des intérêts aux parts sociales et dividendes sur CCI et CCA pour 17 583 milliers d'euros.
- (3) Le flux représente principalement les remboursements du capital des TSR pour 18 294 milliers d'euros.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2012 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc, certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2011.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2012. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IFRS 7, informations complémentaires à donner sur les transferts d'actifs financiers.	22 novembre 2011 (UE n° 1205/2011)	1 ^{er} janvier 2012

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} juillet 2012
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} janvier 2013

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

En effet :

- L'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux, la distinction recyclable/non recyclable.
- L'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode est déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version actuelle d'IAS 19).

Par ailleurs les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas adoptées par le groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2012.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ; tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les actifs d'impôt différé.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

• Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

o **Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option**

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

A ce titre le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par nature pour la partie « dérivé » des titres hybrides suivants en stocks au 31.12.2012 :
BMTN CASA Eurostoxx, BMTN IXIS Call, Multitracker2. Le contrat hôte restant quant à lui comptabilisé dans sa catégorie d'origine : titre disponible à la vente.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné au 31 décembre 2012.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

o **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture autorisée par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

o **Prêts et créances**

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/ décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciation dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique «Dépréciation des titres» pour les titres évalués au coût amorti.

o **Actifs financiers disponibles à la vente**

La catégorie «Actifs financiers disponibles à la vente» est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en «Actifs financiers disponibles à la vente» sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en «Actifs financiers disponibles à la vente» sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique «Dépréciation des titres».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. ;
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales ;
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole ;
- La mise en commun de moyens et ;
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf. partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

• **Dépréciation des titres**

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,

- Constatation d'un résultat net déficitaire,
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure.
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure du cours des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

● **Date d'enregistrement des titres**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif).
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas effectué ce genre de reclassement.

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur la base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

○ Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation, telles que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les créances restructurées sont des créances, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

○ Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases calculées à partir de modèles Bâle 2.

Dans le cadre de la réglementation Bâle 2, la Direction des risques du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs.

Le montant de cette dépréciation est corrigé par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bale 2 d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

Autres dépréciations sur base collective :

Au 31 décembre 2012 le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a constitué aucune dépréciation filière ou sectorielle au sens Bâle 2.

- **Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)**

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole s.a. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

- ✓ **Passifs financiers**

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables.
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- **Titres au passif**

- **Distinction dettes – capitaux propres**

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

- **Rachat d'actions propres**

Les actions propres rachetées par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.18.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

• La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine, rétrospectivement puis prospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la

vente (AFS), les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

• **Dérivés incorporés :**

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

• **Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.**

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

• **Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.**

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste

valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagee sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- **Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.**

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagee sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse régionale de Sud Rhône Alpes, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

✓ Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat**

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- **Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente**

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend, notamment, les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser à tout moment les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie lorsque :

- les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et
- la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ Provisions (IAS 37 et 19)

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures.

- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction.
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.18

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice.
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice).
- les indemnités de fin de contrat de travail.
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus. Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

• **Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière régimes à prestations définies.**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19.

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police, correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions".

• **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ **Impôts courants et différés**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill.
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas. Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou

l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 10% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres.
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale:
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

► Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 ans
Second œuvre	5 à 15 ans
Installations techniques	8 à 15 ans
Agencements	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel Informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	3 à 7 ans (dégressif ou linéaire)

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires et non monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés pour les actifs monétaires en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres.
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction.
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat.
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.
 - b) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ Activités d'assurance (IFRS 4)

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ces activités.

➤ Contrats de location (IAS 17)

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ces activités.

➤ Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession.
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est présumé avoir une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Consolidation des entités ad hoc**

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique », le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a délégué ses pouvoirs de décision ;
- le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou,
- le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes consolide depuis 2010 le FCP Sud Rhône Alpes Placement.

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercée par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante, la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

Les sociétés consolidées avec le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes le sont par la méthode de l'intégration globale.

➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

➤ **Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas de filiale étrangère.

➤ **Regroupements d'entreprises – Ecarts d'acquisition (IFRS 3)**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas constaté d'écart d'acquisition en 2012.

2. Informations significatives de l'exercice

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2012 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

2.1 Evénements significatifs de la période

- **Dépréciation du titre SAS Rue La Boétie :**

Depuis le 31 décembre 2012, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués à leur coût. Ce dernier correspond à la juste valeur des titres au 30 septembre 2012, soit 14 euros. La valeur fondée sur des paramètres de marché et déterminée par le test de dépréciation selon la méthodologie décrite pages 8 et 9 et ressort à 13,64 euros. En conséquence, les impacts pour la Caisse régionale Sud Rhône Alpes sont les suivants :

- Constatation d'une dépréciation de 13 132 milliers d'euros déterminée à partir de la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 soit 14 euros par action et la valeur déterminée par le test de dépréciation soit 13,64 euros par action.
- Reclassement intégral en résultat des pertes latentes constatées en capitaux propres pour 9 244 milliers

d'euros correspondant à la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 soit 14 euros et le coût de revient historique de ces titres à 14,2534 euros.

Soit un impact global négatif sur le résultat consolidé au 31 décembre 2012 de 22 376 milliers d'euros.

2.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

Néant

2.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

2.4 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par des opérations de titrisation. En revanche, depuis 2010, il consolide le FCP Sud Rhône Alpes Placement .

2.5 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

	31.12.2012		31.12.2011	
	Valeur au bilan	% de capital détenu	Valeur au bilan	% de capital détenu
<i>(en milliers d'euros)</i>				
SAS rue de la Boétie	497 538	2,94	510 669	2,94
SAS Sacam Développement	22 438	2,94	22 438	2,94
SNC CA titres	1 312	1,99	1 312	1,99
SA DEFITECH	938	33,34	833	33,34
SAS Sacam FIRECA	646	2,79	646	2,79
SAS Monecam Finances	860	28,50	860	28,50
SAS Sacam International	16 392	2,94	18 560	2,94
SAS Sacam Avenir	4 915	4,31	4 915	4,31
SCI Cam	1 874	2,89	1 814	2,89
SAS Square Habitat Sud Rhône Alpes	3 808	100,00	3 808	100,00
SAS CAPIDA	5 000	100,00	5 000	100,00
SAS Sud Rhône Alpes capital	2 000	100,00	2 000	100,00
SAS Foncière Malherbe Claudel	3 500	100,00	3 500	100,00
SAS Sacam Participations	2 218	2,94	2 081	2,94
Autres participations	11 937		12 536	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)	575 376		588 891	

(1) Dont 23 121K € comptabilisés en 2012 en charges au titre de la dépréciation durable.

La société de Square Habitat Sud Rhône Alpes et une société de gestion et de transaction Immobilière présente sur l'ensemble du territoire Sud Rhône Alpes.

La société CAPIDA est une société dont l'objet social consiste à prendre des participations minoritaires dans toutes sociétés. Le total de ses participations au 31 décembre 2012 est de 5 959 milliers d'euros.

La société Sud Rhône Alpes Capital créée en 2009 a aussi pour vocation de prendre des participations minoritaires mais avec une vocation plus régionale. Le total de ses participations au 31 décembre 2012 est de 3 110 milliers d'euros.

La société Foncière Malherbes Claudel est une société destinée à intervenir dans l'immobilier. En 2012 des programmes importants engagés depuis 2010 ont été achevés. Des participations ont également été prises dans des programmes en partenariat avec d'autres investisseurs. Le total de ses participations au 31 décembre 2012 est

de 1 067 milliers d'euros en lignes de titres de sociétés immobilières et 14 048 milliers d'euros bruts en bien immobiliers.

2.6 Ecarts d'acquisition

Néant.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est assurée par le Secrétariat Général qui est rattaché au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1. Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	450	3 359
Instruments dérivés de couverture	19 795	30 708
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	112 954	35 643
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	21 582	557
Prêts et créances sur la clientèle	11 601 146	11 229 570
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	568 789	409 946
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	12 324 716	11 709 783
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 008 248	1 364 297
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	203 883	226 334
Provisions - Engagements par signature	- 8 267	- 5 778
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 203 864	1 584 853
Exposition maximale au risque de crédit	13 528 580	13 294 636

Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique :

	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales	1	0	0	0	1
Banques centrales	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	21 582	0	0	0	21 582
Institutions non établissements de crédit	1 850 547	4 544	-3 606	0	1 846 941
Grandes entreprises	1 389 374	29 298	-21 558	-15 799	1 352 017
Clientèle de détail	8 531 639	131 234	-83 153	-46 299	8 402 187
Total (1)	11 793 143	165 076	-108 317	-62 098	11 622 728

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 10 426 milliers d'euros

	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Banques centrales	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit Réseau	1 197 202	0	0	0	1 197 202
Etablissements de crédit Hors réseau	557	0	0	0	557
Institutions non établissements de crédit	1 725 999	4 331	-2 836	0	1 723 163
Grandes entreprises	1 424 892	33 930	-25 120	-10 728	1 389 044
Clientèle de détail	8 267 990	143 421	-95 257	-55 370	8 117 363
Total (1)	11 419 438	181 682	-123 213	-66 098	12 427 329

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 13 355 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	0	2 250
Institutions non établissements de crédit	187 283	310 314
Grandes entreprises	268 422	398 660
Clientèle de détail	552 543	653 073
Total	1 008 248	1 364 297
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	0	0
Institutions non établissements de crédit	9 676	22 219
Grandes entreprises	170 415	171 865
Clientèle de détail	33 271	34 326
Total	213 362	228 410

Dettes envers la clientèle -Ventilation par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Administrations centrales	0	0
Institutions non établissements de crédit	36 498	7 131
Grandes entreprises	1 010 705	924 216
Clientèle de détail	2 914 454	2 675 784
Total Dettes envers la clientèle	3 961 657	3 607 131

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (Hors opérations internes au Crédit Agricole)

	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
France (y compris DOM-TOM)	11 710 419	163 369	-107 199	-62 098	11 541 122
Autres pays de l'UE	35 998	1 024	-673		35 325
Autres pays d'Europe	8 765	228	-189		8 576
Amérique du Nord	10 605	4	-4		10 601
Amériques Centrale et du Sud	603	12	-12		591
Afrique et Moyen Orient	19 956	421	-222		19 734
Asie et Océanie (hors Japon)	39		0		39
Japon	6 758	18	-18		6 740
Organismes supranationaux					0
Total	11 793 143	165 076	-108 317	-62 098	11 622 728

Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 10 426 milliers d'euros

	31/12/2011				
	Encours Bruts	Dont encours dépréciés	Dépréciations / encours dépréciés	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
France (y compris Dom Tom)	11 329 087	179 914	-122 029	-66 098	11 140 960
Autres pays de l'UE	41 015	1 184	-745		40 270
Autres pays de l'Europe	8 807	242	-206		8 601
Amérique du Nord	11 132	38	-15		11 117
Amérique centrale et du Sud	673	25	-15		658
Afrique et Moyen Orient	21 541	233	-162		21 379
Japon	60				60
Asie et Océanie (hors Japon)	7 123	46	-41		7 082
TOTAL	11 419 438	181 682	-123 213	-66 098	11 230 127

Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 13 355 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	997 879	1 358 947
Autres pays de l'UE	9 898	4 981
Autres pays d'Europe	147	138
Amérique du Nord	88	67
Amériques Centrale et du Sud	16	19
Afrique et Moyen Orient	152	108
Asie et Océanie (hors Japon)	66	34
Japon	2	3
Total	1 008 248	1 364 297
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	213 283	228 303
Autres pays de l'UE	53	80
Autres pays d'Europe	26	27
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total	213 362	228 410

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
France (y compris DOM-TOM)	3 934 263	3 576 054
Autres pays de l'UE	15 815	20 108
Autres pays d'Europe	3 582	4 044
Amérique du Nord	2 089	1 805
Amériques Centrale et du Sud	669	476
Afrique et Moyen Orient	2 865	2 536
Asie et Océanie (hors Japon)	2 264	2 003
Japon	110	105
Organismes supra-nationaux		
Total Dettes envers la clientèle	3 961 657	3 607 131

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés par agent économique

	31/12/2012						31/12/2012	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres						515 795	25 798	
Instruments de dette	-	-	-	-	-	-	-	
Administrations centrales								
Banques centrales								
Etablissements de crédit								
Institutions non établissements de crédit								
Grandes entreprises								
Clientèle de détail								
Prêts et avances	191 239	31 295	19 542	-	242 076	56 759	170 415	
Administrations centrales	1				1			
Banques centrales								
Etablissements de crédit	418				418	938	3 606	
Institutions non établissements de crédit	62 074	22 316	16 382		100 772	7 740	37 357	
Grandes entreprises	128 746	8 979	3 160		140 885	48 081	129 452	
Clientèle de détail								
TOTAL	191 239	31 295	19 542	-	242 076	572 554	196 213	

	31/12/2011						31/12/2011	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres						3 267	4 398	
Instruments de dette	-	-	-	-	-	1 930	3 000	
Administrations centrales						1 930	3 000	
Banques centrales								
Etablissements de crédit								
Institutions non établissements de crédit								
Grandes entreprises								
Clientèle de détail								
Prêts et avances	172 000	11 431	-	-	183 431	58 469	189 311	
Administrations centrales								
Banques centrales								
Etablissements de crédit								
Institutions non établissements de crédit	592				592	1 495	2 836	
Grandes entreprises	39 144	4 454	-		43 598	8 810	35 848	
Clientèle de détail	132 264	6 977	-		139 241	48 164	150 627	
TOTAL	172 000	11 431	-	-	183 431	63 666	196 709	

3.2. Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2012						Total en valeur de marché	31/12/2011
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré				
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	3 314	5 967	10 514	19 795	30 708
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				3 314	5 967	10 514	19 795	30 708
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	3 314	5 967	10 514	19 795	30 708
. Opérations de change à terme								
TOTAL	0	0	0	3 314	5 967	10 514	19 795	30 708

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	28 470	107 896	120 336	256 702	175 289
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				28 470	107 896	120 336	256 702	175 289
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	28 470	107 896	120 336	256 702	175 289
. Opérations de change à terme								
TOTAL	0	0	0	28 470	107 896	120 336	256 702	175 289

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	13	42	0	55	146
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts					1		1	84
. Options de taux				3	41		44	62
. Caps-floors-collars				10			10	
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	34	0	0	0	0	34	2 951
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres		34					34	2 951
Sous total	0	34	0	13	42	0	89	3 097
. Opérations de change à terme								
TOTAL	0	34	0	13	42	0	89	3 097

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	219	519	329	1 067	1 449
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				209	519	329	1 057	1 424
. Options de taux								
. Caps-floors-collars				10			10	25
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	20	0	0	20	22
. Opérations fermes de change								
. Options de change				20			20	22
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	239	519	329	1 087	1 471
. Opérations de change à terme								
TOTAL	0	0	0	239	519	329	1 087	1 471

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	4 338 253	3 997 184
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	4 336 373	3 994 018
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	1 880	3 166
. Autres instruments conditionnels		
<u>Instruments de devises et or :</u>	52 130	70 736
. Opérations fermes de change		
. Options de change	52 130	70 736
<u>Autres instruments :</u>	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous total	4 390 383	4 067 920
. Opérations de change à terme	17 725	17 011
TOTAL	4 408 108	4 084 931

Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné de façon significative par ce type de risque.

3.3. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

	31/12/2012				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	538 693	439 048	147 564	506 227	1 631 532
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	682 975	907 931	3 429 693	6 750 962	11 771 561
Total	1 221 668	1 346 979	3 577 257	7 257 189	13 403 093
Dépréciations					-170 415
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle					13 232 678

	31/12/2011				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	341 916	133 037	186 777	536 029	1 197 759
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	685 847	916 479	3 434 609	6 381 946	11 418 881
Total	1 027 763	1 049 516	3 621 386	6 917 975	12 616 640
Dépréciations					-189 311
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle					12 427 329

Dettes envers les établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

	31/12/2012				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 881 049	2 111 681	1 712 001	1 777 216	8 481 947
Dettes envers la clientèle	2 740 910	194 283	635 012	391 452	3 961 657
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	5 621 959	2 305 964	2 347 013	2 168 668	12 443 604
Total					12 443 604

	31/12/2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 329 642	2 189 781	2 025 122	1 689 541	8 234 086
Dettes envers la clientèle	2 611 856	116 634	765 423	113 218	3 607 131
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	4 941 498	2 306 415	2 790 545	1 802 759	11 841 217
Total					11 841 217

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

	31/12/2012				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	101	2 700			2 801
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	293 416	159 806	19 485	20 000	492 707
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total Dettes représentées par un titre	293 517	162 506	19 485	20 000	495 508
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée		20 087	15 030	20 355	55 472
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs	2 096	0	0	0	2 096
Total Dettes subordonnées	2 096	20 087	15 030	20 355	57 568

	31/12/2011				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	27		2 700		2 727
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	154 824	23 668	38 040	0	216 532
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total Dettes représentées par un titre	154 851	23 668	40 740	0	219 259
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	807	18 294	19 601	35 000	73 702
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs	2 095	0	0	0	2 095
Total Dettes subordonnées	2 902	18 294	19 601	35 000	75 797

Garanties financières en risque données par maturité attendue :

La Caisse régionale n'a pas enregistré de telles garanties.

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risque de marché ».

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Instruments dérivés de couverture

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
Couverture de juste valeur	19 795	243 672	4 209 610	30 708	175 289	3 904 996
Taux d'intérêt	19 795	243 672	4 209 610	30 708	175 289	3 904 996
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture de flux de trésorerie	0	13 030	52 000	0	0	0
Taux d'intérêt		13 030	52 000			
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger						
Total Instruments dérivés de couverture	19 795	256 702	4 261 610	30 708	175 289	3 904 996

3.5. Risques opérationnels

Le **risque opérationnel** correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a maintenu jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80% de l'exigence Bâle 1). En 2012 le niveau plancher a été supprimé cependant l'information relative aux exigences Bale 1 reste obligatoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (Tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres sur-complémentaires admis au ratio (Tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du Tier 1 et du Tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

En application de la réglementation, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

Au 31 décembre 2012, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a largement répondu à ces exigences réglementaires avec un ratio à 16,41 %.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et charges d'intérêts

	31/12/2012	31/12/2011
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Sur opérations avec les établissements de crédit	15 543	16 178
Sur opérations internes au Crédit Agricole	47 026	23 771
Sur opérations avec la clientèle	421 241	421 701
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	1 549	1 958
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	24 852	18 881
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	28 592	55 391
Sur opérations de location-financement	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Produits d'intérêts (1) (2)	538 803	537 880
Sur opérations avec les établissements de crédit	-15 057	-14 887
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-139 308	-172 023
Sur opérations avec la clientèle	-45 884	-22 718
Sur dettes représentées par un titre	-5 349	-2 218
Sur dettes subordonnées	-3 718	-3 740
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-86 884	-83 131
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	-4	-27
Charges d'intérêts	-296 204	-298 744

(1) dont 4 966 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2012 contre 5 730 milliers d'euros au 31 décembre 2011

(2) dont 3 928 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2012 contre 4 370 milliers d'euros au 31 décembre 2011

4.2. Commissions nettes

	31/12/2012			31/12/2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Sur opérations avec les établissements de crédit	382	0	382	377	0	377
Sur opérations internes au Crédit Agricole	53 062	-19 346	33 716	56 266	-15 500	40 766
Sur opérations avec la clientèle	52 999	-1 654	51 345	51 226	-2 642	48 584
Sur opérations sur titres	0	-8	-8	0	-4	-4
Sur opérations de change	160	0	160	138	0	138
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	0	0	0	4 780	-950	3 830
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	113 411	-9 797	103 614	116 588	-11 788	104 800
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 929	-339	2 590	3 158	-354	2 804
Produits nets des commissions	222 943	-31 144	191 799	232 533	-31 238	201 295

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-338	-1631
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	301	266
Résultat de la comptabilité de couverture		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-37	-1 365

Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	577	-577	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	84	-493	-409
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	493	-84	409
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	374 842	-374 842	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	221 455	-153 387	68 068
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	153 387	-221 455	-68 068
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	375 419	-375 419	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	1 324	-1 324	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	493	-831	-338
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	831	-493	338
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace (1)			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	267 459	-267 459	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	170 890	-96 569	74 321
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	96 569	-170 890	-74 321
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	268 783	-268 783	0

4.4. Gains ou perte nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dividendes reçus	719	19 417
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	-10 230	-785
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (2)	-23 201	-125
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	2	-3 897
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-32 710	14 610

(1) la ligne « Plus ou moins-values de cessions réalisées sur des actifs financiers disponibles à la vente » représente 9 244 milliers d'euros de moins-value sur les titres SAS Rue La Boétie. Ce montant correspond à la différence entre le coût de revient historique moyen du titre soit 14,2534 euros et sa juste valeur au moment du reclassement soit 14 euros par titre.

(2) La ligne « Perte sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) représente 10 146 milliers d'euros de dépréciation sur les titres Sacam International et 13 131 milliers d'euros de dépréciation sur les titres SAS Rue La Boétie. Pour les titres SAS Rue La Boétie, ce montant correspond à la différence entre le coût de 14 euros par titre (juste valeur du titre au 30 septembre 2012) et sa valeur déterminée pour le calcul de la dépréciation soit 13,64 euros.

Au cours de l'année 2012 des cessions de « titres détenus jusqu'à l'échéance » (HTM) sont intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues dans la norme IAS 39 paragraphe AG 22.

Ces sorties ne représentent pas une quantité significative par rapport au total du portefeuille « détenu jusqu'à l'échéance » :

- obligations Air France : cession pour 772 milliers d'euros ayant généré une plus value de 2 milliers d'euros
- obligations Grecs : cession pour 1.103 milliers d'euros ayant généré une moins value de 3.837 milliers d'euros en partie couverte par une provision de 3.000 milliers d'euros
- obligation Intesa : cession pour 2.956 milliers d'euros ayant généré une moins value de 42 milliers d'euros
- obligations CA sa : cession pour 420 milliers d'euros ayant généré une plus value de 8 milliers d'euros
- obligations BES : cession pour 1 300 milliers d'euros ayant généré une moins value de 92 milliers d'euros
- obligations CCCIF : cession pour 2 300 milliers d'euros ayant généré une moins value de 87 milliers d'euros

4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-243	-200
Autres produits (charges) nets	2 820	656
Produits (charges) des autres activités	2 577	456

4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Charges de personnel	-138 941	-133 373
Impôts et taxes	-11 356	-10 135
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-74 642	-73 864
Charges générales d'exploitation	-224 939	-217 372

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes.
La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2012 est donnée ci-dessous :

Charges de Commissariat aux comptes

<i>(en milliers d'euros hors taxe)</i>	2012			2011
	Ernst & Young	Fidurel	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	112	97	209	209
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	1	1	2	0
TOTAL	113	98	211	209

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux amortissements	-13 090	-12 825
- immobilisations corporelles	-12 990	-12 798
- immobilisations incorporelles	-100	-27
Dotations aux dépréciations	0	0
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles		
TOTAL	-13 090	-12 825

4.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-44 478	-54 052
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-40 732	-49 720
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		-3 000
Autres actifs	-82	-115
Engagements par signature	-3 234	-1 107
Risques et charges	-430	-110
Reprises de provisions et de dépréciations	39 036	67 782
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	31 618	63 686
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 000	
Autres actifs	4	1 160
Engagements par signature	745	1 090
Risques et charges	3 669	1 846
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-5 442	13 730
Autres pertes nettes	-2 252	-1 325
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 2 659	- 1 835
Récupérations sur prêts et créances amortis	697	597
Décotes sur crédits restructurés	- 280	-30
Pertes sur engagements par signature	- 2	
Autres pertes	- 8	- 57
Coût du risque	-7 694	12 405

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	147	-582
Plus-values de cession	562	1
Moins-values de cession	-415	-583
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	147	-582

4.10. Impôts

Charge d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Charge d'impôt courant	-63 689	-62 131
Charge d'impôt différé	-1 096	-12 996
Charge d'impôt de la période	-64 785	-75 127

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	31/12/2012 Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	158 652	Taux d'impôt théorique 36,10%	57 273
Effet des différences permanentes			11 769
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			54
Effet de l'imposition à taux réduit			
Effet des autres éléments			- 4 311
Taux et charge effectif d'impôt		40,83 %	64 785
			31/12/2011
<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	235 758	Taux d'impôt théorique 36,10%	85 108
Effet des différences permanentes			16 332
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-796
Effet de l'imposition à taux réduit			-25 517
Effet des autres éléments			
Taux et charge effectif d'impôt		31,87%	75 127

4.11. Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
31/12/2012					
Variation de juste valeur		8 951	-8 437		-12 621
Transfert en compte de résultat		17 209	0		30 341
Variation de l'écart de conversion	0	0	0		0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				-2 071	-2 071
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	0	0	0	0	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part du Groupe)	0	26 160	-8 437	-2 071	15 652
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part minoritaire)		3			3
Total Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (1)	0	26 163	-8 437	-2 071	15 655
31/12/2011					
Variation de juste valeur		-11 888	0		-11 888
Transfert en compte de résultat		-91	0		-91
Variation de l'écart de conversion	0	0	0		0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				901	901
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	0	0	0	0	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part du Groupe)	0	-11 979	0	901	-11 078
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part minoritaire)	0	-2	0	0	-2
Total Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (1)	0	-11 981	0	901	-11 080

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Montant brut	15 070	- 12 927
Impôt	585	1 847
Total net des gains ou pertes	15 655	- 11 080

Colonne « Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente » / ligne « Transfert en compte de résultat » 9 244 milliers d'euros de pertes relatifs aux titres SAS Rue La Boétie ».

5. Informations sectorielles

Définition des secteurs d'activité

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a qu'un seul secteur d'activité de banque.

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, banques centrales

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	48 861		56 605	
Banques centrales	9 429	0	6 097	0
Valeur au bilan	58 290	0	62 702	0

6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	450	3 359
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	450	3 359
<i>Dont Titres prêtés</i>	0	0

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	361	262
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	361	262
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
Instruments dérivés	89	3 097
Valeur au bilan	450	3 359

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 087	1 471
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	1 087	1 471

Passifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ces passifs.

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	62 920	10 781				
Obligations et autres titres à revenu fixe	50 034	301	-91	35 643	718	-4 483
Actions et autres titres à revenu variable	25 669	1 136	-63	25 724	1 326	-66
Titres de participation non consolidés (1)	575 386	5 322	- 2030	588 900	5 158	- 18 343
Total des titres disponibles à la vente	714 009	17 540	-2 184	650 267	7 202	-22 892
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (2)	714 009	17 540	-2 184	650 267	7 202	-22 892
Impôts		-4 815	54		-1 510	1 164
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		12 725	-2 130		5 692	-21 728

(1) En 2012, par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 497 538 milliers d'euros.

(2) Dont 18 399 milliers d'euros comptabilisés en 2012 au titre de la dépréciation durable sur titres.

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	20 425	53
dont comptes ordinaires débiteurs sains	4 847	53
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée	750	
Prêts subordonnés	407	504
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Valeur brute	21 582	557
Dépréciations	0	0
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	21 582	557
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	2 974	217 111
Comptes et avances à terme	1 573 866	946 967
Prêts subordonnés	33 110	33 124
Titres non cotés sur un marché actif		
Valeur brute	1 609 950	1 197 202
Dépréciations	0	0
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	1 609 950	1 197 202
Valeur au bilan	1 631 532	1 197 759

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	6 902	10 053
Autres concours à la clientèle	11 530 482	11 213 683
Titres reçus en pension livrée	0	0
Prêts subordonnés	11 419	11 419
Titres non cotés sur un marché actif	2 786	2 791
Créances nées d'opérations d'assurance directe	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0
Avances en comptes courants d'associés	62 943	55 655
Comptes ordinaires débiteurs	157 029	125 280
Valeur brute	11 771 561	11 418 881
Dépréciations	-170 415	-189 311
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	11 601 146	11 229 570
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier	0	0
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	0	0
Valeur brute	0	0
Dépréciations	0	0
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	0	0
Valeur au bilan	11 601 146	11 229 570

Les prêts renégociés en 2012 représentent un encours de 18,1 millions d'euros au 31 décembre 2012 soit une activité de renégociation qui ressort à un niveau limité et qui concerne des prêts non dépréciés. En fin d'année, les taux à la baisse ont provoqué une augmentation sensible des demandes clients. Ainsi, les deux derniers mois de 2012 constituent plus de 48 % des renégociations de l'année.

6.6. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par des transferts d'actifs.

6.7. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

	31/12/2011	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	31/12/2012
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Créances sur les établissements de crédit	0					0
Créances sur la clientèle	189 311		43 614	-62 510		170 415
dont dépréciations collectives	66 098			-4 000		62 098
Opérations de location financement	0					0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	3 000			-3 000		0
Actifs disponibles à la vente (1)	4 398		23 201	-1 801		25 798
Autres actifs financiers	353		82	-18		417
Total Dépréciations des actifs financiers	197 062	0	66 897	-67 329	0	196 630

(1) Les titres SAS Rue La Boétie ont été dépréciés au cours de l'exercice 2012 pour 13 132 milliers d'euros et Sacam International pour 10 046 milliers d'euros.

	31/12/2010	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	31/12/2011
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Créances sur les établissements de crédit	0					0
Créances sur la clientèle	216 515		53 105	-80 309		189 311
dont dépréciations collectives	96 684			-30 586		66 098
Opérations de location financement	0					0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0		3 000			3 000
Actifs disponibles à la vente	4 922		125	-649		4 398
Autres actifs financiers	1 587		113	-1 347		353
Total Dépréciations des actifs financiers	223 024	0	56 343	-82 305	0	197 062

6.8. Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance

Risque souverain - Expositions nettes

Au 31 décembre 2012 <i>(en millions d'euros)</i>	Expositions nettes Activité Banque				Total
	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	
Grèce				0	0
Irlande					
Portugal					
Italie					
Espagne					
Total	0	0	0	0	0

Au 31 décembre 2011 <i>(en millions d'euros)</i>	Expositions nettes Activité Banque				Total
	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances*	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	
Grèce				1 930	1 930
Irlande					
Portugal					
Italie					
Espagne					
Total	0	0	0	1 930	1 930

Traitement comptable des échanges de titres souverains grecs au 31 décembre 2011 :

Au 31 décembre 2011, les titres souverains grecs avaient été valorisés en utilisant un modèle de valorisation interne ("mark to model" de niveau 3) reposant sur une pondération à 30 % du prix de marché au 31 décembre 2011 et à 70 % de la valorisation fondée sur des hypothèses macro-économiques (ratio cible dette/PIB, réalisation du programme de privatisation, participation des différents créanciers de l'Etat grec, etc.). Au 31 décembre 2011, les titres grecs étaient valorisés, quelle que soit leur maturité, avec une décote de 60 % pour la Caisse régionale soit une dépréciation nette des mécanismes de participation aux bénéfices des assurés propres à l'assurance vie, de 3 000 milliers d'euros.

Traitement au 31 décembre 2012 de l'échange des titres grecs détenus par des créanciers privés :

En échange des anciens titres de droit grec, les participants ont reçu de nouvelles obligations grecques, des obligations FESF et des titres « zéro coupon » pour le financement des coupons courus des anciens titres. L'opération d'échange s'analyse comme une cession suivie d'une acquisition : la valeur d'entrée au bilan des nouvelles obligations émises par l'Etat grec correspond à leur juste valeur au jour de l'échange. Les titres de la FESF sont comptabilisés à 100% de leur valeur nominale.

Cette opération a généré au 31 décembre 2012 une moins-value de 77 % des encours apportés à l'échange. En conséquence, l'impact en coût du risque a été une charge de 837 milliers d'euros correspondant à une moins value de 3 837 milliers d'euros dont 3 000 milliers d'euros étaient provisionnés au 31 décembre 2011.

Les titres « zéro coupon » étant échus et les nouvelles obligations grecques ayant été cédées immédiatement après l'échange, la Caisse régionale Sud Rhône Alpes n'est plus du tout exposée au risque souverain Grec au 31 décembre 2012 (les obligations FESF sont classées en niveau 1 au 31 décembre 2012).

Risque non souverain - Expositions nettes

Activité bancaire - risque de crédit

	31/12/2012					31/12/2011	
	Encours de crédit brut	Dont encours bruts dépréciés	Dépréciations sur base individuelle et collective	Taux de provisionnement des encours bruts	Encours de crédit net	Encours de crédit net	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Grèce et Chypre	71	0	0	0,00	71	85	
Banque							
Clientèle de détail	71			0,00	71	85	
Entreprises							
Collectivités locales							
Irlande	917	129	54	5,89	863	924	
Banque							
Clientèle de détail	917	129	54	5,89	863	924	
Entreprises							
Collectivités locales							
Italie	2 280	4	3	0,13	2 277	2 490	
Banque							
Clientèle de détail	2 280	4	3	0,13	2 277	2 490	
Entreprises							
Collectivités locales							
Espagne	1 292	17	7	0,54	1 285	1 267	
Banque							
Clientèle de détail	1 292	17	7	0,54	1 285	1 267	
Entreprises							
Collectivités locales							
Portugal	2 656	21	21	0,79	2 635	3 046	
Banque							
Clientèle de détail	2 656	21	21	0,79	2 635	3 046	
Entreprises							
Collectivités locales							
Total Exposition sur pays à risque - Risque de crédit	7 216	171	85	7,35	7 131	7 812	

Activité bancaire - instruments de dettes

	31/12/2012			31/12/2011
	Exposition sur obligations nette de dépréciation	Exposition sur autres instruments de dettes nette de dépréciation	Exposition nette des instruments de dettes	Exposition nette des instruments de dettes
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Italie	0	0	0	3 008
Banque				3 008
Clientèle de détail				
Entreprises				
Collectivités locales				
Portugal	8 102	0	0	9 592
Banque	8 102			9 592
Clientèle de détail				
Entreprises				
Collectivités locales				
Total Exposition sur pays à risque – Instruments de dettes	8 102	0	0	12 600

6.9. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	2 117	3 038
dont comptes ordinaires créditeurs	1 708	1 783
dont comptes et emprunts	409	1 255
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	2 117	3 038
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	123 950	968
Comptes et avances à terme	8 355 880	8 230 080
Total	8 479 830	8 231 048
Valeur au bilan	8 481 947	8 234 086

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Comptes ordinaires créditeurs	2 468 173	2 539 330
Comptes d'épargne à régime spécial	43 358	40 358
Autres dettes envers la clientèle	1 450 126	1 027 443
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	3 961 657	3 607 131

6.10. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Effets publics et valeurs assimilées	41 621	5 004
Obligations et autres titres à revenu fixe	527 168	407 942
Total	568 789	412 946
Dépréciations	0	-3 000
Valeur au bilan	568 789	409 946

6.11. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	2 801	2 727
Titres du marché interbancaire	0	0
Titres de créances négociables :	492 707	216 532
Emprunts obligataires	0	0
Autres dettes représentées par un titre	0	0
Valeur au bilan	495 508	219 259
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	55 472	73 702
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0	37
Dépôt de garantie à caractère mutuel	0	0
Titres et emprunts participatifs	2 096	2 058
Valeur au bilan	57 568	75 797

6.12. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Impôts courants	21 804	21 620
Impôts différés	47 350	46 411
Total Actifs d'impôts courants et différés	69 154	68 031
Impôts courants	5 939	0
Impôts différés	0	0
Total Passifs d'impôts courants et différés	5 939	0

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	40 995	13	46 324	0
Charges à payer non déductibles	2 166			
Provisions pour risques et charges non déductibles	27 636		46 324	
Autres différences temporaires	11 193	13		
Impôts différés / Réserves latentes	5 885	4 812	58 872	58 785
Actifs disponibles à la vente	31	920	890	785
Couvertures de Flux de Trésorerie	4 766	3 892	57 982	57 562
Gains et pertes / Ecart actuariels	1 088			438
Impôts différés / Résultat	5 295			
Total Impôts différés	52 175	4 825	105 196	58 785
Net au Bilan	47 350		46 411	

6.13. Comptes de régularisation actif, passif et divers

6.13.1. Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Autres actifs	99 594	97 332
Comptes de stocks et emplois divers	262	174
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	99 232	96 990
Comptes de règlements	100	168
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	165 998	151 912
Comptes d'encaissement et de transfert	102 662	99 902
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	0	0
Produits à recevoir	45 541	49 346
Charges constatées d'avance	1 459	1 210
Autres comptes de régularisation	16 336	1 454
Valeur au bilan	265 592	249 244

6.13.2. Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Autres passifs (1)	79 636	71 846
Comptes de règlements	157	292
Créditeurs divers	64 755	56 522
Versement restant à effectuer sur titres	14 724	15 032
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	173 850	171 313
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	27 745	25 020
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	3	8
Produits constatés d'avance	92 575	92 650
Charges à payer	50 454	49 995
Autres comptes de régularisation	3 073	3 640
Valeur au bilan	253 486	243 159

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

6.14. Actifs et passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés

La Caisse régionale n'est pas concernée.

6.15. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Valeur brute	3 696	9			3 705
Amortissements et dépréciations	-1 166	-243			-1 409
Valeur au bilan (1)	2 530	-234	0	0	2 296

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
Valeur brute	1 394	70	-13	2 245	3 696
Amortissements et dépréciations	-281	-188	1	-698	-1 166
Valeur au bilan (1)	1 113	-118	-12	1 547	2 530

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

6.16. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Immobilisations corporelles d'exploitation					
Valeur brute	227 625	15 534	-18 279		224 880
Amortissements et dépréciations (1)	-152 405	-12 991	17 212		-148 184
Valeur au bilan	75 220	2 543	-1 067	0	76 696
Immobilisations incorporelles					
Valeur brute	8 991	328			9 319
Amortissements et dépréciations	-7 039	-100			-7 139
Valeur au bilan	1 952	228	0	0	2 180

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
Immobilisations corporelles d'exploitation					
Valeur brute	226 457	16 814	-12 264	-3 382	227 625
Amortissements et dépréciations (1)	-151 976	-12 798	11 678	691	-152 405
Valeur au bilan	74 481	4 016	-586	-2 691	75 220
Immobilisations incorporelles					
Valeur brute	8 796	201	-6		8 991
Amortissements et dépréciations	-7 013	-27	1		-7 039
Valeur au bilan	1 783	174	-5	0	1 952

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

6.17. Provisions techniques des contrats d'assurance

La Caisse régionale n'est pas concernée.

6.18. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Autres mouvements	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2012
1- Risques sur les produits épargne logement	10 440		3 300		-4 920	8 820
2- Risques d'exécution engagements par signature	5 778		3 234		-745	8 267
3- Risques opérationnels	14 466		87	-97	-5 523	8 933
4- Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 871	3 159	203		-367	4 866
5- Litiges divers	528		73	-103	-184	314
6- Autres risques (dont DAT à taux progressifs)	5 354		8 095	-2 156	-209	11 084
Total	38 437	3 159	14 992	-2 356	-11 948	42 284

1 - Risques sur les contrats Epargne Logement

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012 et à fin novembre 2011 pour les données au 31 décembre 2011 et hors prime d'Etat.

2 - Provisions pour engagements par signature

Ces provisions sont constituées en couverture de risques d'exécution d'engagements de financement donnés, d'engagements de garantie donnés, ou de risques sur autres engagements du hors bilan.

3 - Provisions pour risques opérationnels

Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

4 - Provisions pour engagements sociaux

Il s'agit des provisions relatives à la médaille du travail et aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (voir note 7.4 et 7.5). L'augmentation des engagements sociaux au 31 décembre 2012 s'explique principalement par la baisse significative des taux de référence utilisés pour l'évaluation des engagements relatifs aux régimes à prestations définies et autres avantages à long terme.

5 - Provisions pour litiges divers

Il s'agit de provisions consécutives à des risques légaux et fiscaux.

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2011
Risques sur les produits épargne logement	12 960		390		-2 910	10 440
Risques d'exécution engagements par signature	5 841		1 107	-80	-1 090	5 778
Risques opérationnels	16 596		308	-698	-1 740	14 466
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 658		213			1 871
Litiges divers	978		84	-352	-182	528
Autres risques	3 305	935	3 014	-537	-1 363	5 354
Total	41 338	935	5 116	-1 667	-7 285	38 437

Provision épargne logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	232	522
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	623	836
Ancienneté de plus de 10 ans	1 072	547
Total plans d'épargne-logement	1 927	1 905
Total comptes épargne-logement	453	461
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 380	2 366

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012 et à fin novembre 2011 pour les données au 31 décembre 2011 et hors prime d'Etat.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :	20	24
Comptes épargne-logement :	86	86
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	106	110

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	0,00	1,18
Ancienneté de plus de 10 ans	8,17	7,49
Total plans d'épargne-logement	8,17	8,67
Total comptes épargne-logement	0,65	1,77
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	8,82	10,44

Variations de la provision

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	Dotations	Reprises	31/12/2012
Plans d'épargne-logement	8,67		-0,50	8,17
Comptes d'épargne-logement	1,77		-1,12	0,65
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	10,44	0	-1,62	8,82

L'organisation financière interne concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes au Crédit Agricole – mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre Général ».

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2012 est liée à l'actualisation du modèle de calcul. Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin d'introduire les conditions de marché.

6.19. Capitaux propres

➤ Composition du capital au 31 décembre 2012

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a mis en place depuis 2001 un contrat de liquidité et depuis 2009, suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 31 mars 2009, un programme de rachat. Au 31 décembre 2012, le nombre de titres auto-détenus est de 50 718 en baisse par rapport au 31 décembre 2011 où il était de 65 864.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le nombre de parts sociales (d'un nominal de 15.25€) est de 2 676 194.

Le nombre de CCI (d'un nominal de 15.25€) est de 785 500.

Le nombre de CCA (d'un nominal de 15.25€) est de 1 158 331 ; ils sont intégralement détenus par Crédit Agricole S.A.

Le nombre de ces titres a changé au cours de l'année 2012, la Caisse régionale ayant procédé à l'annulation de 39 500 CCI auto-détenus pour un montant de 602.375,00 euros et à une augmentation de capital de 399.549,50 euros par l'émission de 26.200 parts sociales.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2012	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2012	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	825 000		-39 500	785 500	17	0
Dont part du Public	759 136			734 782	16	
Dont part Crédit Agricole S.A.	0			0	0	
Dont part Auto-détenue	65 864		-39 500	50 718	1	
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 158 331			1 158 331	25	0
Dont part du Public	0			0	0	
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 158 331			1 158 331	25	
Parts sociales	2 649 994	26 200		2 676 194	58	100
Dont Caisses Locales	2 649 975	26 200		2 676 175	58	99,99929
Dont administrateurs de la CR	18			18	0	0,00067
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1	0	0,00004
Total	4 633 325	26 200	-39 500	4 620 025	100	100

Au cours de l'année 2012 le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a acquis 4 589 titres et vendu 5 104 titres dans le cadre du contrat de liquidité. Il a acheté 24 869 titres dans le cadre du programme de rachat.

➤ Actions de préférences

La Caisse régionale n'est pas concernée par les actions de préférence.

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sont composés de parts sociales, de CCI et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2008	6,26	6,26	0,53
2009	6,26	6,26	0,59
2010	6,82	6,82	0,51
2011	7,16	7,16	0,54
Prévu 2012	6,72	6,72	0,42

➤ Dividendes

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

➤ Affectation du résultat social et fixation du dividende 2012

L'affectation du résultat, la fixation et la mise en paiement du dividende 2012 sont proposés dans le projet de résolution présenté par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes du 29 mars 2013. Le texte de la résolution est le suivant : l'Assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012, se soldant par un bénéfice de 103 516 648,38 € :

- 1 124 001,48 € pour l'intérêt à payer aux porteurs de parts sociales, ce qui correspond à un intérêt de 0,42 € par part.

Cet intérêt, sera payable à partir du 15 avril 2013.

- 5 278 560,00 € représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'investissement pour l'exercice 2012, soit un dividende de 6,72 € net par titre.

Ce dividende, sera payable à partir du 3 juin 2013. Les dividendes correspondants aux titres qui seront détenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes à la date de la mise en paiement seront affectés au compte de réserves facultatives.

Dans le cas où des certificats coopératifs d'investissement auraient été annulés entre le 31 décembre 2012 et la date de mise en paiement des dividendes, la quote-part des dividendes correspondant à ces titres serait affectée en réserves facultatives.

- 7 783 984,32 € représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2012, soit un dividende de 6,72 € net par titre. Ce dividende, sera payable à partir du 3 juin 2013.

Le solde soit 89 330 102,58 € est affecté ainsi :

- $\frac{3}{4}$ à la réserve légale soit 66 997 576,94 €
- Le solde soit 22 332 525,64 €, affectation aux réserves facultatives.

6.20. Ventilation des actifs et des passifs par échéance contractuelle (hors créances rattachées)

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle. L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ». Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	58 290	0	0	0		58 290
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	13	76	361		450
Instruments dérivés de couverture	44	3 270	5 967	10 514		19 795
Actifs financiers disponibles à la vente	550	741	17 326	92 285	603 107	714 009
Prêts et créances sur les établissements de crédit	538 693	439 048	147 564	506 227		1 631 532
Prêts et créances sur la clientèle	619 077	895 579	3 391 717	6 694 773		11 601 146
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					194 671	194 671
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 590	52 896	239 989	261 314		568 789
Total Actifs financiers par échéance	1 231 244	1 391 547	3 802 639	7 565 474	797 778	14 788 682
Banques centrales	0	0	0	0		0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	25	214	519	329		1 087
Instruments dérivés de couverture	7 776	20 694	107 896	120 336		256 702
Dettes envers les établissements de crédit	2 881 049	2 111 681	1 712 001	1 777 216		8 481 947
Dettes envers la clientèle	2 740 910	194 283	635 012	391 452		3 961 657
Dettes représentées par un titre	293 517	162 506	19 485	20 000		495 508
Dettes subordonnées	2 096	20 087	15 030	20 355		57 568
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					16 994	16 994
Total Passifs financiers par échéance	5 925 373	2 509 465	2 489 943	2 329 688	16 994	13 271 463

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	62 702	0	0	0	0	62 702
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	188	32	2 877	262	0	3 359
Instruments dérivés de couverture	28	4 316	4 287	22 077	0	30 708
Actifs financiers disponibles à la vente	0	0	12 168	3 453	634 646	650 267
Prêts et créances sur les établissements de crédit	341 916	133 037	186 777	536 029	0	1 197 759
Prêts et créances sur la clientèle	618 030	910 197	3 410 310	6 291 033	0	11 229 570
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					136 565	136 565
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	19 634	41 593	232 287	116 432	0	409 946
Total Actifs financiers par échéance	1 042 498	1 089 175	3 848 706	6 969 286	771 211	13 720 876
Banques centrales	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	22	0	811	638	0	1 471
Instruments dérivés de couverture	4 065	4 173	106 323	60 728	0	175 289
Dettes envers les établissements de crédit	2 329 642	2 189 781	2 025 122	1 689 541	0	8 234 086
Dettes envers la clientèle	2 611 856	116 634	765 423	113 218	0	3 607 131
Dettes représentées par un titre	154 851	23 668	40 740	0	0	219 259
Dettes subordonnées	2 095	18 321	20 054	35 327	0	75 797
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					26 956	26 956
Total Passifs financiers par échéance	5 102 531	2 352 577	2 958 473	1 899 452	26 956	12 339 989

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Salaires et traitements	-72 163	-70 033
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-7 967	-7 876
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-1 326	-2 638
Autres charges sociales	-26 871	-26 033
Intéressement et participation	-15 330	-15 858
Impôts et taxes sur rémunération (1)	-15 284	-10 935
Total Charges de personnel	-138 941	-133 373

(1) Augmentation de 4,2 millions d'euros liée aux mesures gouvernementales (hausse du forfait social et élargissement de l'assiette de la taxe sur les salaires).

7.2. Effectif moyen

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Effectifs France	1 862	1 910
Effectifs Etranger	0	0
Total	1 862	1 910

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/n-1	24 388	23 276
	Ecart de change	0	0
	Coût des services rendus sur la période	1 639	1 586
	Coût financier	1 209	907
	Cotisations employés	0	0
	Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
	Variation de périmètre	257	261
	Prestations versées (obligatoire)	-1 466	-1 885
	(Gains) / pertes actuariels *	1 986	243
	Dette actuarielle au 31/12/n	28 013	24 388
<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	1 639	1 586
	Coût financier	1 209	907
	Rendement attendu des actifs	-847	-776
	Amortissement du coût des services passés	25	23
	Gains / (pertes) actuariels net	0	0
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes	0	0
	Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs	0	0
		Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2 026
<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	24 410	22 385
	Ecart de change	0	
	Rendement attendu des actifs	847	776
	Gains / (pertes) actuariels	-1 173	1 617
	Cotisations payées par l'employeur	1 319	1 256
	Cotisations payées par les employés	0	0
	Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
	Variation de périmètre	257	261
	Prestations payées par le fonds	-1 466	-1 885
	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	24 194	24 410
<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
Position nette	Dette actuarielle fin de période	28 013	24 388
	Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus	210	235
	Impact de la limitation d'actifs		
	Juste valeur des actifs fin de période	24 194	24 410
	Position nette (passif) / actif fin de période	-3 609	257
Éléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (Montants en millions d'Euros)		31/12/2012	31/12/2011
Ecart actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		3 159	-1 374
Montant du stock d'écart actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année		1 884	-1 275

Information sur les actifs des régimes	31/12/2012	31/12/2011
Composition des actifs		
-% d'obligations	86,20%	83,60%
-% d'actions	7,90%	9,60%
-% autres actifs	5,90%	6,80%
Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2012	31/12/2011
Taux d'actualisation (1)	3,10 2,8	5,36 4,79 4,65 4,38
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	3,60 3,50	3,60 3,50
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	3,00	
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	2,00 5,20	4,00 3,00 2,50

(1) les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over

(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

Une variation de +50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 4.94%

Une variation de -50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 5.39%

7.5. Autres avantages sociaux

Les provisions constituées par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes s'élèvent au 31 décembre 2012 à :

- 1 258 milliers d'euros au titre de la médaille du travail ;
- 3 608 milliers d'euros au titre des indemnités de fin de carrière.

7.6. Paiements à base d'actions

La Caisse régionale n'est pas concernée.

7.7. Rémunérations de dirigeants

<i>en milliers d'euros</i>	2012	2011
Population : Cadres de direction (Comité de Direction)	Montant	Montant
- les traitements et les salaires,	2 215	2 024
Dont : Avantages en nature voiture et logement,	87	107
Primes de diplômes, mariage, naissance...		
Gratification,	403	318
Supplément familial et salaire unique,	7	9
- les cotisations de sécurité sociale,	1 285	1 263
- Intéressement, les primes et autres rémunérations payables dans un délai de douze mois suivant la fin de l'exercice,	321	256
- Tickets restaurants,	2	1
- Participation au restaurant d'entreprise,	3	2
- Prime de transport,	0	0
- Remboursement des frais professionnels	2	1
Population : Président et vice-présidents		
- les indemnités	151	145
- Avantages en nature voiture	2	2
- Remboursement des frais professionnels	22	19

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)		31/12/2012	31/12/2011
Engagements donnés		6 747 442	6 011 057
Engagements de financement		1 008 248	1 714 297
. Engagements en faveur d'établissements de crédit			350 000
. Engagements en faveur de la clientèle		1 008 248	1 364 297
Ouverture de crédits confirmés		646 219	897 110
		- Ouverture de crédits documentaires	3 820
		- Autres ouvertures de crédits confirmés	642 399
Autres engagements en faveur de la clientèle		362 029	467 187
Engagements de garantie		630 602	646 694
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit (1)		417 240	418 284
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		1 254	23
Autres garanties		415 986	418 261
. Engagements d'ordre de la clientèle		213 362	228 410
Cautions immobilières		66 185	78 022
Autres garanties d'ordre de la clientèle (2)		147 177	150 388
Autres engagement donnés		5 108 592	3 650 066
Engagements reçus		5 844 259	5 551 647
Engagements de financement		1 324 902	1 272 210
. Engagements reçus d'établissements de crédit		1 324 902	1 272 210
. Engagements reçus de la clientèle			
Engagements de garantie		4 519 357	4 279 437
. Engagements reçus d'établissements de crédit		260 456	279 903
. Engagements reçus de la clientèle		4 258 901	3 999 534
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées (3)		929 822	910 765
Autres garanties reçues (4)		3 329 079	3 088 769

(1) 407 594 milliers d'euros correspondant à la garantie Switch mise en place en 2011.

(2) Les garanties financières présentées séparément au 31 décembre 2011 pour un montant de 53 866 milliers d'euros ont été reclassées en 'Autres garanties d'ordre de la clientèle'.

(3) Correspond au FGAS

(4) Garantie par organismes de caution mutuelle (essentiellement la CAMCA)

Créances apportées en garanties

Au 31 décembre 2012 le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a apporté 5 108 592 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3 650 066 milliers d'euros au 31 décembre 2011. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances. En particulier le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a apporté :

- 3 353 399 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France contre 1 956 058 K€ en 2011 ;

- 949 510 K€ de créances auprès de Crédit Agricole Home Loan SFH contre 1 038 202 K€ en 2011 ;

- 625 835 K€ de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 461 037 K€ en 2011 ;

- 120 089 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 346 039 K€ en 2011 ;

- 40 635 K€ auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la BEI contre 5 667 K€ en 2011 ;

- 19 124 K€ auprès de Crédit Agricole S.A. en garantie des opérations de financement des collectivités territoriales auprès de la CDC contre 3 911 K€ en 2011.

9. Reclassements d'instruments financiers

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a opéré aucun reclassement d'instruments financiers.

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 631 532	1 752 307	1 197 759	1 173 551
Prêts et créances sur la clientèle	11 601 146	11 753 360	11 229 570	11 279 204
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	568 789	618 885	409 946	409 560
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédits	8 481 947	8 712 509	8 234 086	8 373 629
Dettes envers la clientèle	3 961 657	3 984 748	3 607 131	3 607 131
Dettes représentées par un titre	495 508	495 508	219 259	219 471
Dettes subordonnées	57 568	57 568	75 797	75 797

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	450	361	89	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	361	361	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	361	361		
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	89		89	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	714 009	83 200	133 272	0
Effets publics et valeurs assimilées	62 920	62 920		
Obligations et autres titres à revenu fixe	50 034	20 280	29 754	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	601 055		103 517	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	19 795		19 795	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	734 254	83 561	153 156	0

(1) Dont 497 538 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 359	262	3 097	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	262	262	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	262	262		
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	3 097		3 097	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	650 267	36 361	613 906	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	35 643	33 492	2 151	0
Actions et autres titres à revenu variable	614 624	2 869	611 755	0
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	30 708		30 708	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	684 334	36 623	647 711	0

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 087	0	1 087	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	1 087		1 087	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	256 702		256 702	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	257 789	0	257 789	0

	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 471	0	1 471	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	1 471		1 471	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	175 289		175 289	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	176 760	0	176 760	0

11. Événements postérieurs à la clôture

Néant

12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012

Le périmètre de consolidation n'a pas changé au cours de l'exercice 2012, il est constitué du FCP « Sud Rhône Alpes Placements » dont la Caisse régionale détient 76 des 77 parts et des 82 Caisses locales.

CAISSES LOCALES	Adresse		
Allevard	Les Belles Vardes - 7, bd Jules Ferry	38580	ALLEVARD
Anneyron	9, place Rambaud	26140	ANNEYRON
Aubenas	18, boulevard de Vernon	07200	AUBENAS
Beaurepaire	18, place Yves Pagneux	38270	BEAUREPAIRE
Bourdeaux	Route de Crest	26460	BOURDEAUX
Bourg d'Oisans	Avenue de la République	38520	BOURG-D'OISANS
Bourg-de-Péage	9, avenue Alpes Provence	26300	BOURG-DE-PEAGE
Bourgoin-Jallieu	60, rue de la République	38300	BOURGOIN-JALLIEU
Bourg-Saint-Andéol	5, place du Champ de Mars	07700	BOURG-ST-ANDEOL
Buis-les-Baronnies	Boulevard Aristide Briand	26170	BUIS-LES-BARONNIES
Chabeuil	1, avenue du 11 novembre	26120	CHABEUIL
Chartreuse	4, place Aristide Briand	38380	ST-LAURENT-DU-PONT
CL Développement Isère	15,17 rue Paul Claudel	38000	GRENOBLE
CL Isère	15,17 rue Paul Claudel	38000	GRENOBLE
Crémieu	10, cours Baron Raverat	38460	CREMIEU
Crest	Avenue Georges Clémenceau	26400	CREST
Die	Place de la République	26150	DIE
Dieulefit	7, rue Malautière	26220	DIEULEFIT
Drom'essor	290, rue Faventines	26000	VALENCE
Grenoble et environs	47, avenue Marcellin Berthelot	38000	GRENOBLE
Grignan - Taulignan	Rue Sous les Remparts	26230	GRIGNAN
Hauterives	Grande Rue	26390	HAUTERIVES

Haut-Grésivaudan	Avenue de la Gare	38530	PONTCHARRA
Heyrieux	7, avenue de la République	38540	HEYRIEUX
Joyeuse	214, route nationale	07260	JOYEUSE
La Bièvre	22, rue des Cordiers	38260	LA COTE-ST-ANDRE
La Chapelle-en-Vercors	Avenue des Grands Goulets	26420	LA CHAPELLE-EN-VERCORS
La Mure	2, avenue Chion Ducollet	38350	LA MURE-D'ISERE
La Tour-du-Pin	5, place de la Nation	38110	LA TOUR-DU-PIN
La Verpillière	Rue de la République	38290	LA VERPILLIERE
La Voulte	4, rue Boissy d'Anglas	07800	LA VOULTE
Lamastre	Avenue Victor Descours	07270	LAMASTRE
Largentière	Rue Camille Vielfaure	07110	LARGENTIERE
Le Grand-Lemps	18, place du Château	38690	LE GRAND-LEMPS
Le Teil	36, rue de la République	07400	LE TEIL
Les Abrets	37, rue Jean Jannin	38490	LES ABRETS
Les Avenières	9, avenue Perriolat	38630	LES AVENIERES
Les Boutières	6, rue du 5 juillet 1944	07160	LE CHEYLARD
Les Vans	Avenue Ferdinand Nadal	07140	LES VANS
Les-Hauts-Plateaux	Le Village	07470	COUCOURON
Loriol - Livron	9, place du Général de Gaulle	26270	LORIOLE
Luc-en-Diois	Route nationale	26310	LUC-EN-DIOIS
Mens - Clelles	Rue du Pas de l'Aiguille	38710	MENS
Mezrieux - Pont de Chérury	15, 17 rue Louis Saulnier	69330	MEYZIEUX
Montélimar	11, place du Théâtre	26200	MONTELMAR
Morestel	29, place de l'Hôtel de Ville	38510	MORESTEL
Nyons	1, place de la Libération	26110	NYONS
Pierrelatte	Rue du Docteur Jaume	26700	PIERRELATTE
Pont-de-Beauvoisin	Place du Professeur Trillat	38480	PONT-DE-BEAUVOISIN
Privas	4, cours du Palais	07000	PRIVAS
Romans	27, 31 place Jean Jaurès	26100	ROMANS
Roussillon	96, rue de la République	38550	LE PEAGE-DE-ROUSSILLON
Ruoms	97, route nationale	07120	RUOMS
Saint-Agrève	3, rue du Docteur Tourasse	07320	ST-AGREVE
Saint-Félicien	Rue Charles Forot	07410	ST-FELICIEN
Saint-Geoire-en-Valdaine	Place de l'Eglise	38620	ST-GEOIRE-EN-VALDAINE
Saint-Georges-d'Espéranche	9, place Edmond Budillon	38790	ST-GEORGES-D'ESPERANCHE
Saint-Jean-de-Bourney	8, rue Hector Berlioz	38440	ST-JEAN-DE-BOURNEY
Saint-Jean-en-Royans	Place du Champ de Mars	26190	ST-JEAN-EN-ROYANS
Saint-Marcellin	14, 16 boulevard Riondel	38160	ST-MARCELLIN
Saint-Paul-Trois-Châteaux	Place de la Libération	26130	ST-PAUL-TROIS-CHATEAUX
Saint-Péray	Place de l'Hôtel de Ville	07130	ST-PERAY
Saint-Sauveur-les-Ollières	35, rue des Ecoles	07190	ST-SAUVEUR-DE-MONTAGUT
Saint-Symphorien-d'Ozon	9, quai Hector Berlioz	69360	ST-SYMPHORIEN-D'OZON
Saint-Vallier	1, place Aristide Briand	26240	ST-VALLIER
Sarras - Andance	3, avenue du Vivarais	07370	SARRAS
Séderon	Route nationale	26560	SEDERON
Suze - Tulette	Avenue des Côtes du Rhône	26790	SUZE-LA-ROUSSE
Tain-l'Hermitage	35, avenue Jean Jaurès	26600	TAIN-L'HERMITAGE
Tournon	30, quai Farconnet	07300	TOURNON
Tullins	Place Jean Jaurès	38210	TULLINS
Unicapital	Avenue de l'Europe Unie	07000	PRIVAS
Valence et sa région	77, avenue Sadi Carnot	26000	VALENCE
Vallon-Pont-d'Arc	Rue Jean Jaurès	07150	VALLON-PONT-D'ARC
Vernoux	Avenue Vincent d'Indy	07240	VERNOUX
Vienne	9, place Miremont	38200	VIENNE
Vif	9, avenue de Rivalta	38450	VIF

Villard-de-Lans	Avenue du Général de Gaulle	38250	VILLARD-DE-LANS
Villeneuve-de-Berg	Place de l'Esplanade	07170	VILLENEUVE-DE-BERG
Vinay	13, place de l'Hôtel de Ville	38470	VINAY
Virieu-sur-Bourbre	16, rue Carnot	38730	VIRIEU-SUR-BOURBRE
Voiron	1, place du Général Leclerc	38500	VOIRON

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud
Rhône-Alpes**

Exercice clos le 31 décembre 2012

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

FIDUREL
8, avenue Jean Monnet
26000 Valence
S.A.R.L. au capital de € 10.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Grenoble

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre caisse régionale à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 15 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.12 et 17 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Valence et Lyon, le 1^{er} mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

FIDUREL

ERNST & YOUNG et Autres

Gérard Fourel

Philippe Duchêne

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud
Rhône-Alpes**

Exercice clos le 31 décembre 2012

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

FIDUREL
8, avenue Jean Monnet
26000 Valence
S.A.R.L. au capital de € 10.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Grenoble

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 1.3 Activité de crédits de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et collectives et des provisions.
- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation. Nous avons revu plus particulièrement les critères ayant conduit à valoriser les titres S.A.S Rue La Boétie à leur coût ainsi que la cohérence des approches multicritères et des paramètres retenus dans le cadre du test de dépréciation de ces titres.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre caisse régionale.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Valence et Lyon, le 1^{er} mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

FIDUREL

ERNST & YOUNG et Autres

Gérard Fourel

Philippe Duchêne

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes relatif aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques et aux autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier

FIDUREL
8, avenue Jean Monnet
26000 Valence
S.A.R.L. au capital de € 10.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Grenoble

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes relatif aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques et aux autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes et en réponse à votre demande, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre caisse régionale relatif aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques et aux autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la caisse régionale relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier.

Valence et Lyon, le 1^{er} mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

FIDUREL

ERNST & YOUNG et Autres

Gérard Fourel

Philippe Duchène

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL

SUD RHONE-ALPES

Siège social : 15-17, rue Paul Claudel – 38000 Grenoble

402 121 958 RCS GRENOBLE

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2012**

**ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, Boulevard Marius Vivier Merle
69393 LYON Cedex 03**

**Fidurel
8, avenue Jean Monnet
26000 VALENCE**

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, Boulevard Marius Vivier Merle
69393 LYON Cedex 03

S.A.S . à capital variable

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles

Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

Fidurel
8, avenue Jean Monnet
26000 VALENCE

S.A.R.L. au capital de 10 000 €

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
SUD RHONE-ALPES**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces

diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Convention autorisée au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Objet : avance en compte courant non rémunérée.

L'avance en compte courant consentie par la Caisse Régionale à sa filiale Square Habitat SUD RHONE-ALPES durant l'exercice écoulé, n'a pas été rémunérée. Le solde du compte courant ressort au 31 décembre 2012 à 4.316.114 euros.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Objet : clause de retour à meilleure fortune.

Votre Caisse Régionale a consenti en 2008 au profit de sa filiale Square Habitat SUD RHONE-ALPES, un abandon de compte courant de 5.000.000 euros assorti d'une clause de retour à meilleure fortune. Cette clause n'a pas trouvé à s'appliquer sur l'exercice 2012.

Lyon et Valence, le 1^{er} mars 2013

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Fidurel

Philippe DUCHENE

Gérard FOUREL

Supprimé : ¶
¶

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud
Rhône-Alpes**

Assemblée générale ordinaire du 29 mars 2013

Résolution unique

**Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital par
annulation de certificats coopératifs d'investissement achetés**

FIDUREL
8, avenue Jean Monnet
26000 Valence
S.A.R.L. au capital de € 10.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Grenoble

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes

Assemblée générale ordinaire 29 mars 2013

Résolution unique

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation de certificats coopératifs d'investissement achetés

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes et en réponse à votre demande, nous avons procédé à la vérification des informations figurant dans le rapport du conseil d'administration et relatives à la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer pour une période de dix-huit mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % du nombre de certificats coopératifs d'investissement composant son capital, par période de dix-huit mois, les certificats coopératifs d'investissement achetés au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre caisse régionale de ses propres certificats coopératifs d'investissement.

Il nous appartient de nous prononcer sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Nos travaux ont consisté à vérifier la conformité des informations données dans le rapport du conseil d'administration sur le projet envisagé avec les dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Valence et Lyon, le 1^{er} mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

FIDUREL

ERNST & YOUNG et Autres

Gérard Fourel

Philippe Duchêne